# La République Démocratique du Congo

Les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'Etat

Coordination : Mbuyi Kabunda | Toni Jiménez Luque

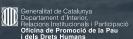


















# La République Démocratique du **Congo**

Les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'État

César Nkuku Khonde | Mbuyi Kabunda Germain Ngoie Tshibambe | Toni Jiménez Luque David Bondia Garcia | David Querol Sánchez

Photographies: Alfons Rodríguez

















#### Édition :

Fundació Solidaritat UB et Inrevés

#### **Auteurs:**

César Nkuku Khonde, Mbuyi Kabunda, Germain Ngoie Tshibambe, Toni Jiménez Luque, David Bondia Garcia, David Querol Sánchez

#### Photographies:

©Alfons Rodríguez

#### Coordination du projet et l'édition :

Mbuyi Kabunda, Toni Jiménez Luque

**Dessin et production :** Inrevés

Impression: Planobal

Dépôt légal: PM 3.011-2009
ISBN: 978-84-937023-1-1
Imprimé sur papier recyclé 🎝

#### Le Congo, l'Afrique, une question pendante

On a souvent dit que l'Afrique était le continent oublié, un continent sans avenir. Il est vrai qu'il a été et qu'il est encore soumis à des situations qui le frappent et l'ont frappé très durement : d'abord l'esclavage et la colonisation, puis les guerres civiles, les famines, la déstructuration des sociétés traditionnelles, la spoliation des richesses naturelles. Mais il existe aussi une Afrique dont la vie repose sur l'espoir, l'initiative de ses habitants, la capacité et la formation de ses jeunes, la récupération de la culture traditionnelle, la mise en marche de nouvelles formes d'activité sociale et économique.

La République Démocratique du Congo est un recueil de toutes ces situations. Elle a souffert d'une des pires colonisations du continent. D'abord soumise à l'initiative spoliatrice privée du roi des Belges, Léopold II, livrée ensuite au pillage colonial de l'État belge, elle a pris le chemin de l'indépendance après un processus sanglant marqué par l'assassinat de l'emblématique Patrice Lumumba et l'arrivée au pouvoir de Mobutu Sese Seko qui a instauré une dictature longue et cruelle jusqu'à son départ en exil en 1997. Mobutu a changé le nom du Congo pour celui du Zaïre et il a littéralement vendu le pays aux sociétés étrangères qui, pendant des décennies ont exploité librement les immenses ressources naturelles du pays, alors que les Congolais restaient dans la misère.

Après la chute de Mobutu, en 1997, la République Démocratique du Congo s'est vue plongée dans la série de guerres et de conflits qui ont touché l'Afrique centrale et orientale, en particulier avec la guerre civile et le génocide du Rwanda. Les nombreux groupes armés congolais ont participé au conflit qui a opposé et oppose encore des secteurs des ethnies hutues et tutsies au Rwanda, au Burundi et au Congo lui-même. En même temps, des troupes et des intérêts d'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, du Zimbabwe, d'Angola, sont intervenus en République Démocratique du Congo, à tel point que les affrontements qui ont impliqué tous ces pays ont été appelés la 1ère Grande Guerre africaine, établissant un parallélisme avec la 1ère Guerre mondiale, la Grande Guerre, qui a principalement touché l'Europe. Les ravages de ces décennies de conflits extrêmement sanglants sont bien visibles, avec des centaines de milliers de morts, de déplacés, de réfugiés, de mutilés... Des conflits qui ont connu le déploiement des formes les plus exécrables de la guerre : le recrutement d'enfants soldats, le recours généralisé aux viols comme pratique de guerre. Les champs ont été détruits, les populations dispersées cherchant refuge dans les épaisses forêts vierges, le virus du VIH et d'autres maladies infectieuses et de transmission sexuelle se sont extraordinairement propagés.

### La construction d'une culture de paix à partir de l'Université

L'Université de Barcelone a commencé il y a plus de 10 ans à concevoir une stratégie de travail dans les domaines de la construction de la paix, de l'étude des causes des conflits, de leur résolution et de la protection des Droits de l'homme, avec la création de l'Observatori Solidaritat de conflictes i Drets Humans, de la Fondation Solidarité UB. Pendant ces plus de dix ans d'existence, l'Observatoire s'est consolidé comme un instrument d'étude et de diffusion des conflits et des processus de paix entamés dans différentes régions du monde, avec des apports aussi innovateurs que le programme Paula ["pau a l'aula" (paix en classe)], le portail de ressources sur Internet d'éducation pour la paix, élaboré en collaboration avec l'Institut des Sciences de l'éducation de l'Université de Barcelone, ou les cours en ligne sur la protection des Droits de l'homme réalisés dans le cadre de l'offre de formation virtuelle de l'UB.

De même, des actions ont été menées à terme, en collaboration avec Món-3 et l'Institut des Droits de l'homme de Catalogne, dans des zones de conflit, portant sur l'amélioration des conditions de vie et la protection de populations réfugiées et déplacées, sur la mise à la disposition de différents acteurs d'instruments pour la défense et la protection des Droits de l'homme, sur le soutien direct apporté aux organisations de défense des Droits de l'homme, ou sur la contribution à la reconstruction de zones en situation d'après-conflit.

Par toutes ces actions, l'Université de Barcelone et les organisations qui collaborent avec elle prétendent contribuer à la construction d'une culture de la paix dans le monde, à partir du domaine qui lui est propre, celui de l'enseignement, de la recherche et de la transmission de connaissances, en rapport avec d'autres acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur du monde de l'enseignement. C'est pourquoi nous vous présentons ce livre, pour faire connaître la réalité de la République Démocratique du Congo en ce qui concerne la situation des Droits de l'homme et pour contribuer aussi à leur promotion et à leur protection dans cette partie de l'Afrique.

Xavier López i Arnabat

Directeur de la Fondation Solidarité de l'Université de Barcelone

#### Introduction

Les deux dernières décennies sont caractérisées par la prolifération de publications sur la République Démocratique du Congo (RDC). La réalité complexe de ce pays y est abordée à partir de différentes approches, certaines à titre d'information, d'autres avec des orientations idéologiques déclarées, d'autres enfin pour dénoncer la dérive qui s'installe de manière permanente. Cet ouvrage, tout en reprenant certains de ces aspects, entend aller au-delà du simple constat et des apparences souvent trompeuses, adoptant une analyse structurelle dans laquelle le passé rejoint le présent et annonce l'avenir. Pour cela, il s'attèle à la déconstruction des discours, privilégiant la mémoire historique et l'objectivité, le tout étant motivé par le seul souci d'élucider les raisons du passage tragique de ce pays, de l' « anomalie géologique », pour paraphraser Jean-Pierre Tuqoui, à l' « anomalie de la culture de la débrouille, de la démission et de la mort », en un mot de l'absentéisme. De toute évidence, la situation de la RDC, critique et d'une actualité brûlante, fait souvent l'objet de clichés qui rendent sa saisie difficile. Les auteurs de ce livre sont à la fois des chercheurs congolais et espagnols. Cette combinaison permet d'obtenir des vues contrastées mais pertinentes en ce qui concerne la réalité du cas étudié.

Triste sort que celui de la RDC, ce pays auquel les observateurs avisés vouaient une grande destinée et un avenir de puissance politique et économique africaine, car réunissant tous les facteurs: sa géopolitique au cœur du continent africain, son immense richesse en ressources naturelles, un poids démographique important avec une population majoritairement jeune et dynamique. Mais hélas, ironie du destin, c'est le contraire qui s'est produit dans cette terre bénie des dieux devenue une terre maudite.

Les prévisions positives ne tenaient pas compte du fait que ces facteurs constituaient, en réalité, son talon d'Achille, des bombes à retardement, déjà annoncés voici un siècle, par Joseph Conrad dans son roman-fiction à titre évocateur « Au cœur des ténèbres », métamorphosé aujourd'hui en « ténèbres dans les cœurs », pour avoir engendré des convoitises et des rapines dont la principale victime est le peuple congolais, condamné à vivre dans des conditions d'époques révolues et qui défient toute imagination. Mobutu avait promis de sortir le Congo du sous-développement, en 1980. Il l'a laissé dans le peloton des pays les moins avancés. Un retour à la case de départ. La culture du Bula Matari et du Serkali, poussée à l'extrême, semble anesthésier ce pays précisément à cause de l'héritage d'autoritarisme et de pillage laissé par les colonisateurs et maintenu par leurs successeurs. À cela, il faut ajouter la corruption tolérée officiellement ou officieusement.

Tout est à refaire. Ce pays, aujourd'hui à la dérive, est victime des bases fragiles sur lesquelles il a été érigé: une colonie vouée à l'exploitation entre les mains des entreprises concessionnaires, une décolonisation bâclée, qui n'a pas su préparer une classe politique responsable, à même de s'occuper de la gestion d'un pays à la dimension d'un sous-continent. Cette culture de violence et d'affairisme, maintenue par les différentes classes politiques, en particulier à l'époque du régime de la 2e République, entretenant à fond un clientélisme prédateur et accrochée à l'appât du gain avec des ministres peu responsables, explique pourquoi ce pays n'arrive pas à s'en sortir. Le triste constat qu'on peut faire aujourd'hui, c'est que la RDC, quand elle ne fait pas du sur place, recule, n'ayant accordé au peuple congolais que les fruits amers de l'indépendance mal gérée: des guerres civiles et ethniques à profusion, la longue dictature mobutiste, la transition manquée et les guerres d'invasion ou par segmentation nées de la libération kabiliste (le conflit continental, la guerre du coltan..), un pouvoir venu de l'Est et dont les principales menaces proviennent essentiellement de l'Est lui-même ou de la région des Grands Lacs.

Ces épisodes dramatiques font l'objet d'une analyse dans le présent ouvrage, de la part de chercheurs, sans passion et avec sérénité. Ces auteurs rappellent des scènes tragiques dont a été ou est encore victime ce pays à l'histoire mouvementée et tourmentée, depuis les violences de l'époque léopoldienne et de la colonisation paternaliste belge, en passant par les guerres postcoloniales jusqu'aux violations massives des droits humains et autres errements dans sa politique africaine, au demeurant non clairement définie à cause des faiblesses et de l'inconsistance de sa classe politique, donnant l'image d'un pot de terre entouré de pots de fer. Soit « le ventre mou de la région ». La colonie « modèle » ou la « plus moderne de toute l'Afrique intertropicale », avec une indépendance préparée dans la hâte, est aujourd'hui la risée du monde entier, en particulier des pays voisins qui la considèrent comme une terre conquise.

Il est vrai que tout n'est pas perdu. Cette affirmation n'est pas une consolation et ne doit pas cacher le fait que les Congolais ont du pain sur la planche et ne doivent pas baisser les bras. La vraie solution, prenant le taureau par les cornes, passe par une vaste restructuration culturelle et économique, pour surmonter la corruption, l'anarchie et le phénomène de chefs de guerre, sans oublier que le développement économique est une conséquence du développement culturel et qu'il doit s'accompagner d'une panoplie de changements politiques, économiques et socioculturels. Sans doute faut-il réfléchir à la création d'un climat propice à la décentralisation, déjà en cours, et qui court aussi le risque, si elle n'est pas bien mise en œuvre, d'être utilisée à des fins de politique politicienne et servir de bouillon de culture aux intentions séparatistes à l'état embryonnaire dans certaines provinces.

Le but de cette brève analyse est de montrer que la RDC est dans une période de transition difficile et chaotique, de passage d'un pays exsangue ou synonyme de faillite à un État de droit, en rupture avec la gestion patrimoniale des décennies passées et en passe de devenir un État respectable dans le concert des nations.

Hier, aujourd'hui et demain, ce qui crève ou crèvera les yeux, c'est l'impuissance totale de la communauté internationale –ce qui est extrêmement surprenant étant donné les preuves accablantes sur les crimes politiques et économiques commis dans ce pays et à sa portée – à promouvoir réellement la récupération de ce pays en évitant sa descente aux enfers. Cette communauté, sans complexe de culpabilité postcoloniale et plus soucieuse d'affairisme que de considérations humanitaires, a confié aux pays voisins le soin de donner la dernière estocade à cette contrée, saignée à blanc par les étrangers et par les Congolais eux-mêmes. C'est-à-dire un déni de réalité qui mine l'avenir et même l'existence de l'État congolais. Cette situation est intenable et une nouvelle ère de partenariats a sonné, aussi bien avec les pays de la communauté internationale qu'avec les pays voisins, pour maîtriser les facteurs exogènes.

La génération qui a pris le pouvoir depuis l'indépendance est aujourd'hui hors course, sans projet ni légitimité, et il appartient maintenant à la jeunesse congolaise, et aux Congolais en général, autant que faire se peut, d'opter pour une véritable réconciliation et une gouvernance transparente, base de l'unité nationale et de la construction durable du développement du pays.

La phase de démocratisation dans laquelle se trouve le pays, bien que méritoire, est encore fragile à cause de zones d'instabilité chronique surtout dans la partie orientale et de la paupérisation d'amples couches de la population, avec un niveau de vie qui laisse à désirer.

Il est vrai qu'il n'y a pas de « peuple heureux » en permanence et que l'histoire des peuples est faite de moments heureux et de moments malheureux. Force est de constater que le peuple congolais est un de ceux qui ont le plus souffert et a connu l'enfer sur terre. Pourtant, le Congo réunit tous les atouts, peut-être pas pour être le paradis, mais pour se hisser au faîte du développement et de la puissance, à condition de récupérer le temps perdu moyennant la construction de bases solides pour le développement et la démocratie, qui passe par l'adoption de règles de bonne gestion et la capacité des Congolais de se charger de leur destinée et même de l'inventer.

L'heure est révolue où les forces néocolonialistes et externes pouvaient multiplier manœuvres et pressions pour imposer des dirigeants à la solde des intérêts financiers étrangers. Il est plus que temps d'adopter un système basé sur la compétence, le mérite et la participation de la société civile forte et indépendante, pour en finir avec l'instabilité politique, économique et sociale. Le défi est à la hauteur des priorités : un nouveau contrat social et un nouveau projet de société, à la recherche de solutions politiques et non militaires aux problèmes avec la population et les pays voisins, par la voie démocratique, en donnant priorité à la justice sociale.

La recherche de la véritable indépendance économique et politique de la RDC pour récupérer son rôle de puissance de l'Afrique centrale devient de plus en plus une urgence incontournable. Et elle a en les moyens, tout en restant vigilante quant aux interférences étrangères qui ont laminé ou érodé ses efforts de construction nationale et sa quête de puissance, sans sous-estimer les responsabilités internes qui ne lui ont pas permis de conserver les quelques magnifiques infrastructures réalisées par la colonisation, pour ne s'en tenir qu'à cet exemple.

Sans jouer aux Cassandres, les auteurs (et non des moindres) soulignent la nécessité des changements réfléchis pour remettre ce pays sur les rails de la croissance interrompue depuis des lustres, sans perdre de vue qu'un gâchis peut en cacher un autre. Il y a peut-être là un pas qu'il serait fort imprudent de franchir.

En définitive, un tableau pas très flatteur des Droits de l'homme et, sans adopter une attitude des donneurs des leçons «droits-de-l'hommiste », il convient de ne pas reléguer au second plan les progrès réalisés dans la lutte contre la domination étrangère, les efforts faits pour résoudre les conflits internes et la résistance face aux humiliations infligées par les pays voisins du fait de la présence de leurs troupes sur le territoire congolais. La seule préoccupation des auteurs de ce livre est leur contribution intellectuelle à la mise en œuvre de la renaissance d'un Congo démocratique et prospère. Le parcours est long et plein d'embûches et connaîtra peut-être des ralentissements inéluctables, en commençant par la résolution de ses propres contradictions internes pour surmonter la maladie de jeunesse et les débats infructueux du passé et atteindre plus de pragmatisme. Le peuple congolais en a les vertus et les capacités. Le temps de la distraction n'est plus au rendez-vous de l'histoire, de cette histoire qui s'accélère dans le contexte de la mondialisation.

#### Prof. MBUYI KABUNDA

Professeur à l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg

Directeur de l'Observatoire d'Études sur les Réalités Sociales Africaines de l'Université Autonome de Madrid - Fondation Charles d'Anyers de Madrid

### Table des matières

Avant propos par Xavier López i Arnabat	03
Introduction par Mbuyi Kabunda	05
Table des matières	o8
<b>Dr. César Nkuku Khonde</b>   Droits de l'homme au Congo colonial : exposé et analyse de quelques faits et témoignages des abus	10
Introduction	12 13 25 26 28 28
Introduction  1. Le fond des conflits de la RDC, de l'indépendance à nos jours  2. Les conflits de la RDC entre 1960 et 1990	32 34 35 42
<b>Germain Ngoie Tshibambe</b>   La République Démocratique du Congo postcoloniale : la faillite de l'État et la tutelle dans les relations interafricaines	
Introduction  1. La RDC : le soi et la projection de soi sur la scène africaine	61 62 65 69

Toni Jiménez Luque   La République Démocratique du Congo et la région des Grands Lacs d'Afrique : entre l'instabilité politique et l'espoir	74
1 Originas du conflit	77
1. Origines du conflit	// 78
3. Violations des droits de l'homme en République Démocratique du Congo	
4. Le problème de l'impunité	
5. Instabilité politique dans les pays de la région	85
Conclusions	88
Bibliographie	89
Webgraphie	89
<b>Dr. David Bondia Garcia</b>   La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	-
en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	92
en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	92
en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	92 94 98
en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	92 94 98
en République Démocratique du Congo : une réalité dramatique	92 94 98 103





Droits de l'homme au Congo colonial: exposé et analyse de quelques faits et témoignages des abus

Dr César Nkuku Khonde

Professeur d'Histoire de la Université de Lubumbashi (République Démocratique du Congo)



#### Introduction

L'expression des droits de l'homme semble être toute récente, mais elle était déjà d'actualité dans l'Antiquité. Ce concept, à l'apparence de nouveauté, selon lequel tout être humain possède des droits universels, inaliénables, -l'homme, en tant que tel et indépendamment de sa condition sociale, a des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés » et donc opposables en toutes circonstances à la société et au pouvoir – a été combattu ou éclipsé aux XIXe siècle et XXe siècle (même au XXIe siècle) par d'autres doctrines ; le présent chapitre y consacrera d'ailleurs une partie. Il serait ainsi particulièrement intéressant de mener une étude sur les droits de l'homme au moment de la grande colonisation de l'Afrique par l'Europe. Rappelons d'ailleurs que l'actuelle République Démocratique du Congo a été colonisée de 1885 à 1960 par la Belgique.

Au cours de cette période, d'innombrables écrits

sur la situation des droits de l'homme au Congo sont l'œuvre de plusieurs chercheurs, missionnaires, auteurs et autres défenseurs des droits de la personne et du citoyen. Nous allons tirer profit de l'abondante littérature qui existe sur ce sujet au Congo colonial pour exposer quelques faits et témoignages d'abus perpétrés à cette époque. Ce chapitre sera donc essentiellement constitué de témoignages, déclarations et observations issus de la littérature soigneusement sélectionnés.

En premier lieu, il convient de signaler que les abus commis sont le fait d'un système : on faisait prévaloir le droit du plus fort, mais également que ces abus ont eu des conséquences très néfastes sur la société. Globalement, retenons les formes d'abus suivants : cultures obligatoires, travaux forcés, expéditions punitives, prises d'otages, emprisonnements d'innocents, usage de la torture, exécutions sommaires, humiliation, injustices sociales, recrutements forcés, mauvaises conditions de travail, violences faites aux femmes et aux enfants.

#### 1. Abus des droits de l'homme : le fait d'un système au Congo colonial

La colonisation de l'Afrique centrale a véritablement débuté à la fin du XIXe siècle avec la Conférence de Berlin de 1885 qui partagea l'Afrique aux différentes puissances européennes de l'époque. L'espace actuel de la République Démocratique du Congo a été acquis par le souverain belge de l'époque, le Roi Léopold II sous la dénomination de l'État Indépendant du Congo, l'E.I.C. Comme toute colonie, l'E.I.C devait jouer le rôle de fournisseur de matières premières. Par la suite, bien que l'administration fût différente, c'est la même philosophie qui persévérait avec la période du Congo Belge à partir de 1908. Là, la colonie devait être plus rentable; exigeant ainsi sa mise en valeur. Les atrocités, la violence, les contraintes etc. constituent les éléments du système mis en place pour atteindre les objectifs que les coloniaux devaient relever. Les abus enregistrés dans l'administration coloniale ne sont pas seulement des excès d'individus douteux, à la personnalité profondément perturbée, mais ils répondent davantage au système d'exploitation en vigueur à l'époque.1

En 1906, F. Cattier mentionnait dans ses écrits sur l'E.I.C. que «les articles que l'État du Congo prépare et répand dans la presse pour justifier sa politique reproduisent avec moins de franchise et de force, les idées que développaient, il y a plus de cent ans, devant la Chambre des Commerces et la Chambre des Lords, les porte-parole des planteurs : sans l'esclavage, les colonies sont condamnées à la ruine ; le nègre ne travaille que sous le fouet ; il n'a pas de besoins » .²

Les exécutants de la salle besogne agissent sur ordre de leurs supérieurs. Eux-mêmes ainsi que leurs chefs sont tous des officiels. Ce sont des soldats, des surveillants ou des capitas.

Le témoignage du missionnaire Sjöblom est très illustratif:

« Novembre 1894 au lac Tumba (District de l'Équateur, période de l'E.I.C. : Sjöblom circule dans la contrée, il constate que les villages sont déserts et qu'il y a des cadavres sur les rives. Au poste de Bofiji, il remarque une centaine de mains coupées. Elles ont été jetées dans la rivière... Un caporal noir raconte à Sjöblon qu'un officier blanc lui a ordonné, deux jours auparavant, de jeter 160 mains à la rivière. En effet, les soldats doivent justifier l'emploi de cartouches par le nombre égal de mains droites. » 3

Au lieu d'établir des rapports cordiaux, basés sur la collaboration et la convivialité entre l'administration et la population, coloniaux (et agents et leurs soldats) et population autochtone se constituent en deux parties ennemies. À la moindre résistance de la population, on use de la force, comme le décrit Daniel Vangroenweghe :

« Le premier contact entre soldats et indigènes est rarement amical. Les soldats envahissent les villages, tuent un certain nombre de noirs, arrêtent ceux qui n'ont pu fuir, pillent les huttes, volent le menu bétail et d'autres objets de valeur, incendient les maisons et détruisent les plantations. » 4

Comme le rapporte ce témoignage, ces faits sont commandités et tolérés par les chefs blancs. Le récit ci-dessous émanant du Missionnaire Joseph Clark montre en effet comment les blancs coloniaux protégeaient leurs agents:

«Le chef de Lokolo Longanga se plaignit auprès de Müller et Deisser parce que des soldats lui avaient pris ses femmes et tout ce qui lui était cher.... Son propos s'en prenant à la terreur cruelle des soldats. Le Blanc mit le chef en fuite comme un chien, frappant du pied le sol de la véranda et le traitant de menteur.»<sup>5</sup>

<sup>1|</sup> VANGROENWEGHE, Daniel, (1986), *Du sang sur les lianes : Léopold et son Congo*, Didier Hatier, Bruxelles, p. 12

**<sup>2</sup>**| CATTIER, F., (1906), Étude de la situation de l'E.I.C., Bruxelles, p.248

<sup>3|</sup> VANGROENWEGHE, Daniel, (1986), Du sang sur les lianes : Léopold et son Congo, Didier Hatier, Bruxelles, p. 59

<sup>4</sup> LAGERGREN, D. (1970), Mission and state in Congo. A Study of the relations between Protestant missions and the Congo Independant State authorities with special reference to the Equator district, 1885-1903, Uppsala, pp 117-118

<sup>5|</sup> CASEMENT, Roger, (1985), Rapport de R. Casement, Consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903), Enquête et Documents d'His-

Il va sans dire que c'est la loi du plus fort qui règne à cette époque. Aux antipodes du slogan Congo, conquête pacifique présenté par le Roi Léopold II à la face du monde pour justifier la mission coloniale qu'il s'était assignée – slogan qui ne sert qu'à masquer la réalité – celui qui a le pouvoir colonial est le grand détenteur de tous les droits; c'est lui le plus fort et peut donc en abuser. En fait, la mission coloniale n'était qu'une longue conquête sanglante... La violence était la norme parce qu'on retrouve à la base de toute occupation coloniale le droit du plus fort, et donc la sous-évaluation de la population autochtone qui justifie la colonisation dans son infériorité.

La violence était la norme : les coloniaux avaient conquis en effet un pays gigantesque sans moyens financiers pour l'organiser et l'exploiter. Ces moyens, c'était les indigènes euxmêmes qui devaient les produire par leur travail <sup>6</sup>. Aucune collaboration n'avait même été conclue avec les chefs indigènes.

A l'époque de l'E.I.C., les atrocités du genre étaient particulièrement violentes dans le District de l'Equateur. Quelques chefs de poste blancs furent un exemple manifeste de cruauté. Citons notamment : René de Permentier, officier à l'Equateur de 1894-1901, Raoul Van Caleken, chef de poste de Baringa.

Le récit suivant illustre la façon d'agir de Van Caleken:

« Les chefs Ilongo et Efomi des Isute sont allés à Baringa dans le but d'exprimer leurs doléances au substitut et à Dhanis au sujet des amendes et d'une foule d'autres irrégularités. Raoul Van Caleken, le chef de poste de Baringa, les met sous les verrous et les fait reconduire le 27 juin à Ingunda. Là, ils sont liés nus à un manguier dans la cour intérieure de la résidence d'un Blanc. Efomi, toujours attaché

toire Africaine, p. 174 et VANGROENWEGHE, Daniel, (1986), Du sang sur les lianes : Léopold et son Congo, Didier Hatier, Bruxelles,

6| Lire la préface de Jan Vansina de l'ouvrage de Daniel VANGROENWEGHE, (1986), Du sang sur les lianes: Léopold et son Congo, Didier Hatier, Bruxelles, p.11 à son arbre résiste pendant trois jours avant de mourir. » 7

Le témoignage ci-dessous relate la cruauté de René Permentier :

« Lorsqu'il est en tournée d'inspection… Lui arrive-t-il de trouver une petite feuille sur la cour récemment balayée, il s'écrie " les femmes prisonnières n'ont pas bien balayé ; elles doivent être punies ". Alors ses soldats décapitent une douzaine d'entre elles. Trébuche-t-il en forêt, c'est le signe que les routes ne sont pas bien entretenues. Conséquence : en mesure de représailles, un enfant est tué dans le prochain village… » 8

La dénonciation faite par l'organisation philanthropique *Le Secours Rouge International* (SRI) confirme l'implication du système colonial dans les exactions commises même à l'époque du Congo Belge:

« Les Impérialistes belges ont caché jusqu'ici leur tyrannie au Congo d'une façon très habile. Ils disposent à cet effet d'une presse puissante et bien organisée. Sous le couvert de la civilisation, ils masquent des procédés scandaleux. Non seulement ils ne se contentent pas d'exploiter les indigènes d'une façon inouïe, ils répriment tout mouvement qui tend vers une organisation de classe... » 9

Ces conditions laissaient libre cours à toute sorte d'abus. Il serait alors intéressant de connaître d'abord les circonstances et faits qui conduisirent aux abus avant d'en déterminer les différentes formes.

- 7 VANGROENWEGHE, D., op. cit., présente à la page 103 de la tournée de Dhanis, Administrateur de l'ABIR (Anglo-Belgian India Rubber and Exploring Company) dans plusieurs postes du District de l'Equateur où sa compagnie commercialise le caoutchouc.
- 8| HULSTAERT, G, "Le voyage au Congo d'un officier danois, in *Enquête et documents d'histoire africaine*, 4 (1980) et VANGROENWEGHE, D., op.cit., p.60
- 9 KANKU Bona-Mmudipanu, « Les communistes belges face au problème de la révolution au Congo Belge (1929-1931) : quelques documents inédits », in *Likunduli – Enquêtes d'Histoire Zaïroise*, 1 (1972-1973), p. 20

## 2. Différents faits ou formes d'abus des droits de l'homme

Plusieurs faits ont favorisé les abus des droits de l'homme. Ceux-ci sont de plusieurs ordres. Citons notamment l'imposition des cultures et la livraison obligatoire de certains produits agricoles, l'institution des travaux forcés, des expéditions punitives, l'usage de la torture, de la peine de fouet, des exécutions sommaires, des humiliations, des atteintes à l'amour propre, des faits démoralisants, des injustices sociales, de la restriction des libertés, les recrutements des travailleurs issus des milieux ouvriers, aux mauvaises conditions de travail et de vie, les violences faites aux femmes et enfants, la justice mal rendue, le laxisme et l'usage du mensonge.

#### a) Les cultures et cueillette obligatoires et la livraison des produits agricoles

Les abus de droits de l'homme sont observés dans les cultures imposées et la cueillette de certains produits agricoles frisés par l'économie coloniale comme le caoutchouc. C'est l'époque du fameux système de cultures forcées, un système économique particulièrement ingénieux introduit par le gouverneur de Java. Il imposait aux populations des cultures de café, de sucre et d'indigo, que le gouvernement hollandais rachetait à bas prix pour les commercialiser avec un bénéfice très appréciable. Bénéfice qui non seulement couvrait les frais de l'administration coloniale, mais laissait même un surplus important affluant dans les caisses de l'État hollandais. <sup>10</sup>

Pendant la période de l'E.I.C., les revenus principaux de l'État étaient basés sur le caoutchouc. La non-livraison de ce produit par la population indigène constituait un motif d'abus et d'atrocités : dans tout le district de l'Equateur, les hommes voyaient leurs mains coupées ; femmes et enfants n'étaient pas épargnés. L'exemple poignant d'une fillette mutilée en juin 1895, à

Ikoko (District de l'Equateur) mérite d'être mentionné :

«...une fillette mutilée avait été retrouvée par des travailleurs, couchée près du cadavre de sa mère assassinée par des soldats. Elle était à peine âgée de deux ans et demi. Clarck la transporta chez le docteur Reusens à Irebu. Ce dernier l'opéra, mais elle mourût quelques mois plus tard.Le gouverneur général chargea un juge de mener une enauête suite aux accusations du missionnaire... Les conclusions de cette enauête avaient été au'il ne s'agissait pas d'un acte d'une bande armée, qui aurait agi sur ordre, mais d'un méfait perpétré par un seul individu. Suite à cela, le soldat Basusu du poste de Bikoro comparut devant le tribunal et s'entendit condamné à cinq ans d'emprisonnement. Il avoua les faits et affirma avoir malmené la fillette par vengeance envers son père... » 11

Afin d'augmenter la production de caoutchouc, de telles méthodes terroristes étaient courantes et, semble-t-il, contrôlées et même encouragées.

Les vivres (chikwange, poisson, bois de chauffage pour bateau à vapeur, matériaux de construction) destinés aux Blancs et le caoutchouc étaient imposés dans les régions administrées par l'État et dans celles contrôlées par les compagnies de commerce qui se chargeaient de la récolte de caoutchouc. Leur prix ne dépassait pas le quart des prix du marché, le tout, à titre d'impôt alimentaire. <sup>12</sup>

#### b) Les travaux forcés

Le système de travaux forcés, bien qu'en vigueur dans l'E.I.C., est également observé au Congo Belge. Nombreux sont les témoignages relatifs à l'imposition de la récolte du caoutchouc à l'Equateur et ceux relatifs à l'effort de guerre imposé au cours de la deuxième guerre mondiale (1940-1945). L'effort de guerre comme la récolte du caoutchouc n'est pas un mal en soi dans le sens où il répond à une préoccupation

<sup>10</sup> STENGERS, J., « Léopold II et le modèle colonial hollandais », Tijdschtft voor Geschiedenis, 90 (1977) p. 46-47

<sup>11</sup> Archives de American Baptist Missionnary Union, lettres de Joseph Clark, extrait repris par VANGROENWEGHE, D., op. cit., p62

<sup>12</sup> VANGROENWEGHE, D., op. cit., p. 207-208

ou à une action collective qui permet de résoudre un problème qui survient au sein d'une communauté. Le problème se trouve dans son caractère contraignant faisant appel à toute sorte d'abus.

En 1894, dans le district de l'Equateur, les soldats sont casernés dans les villages pour y forcer les indigènes à cueillir le caoutchouc. Les récolteurs sont obligés de parcourir parfois de longues distances. Si un soldat remarque qu'un indigène est resté au village au lieu de cueillir le caoutchouc, il l'abat sans ménagement.<sup>33</sup> Dans d'autres contrées dudit district, on coupait les mains de tous les contrevenants. Les soldats doivent en effet justifier l'emploi de cartouches par le nombre égal de mains droites.<sup>14</sup> Dans d'autres régions encore, les peines de prison pour insuffisance de livraison de caoutchouc sont improductives, on a donc recours au système de prises d'otages.

C'est le gouverneur général et le secrétaire général de l'E.I.C. qui encourageaient les pratiques douteuses des prises d'otages pour exiger toujours plus de caoutchouc. Les femmes en sont le plus souvent victimes. Elles étaient incarcérées jusqu'à ce que leur famille ou leur village fournissent la quantité manquante de caoutchouc (cf. lettre du 4 mai 1901 du commissaire de District adressée au directeur de l'ABIR en Afrique).

Au déclenchement de la deuxième guerre mondiale, l'effort de guerre fut imposé au Congo Belge. La colonie était coupée de la métropole. Les activités coloniales avaient pour mot d'ordre:

« l'intérêt des actions noires devait céder le pas à l'intérêt supérieur de la collectivité. Il ne peut être question actuellement d'autres préoccupations que celle de la participation absolue à la guerre, d'autre souci que celui de la libération de notre pays (la Belgique) et de la victoire des Alliés » <sup>15</sup>

Les populations locales s'investirent dans l'effort de guerre, travaillant sans relâche pour sauver la métropole et sortirent totalement appauvries, ayant abandonné leurs travaux de subsistance. Un autre phénomène qui s'est produit lors de la rupture entre le Congo et la Belgique fut la dévaluation au Congo. Celle-ci eut lieu en juin 1940, elle provoqua l'augmentation du coût de la vie... Elle diminua le pouvoir d'achat des Noirs, à l'opposé des Blancs qui s'étaient vu réajuster leurs salaires.

#### c) Des expéditions punitives

La répression était très prisée au Congo colonial. A la moindre insoumission, toute résistance doit être réprimandée par la terreur. A chacune de ces occasions, une expédition punitive constituée des soldats de la Force Publique est organisée. Le corps expéditionnaire agit donc, et efficacement. Le village devait être incendié, il disparaît de la carte ; de larges stocks d'aliments sont confisqués.

A titre illustratif, reprenons le témoignage de Charles Lemaire, premier commissaire du district de l'Equateur (1886-1893); repris dans son journal de voyage et d'inspection territoriale, qui se félicite avoir fait tuer deux hommes dans les villages de Bolenge et Mobanga-Wanga, et notamment le chef de Bolenge au titre de représailles à la suite des tirs essuyés par son navire en janvier 1892. Il a aussi jeté son dévolu sur un autre village, Ikoyo, a ravi une femme d'Ifeko et refuse de la libérer. Par ailleurs, il ne se gène pas de présenter des abus qu'il a personnellement commis lors d'expéditions punitives préalablement organisées:

«Pendant mon séjour au Congo, ... pour récolter du caoutchouc dans le district (où aucun pré-

<sup>13|</sup> LAGERGREN, D. (1970), Mission and state in Congo. A Study of the relations between Protestant missions and the Congo Independent State authorities with special reference to the Equator district, 1885-1903, Uppsala, p. 119

<sup>14|</sup> CASEMENT, Roger, (1985), Rapport de R. Casement, Consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903), Enquête et Documents d'Histoire Africaine, p. 48

<sup>15</sup> ILUNGA Kalenga M. (1980), Les activités du Comité d'étain du Congo Belge et du Ruanda Urundi 1940-1945, d'après les sources d'archives régionales du Shaba à Lubumbashi, Travail de fin d'Etudes en Histoire, UNAZA –Campus de Lubumbashi, p. 36

paratif n'avait été décidé), on devra couper des mains, des nez et des oreilles. Je ne crois pas que nous ayons chassé les brigands arabes pour que nous prenions leur place » <sup>16</sup>

Au Congo Belge, les grèves des travailleurs et les mutineries des soldats faisaient aussi l'objet de répressions sanglantes. Le témoignage de Duduri décrit la répression sanglante d'une grève de l'Union Minière du Haut-Katanga subie par les travailleurs noirs :

«Avec la crise économique des années 1940, les ouvriers exigèrent, à l'instar de leurs collègues européens, des augmentations de salaires. Le Gouverneur de Province autorisa une fusillade pour réprimer ces grèves qu'il qualifia de sauvages. Bilan officiel 70 morts... Le souvenir de la répression est resté vivace parmi la population congolaise.» <sup>17</sup>

En second exemple, un autre témoignage, peu connu, a été rapporté par un journal progressiste sud-africain *Umsebenzi*, le 27 juin 1930 : « Une grève des Nègres marins à bord du vaisseau belge *Léopoldville* fut réprimée il y a quelques temps avec grande brutalité. A la fin du mois passé, ce vaisseau arriva à Anvers ...les Noirs grévistes furent emprisonnés... » <sup>18</sup>

## d) Usage de la torture – la peine de fouet – Exécutions sommaires

Ces trois expressions évoquent presque la même chose. Il s'agit du châtiment corporel qu'on faisait subir à tout contrevenant à l'instruction coloniale, principalement dans le cadre de la réalisation d'un programme de mise en valeur économique de la colonie. Dibwe dia

16 LEMAIRE, Ch. (1908), Belgique et Congo, p64

Mwembu établit un répertoire de la population congolaise destinataire de ces peines : les délinquants, les porteurs noirs, les ouvriers, ceux qui refusent la civilisation, ceux qui n'exécutent pas le travail obligatoire, ceux qui se dérobent du paiement de l'impôt...¹9 . A cette liste il conviendrait d'ajouter également des innocents.

Daniel Vangroeweghe rapporte les sanctions prises par l'ABIR (une entreprise de l'E.I.C. qui s'occupait de la récolte du caoutchouc dans le District de l'Equateur) : « Lorsque les livraisons de caoutchouc ont été insuffisantes, les bastonnades et flagellations au moyen des nerfs d'hippopotame, la fameuse «chicotte» de triste mémoire, sont monnaie courante. Le « tarif » habituellement de 50 coups, peut monter jusqu'à 100 ou 200 coups en une séance » <sup>20</sup>

Voici ce dont les missionnaires Whiteside et Stannard furent témoin le 1er mars 1906, dans un village près de la Lokongo (Equateur):

« Devant la maison du chef influent Lofanzafanza, sur une plate-forme haute de 3 mètres, chaque contrevenant est flagellé puis exposé au soleil, jusqu'à ce que sa famille ait payé la rançon, exigée par le surveillant. Beaucoup de villageois sont tués, pendus, torturés à mort au moyen du copal brûlant ou flagellés. L'assistant du bourreau trouve un horrible plaisir à verser le copal sur la tête d'un prisonnier ligoté, puis à y mettre feu. Le copal dégouline tout brûlant sur le visage et les épaules de la victime, qui succombe lentement dans d'affreuses souffrances. » <sup>21</sup>

Par ailleurs, Jespersen apprend en 1899 d'un agent, d'origine anglo-belge, qu'il ne tire jamais sur les Noirs, mais qu'il les emploie comme punching ball. C'est aux visages défigurés, aux oreilles meurtries, aux nez aplatis, aux yeux exorbités, qu'on reconnaît la population de son district.

<sup>17|</sup> DUDURI R.(1973), *La grève des ouvriers noirs à l'U.M.H.K. (1941)*, Mémoire de licence en Histoire, UNAZA-Campus de Lubumbashi, p.5

<sup>18| &</sup>quot;White workers support black saillors and demand Independance of the Congo", in Umsebenzi, 27 juin 1930, n° 620, 2

<sup>19</sup> DIBWE dia Mwembu, « La peine de fouet au Congo Belge (1885-1960), in Les cahiers de Tunisie, Tome XXXIV (1986) 135-136, pp.129-135

<sup>20</sup> VANGROENWEGHE, D., op. cit., p. 115

<sup>21</sup> Ibidem

D'autres amusements familiers des agents de l'ABIR peuvent être soulignés : les indigènes sont parfois obligés de grimper dans de hauts vieux palmiers tout branlants et d'en redescendre la tête en bas ; exercice au cours duquel nombreux sont ceux qui se brisent le cou ; ou bien ils sont ligotés l'un à l'autre et jetés ainsi dans la rivière et servent alors de cible pendant qu'ils flottent. <sup>22</sup>

Beaucoup d'innocents furent également victimes de ces tortures. Des témoignages probants le prouvent. Pour besoin d'illustration, nous nous voyons obligés de reproduire ici un récit suivant déjà évoqué plus haut :

«En 1904, le poste de Lingunda des chefs indigènes qui voulaient plaider pour la cause de leurs communautés en sont sortis victimes. En effet, les chefs Ilongo et Efomi des Isute sont allés à Baringa dans le but d'exprimer leurs doléances au substitut au sujet des amendes et d'une foule d'autres irrégularités. Raoul Van Caleken, le chef de poste de Baringa, les met sous les verrous et les fait reconduire le 27 juin à Ingunda. Là, ils sont liés nus à un manquier dans la cour intérieure de la résidence d'un Blanc. Efomi, toujours attaché à son arbre résiste pendant trois jours avant de mourir.Il y a eu plusieurs autres assassinats, meurtres, des amendes énormes infligées aux indigènes qui n'apportent pas le caoutchouc, des arrestations et des détentions des femmes et d'enfants qu'on affamait en prison... ont été rapportés dans la contrée. » 23

A l'époque du Congo Belge, il convient de mentionner les répressions sanglantes des grèves et d'autres mutineries. On se rappellera ce qui a été évoqué pour la grève de l'Union Minière du Haut Katanga déjà évoquée plus haut.

#### e) Des Humiliations – atteintes à l'amour propre – faits démoralisants

Des humiliations des chefs indigènes et

22 Ibidem

le manque de considération de la part des blancs constituent aussi des souvenirs dont les contemporains de cette époque ont longtemps gardé dans leur mémoire. Parmi tant d'autres faits, on peut signaler celui subi par le chef de Lokolo Longanga dont des soldats lui avaient pris ses femmes et tout ce qui lui était cher. Le Blanc mit le chef en fuite comme un chien, frappant du pied le sol de la véranda et le traitant de menteur. On mentionnera d'autres amusements familiers des agents de l'ABIR: ils aimaient particulièrement humilier les chefs indigènes, notamment en leur rasant le crâne.

Pendant le Congo Belge, les milieux ouvriers développaient, dans une certaine mesure, des attitudes et comportements qui portaient atteinte à l'amour propre des ouvriers. C'est ainsi que plusieurs travailleurs refusaient de renouveler leur engagement, préférant regagner leur milieu d'origine. Cette attitude était motivée en grande partie par le climat d'insécurité, de terreur morale et de nostalgie causée par le nombre de morts enregistrés dans les camps de travailleurs. Rien, en effet, n'était plus démoralisant que de voir mourir tous les dix jours des compagnons de travail, des voisins de chambre, des amis ou des parents.

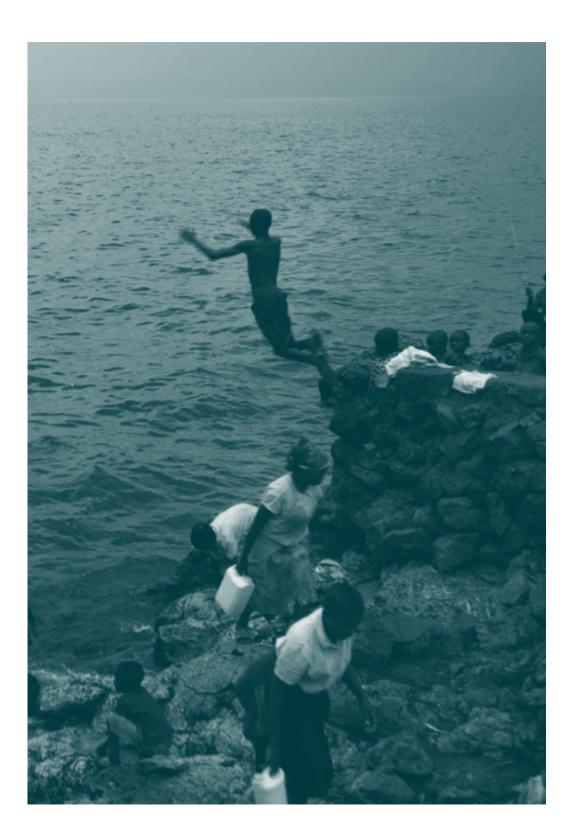
Certains travailleurs étaient également déçus par le peu de considération accordée aux femmes. Ils affirmaient que mieux valait se faire engager célibataire, car les femmes étaient presque communes à tout le monde au camp et la société ne prenait aucune mesure disciplinaire pour enrayer l'adultère. L'époux trompé tâchait de se faire justice lui-même en se battant avec l'homme qu'il avait surpris avec sa femme.

#### f) Injustices sociales - restrictions des libertés

Le système colonial exerçait un contrôle et une surveillance totale sur les populations coloniales. Elles étaient victimes de plusieurs injustices sociales et ne pouvaient jouir de toutes les libertés reconnues à tout citoyen d'un pays.

<sup>23|</sup> Un extrait du récit sur le voyage de Dhanis, Administrateur de ABIR dans le Haut congo, reprit par VANGROENWEGHE, D., op. cit., à la page 103

<sup>24</sup> VANGROENWEGHE, D., op. cit., présente à la page 103



Dr. César Nkuku Khonde | Droits de l'homme au Congo colonial : exposé et analyse de quelques faits et témoignages des abus

En premier lieu, nous évoquerons le système du sauf-conduit pour les déplacements vers d'autres villages, surtout vers les centres urbains, système imposé aux indigènes. Il était question avant tout de garder dans chaque village le nombre requis de travailleurs, système rappelant fâcheusement le principe médiéval du serf attaché à la glèbe. L'armée a été fréquemment engagée pour poursuivre des fugitifs et les ramener. La ségrégation est une autre forme d'injustice de cette époque; elle avait d'autres corollaires ayant trait à la restriction des libertés. La déclaration ci-dessous, quelque peu banale illustre bien notre propos:

« En 1950, il n'y avait pas de marché au Camp Maramba de BCK (Société de Chemin de Fer opérant à l'est du Congo Belge), ses résidents se rendaient de temps en temps au marché réservé aux Blancs. Ces derniers faisaient leurs achats de 7h00 à 11h00. Les Noirs ne pouvaient s'y rendre qu'après 12h00. La police surveillait l'entrée. Aucun noir, excepté les domestiques des blancs, reconnus par leur accoutrement, ne pouvait entrer aux heures réservées aux Blancs »<sup>25</sup>

Les milieux ouvriers furent le grand théâtre des injustices sociales. Les populations locales portaient tout le poids de la mise en valeur de la colonie, et cela dans des conditions inhumaines, à l'exemple de l'effort de guerre à laquelle elles s'adonnèrent corps et âme, puis totalement ruinées, ne reçurent aucune récompense. Au contraire, les récompenses étaient attribuées à la population blanche résident dans la colonie tel que nous le découvrons dans une déposition de justice faite à Elisabethville en 1943 suite à la grève des travailleurs noirs de l'Union Minière du Haut-Katanga :

«Après l'immense effort de guerre fourni par les populations congolaises, le Gouverneur Général P. Ryckmans est content pour les Noirs qui ont si bien travaillé pour la métropole et se pose la question de savoir ce qu'il peut accorder comme récompense à ces Noirs. Finalement, il prend la décision d'augmenter le salaire des indigènes comme récompense. Mais Mgr De Hemptine, Archevêque du Katanga s'oppose farouchement à ce projet...:" Les indigènes sont riches assez, l'un d'eux ayant même 35000 frs à la caisse d'épargne. Si les salaires étaient augmentés ces indigènes en outre pourraient s'acheter plusieurs femmes » 26

Tout cela voudrait simplement dire que le noir n'a pas le droit de profiter de sa vie ni de l'organiser, ni de prétendre à une promotion sociale ; il doit demeurer esclave. Tout cela contribue aux mécontentements exprimés par des grèves et mutineries. Le témoignage suivant est très illustratif:

«... nous (soldats congolais) étions mécontents de la façon dont nous traitaient les Blancs. Ils nous considéraient comme des véritables esclaves : corvées, injures et surtout l'injustice. Les Noirs ne pouvaient jamais dépasser le grade de premier sergent major » <sup>27</sup>

Le phénomène de dévaluation enregistré au commencement de la guerre de 1940 va dans le même sens que la situation d'injustice évoquée ci-dessous. Cette dévaluation provoqua l'augmentation du coût de la vie..., diminua le pouvoir d'achat des Noirs, contrairement aux Blancs qui voyaient leurs salaires se réajuster.

A ce sujet, le Commissaire du District (C.D.D.) du Lualaba écrivait en 1940 :

« ...l'augmentation dans tout le district du coût de la vie de 30 à 50 %, est un phénomène de l'état

<sup>25]</sup> Témoignage de Kabesa Mwanabutu recueilli le 12 novembre 1998 par MADIANTANGU Ndumba Tabala I Mwan'y, Fidèle, (1999), Conditions de vie dans les Camps de travailleurs de BCK – Lubumbashi: une autoévaluation des résidents (1950-1980), Mémoire de Licence en Histoire, Université de Lubumbashi, p. 48, inédit

<sup>26</sup> A.R.S.L., Dossier n°7. Projustitia, Dépositions de Mutombo Paul devant le Commissaire de police Lardinois, Ellisabethville, le 1er février 1944

<sup>27]</sup> Témoignage de Kalenga Simon, av. Itimbiri, n° 7 Katuba, lubumbashi, recueilli le 24 mai 1981 par MWANGANDO, Bembiso Adabimoni (1982), La Mutinerie de Luluabourg du 20 février 1944, d'après les archives régionales du Shaba à Lubumbashi), Mémoire de Licence en Histoire, Université Nationale du Zaïre, Campus de Lubumbashi, inédit

de guerre. Pour les Européens, les réajustements de salaires pratiqués par tous les employeurs entraînent en grande partie la disparition de l'aspect critique que revêt cette hausse pour les salariés ne touchant que de modestes traitements. Pour les Noirs, il n'y a eu aucune adaptation en 1940, ce sont donc eux qui subissent intégralement toutes les conséquences de la diminution de leur pouvoir d'achat ... Malgré le loyalisme remarquable dont font preuve toutes les catégories de natifs au cours de l'année 1940, cette réduction massive de leur standing de vie peut si elle se prolongeait, constituer un réel danger politique et économique » 28

Ce même sort fut également réservé aux soldats noirs ayant pris part aux combats :

« ... nos soldats sont allés se battre et ont reçu des souliers, des vêtements, des mouchoirs... dès qu'ils reviennent, on leur enlève cela comme s'ils étaient des voleurs alors qu'ils ont servi » <sup>29</sup>

#### g) Recrutements forcés – mauvaises conditions de travail et de vie

Outre l'interdiction aux travailleurs noirs d'avoir, de créer et d'adhérer à des associations ouvrières et les réprimandes des grèves ouvrières, le monde ouvrier fut un autre cadre particulier d'abus de droits de l'homme. C'est dans ces milieux que furent observés des recrutements forcés, des conditions de travail inhumaines et bien d'autres intolérances.

Pendant l'E.I.C., il existait trois manières de recruter les soldats. Habituellement, on exigeait par village un certain nombre d'hommes en signe de soumission à l'homme blanc. Par contre, les villages rebelles devaient, le plus souvent après soumission, en livrer davantage... Une troisième manière consistait à acheter des

hommes... Beaucoup n'avaient que 13 ou 14 ans et étaient enrôlés comme soldats pour une durée de sept ans. Les moins valides devenaient travailleurs de l'État. Les recrues étaient donc habituellement des adolescents, mais aussi parfois des femmes, et étaient généralement envoyées dans un autre district; empêchant de ce fait la désertion.

Que ce soit au cours de la période de l'E.I.C. comme à celle du Congo Belge, les conditions de travail peu optimales entraînaient une forte mortalité chez les ouvriers. Dans les mines du Katanga; force est de constater qu'il ne leur était pas facile de s'adapter à un rythme de travail très contraignant, que seules les bêtes de somme pouvaient supporter:

« ...Nous avions deux équipes de travail : la première travaillait de 7h à 3h, la seconde de 3h à 11h du soir pendant une semaine ; la semaine suivante, l'équipe du matin travaillait le soir et celle du soir le matin. Non, il n'y avait pas de repos et on ne nous donnait pas à manger au lieu de travail... » 3°

Toujours à l'Union Minière du Haut-Katanga, dans sa note du 13 avril 1928 adressée à la Direction Générale, le Département de la M.O.I. (Main-d'œuvre Indigène) déclara à propos des travailleurs de Kivu Maniema que « Ces travailleurs P.O. sont intelligents, s'adaptent assez rapidement au travail, mais s'acclimatent malaisément ». Les difficultés de ces travailleurs étaient en fait celles de l'acclimatement, du transfert loin de leur milieu et du changement d'alimentation. Tous, concentrés au camp de l'Etoile, étaient confrontés aux mêmes difficultés et particulièrement à celles ayant trait à l'alimentation peu conforme à leurs habitudes et qui provoqua la mort de plusieurs d'entre eux.31

<sup>28</sup> A.R.S., Note synthétique du C.D.D du Lualaba, cité par TSHIBANGU Kabet, « la situation sociale dans le ressort administratif de Likasi pendant la guerre 1940-1945 », in Etudes d'Histoire Africaine, VI, 1974, p. 282

<sup>29</sup> A.R.S.L., Dossier n°7, Projustitia. Déclaration de Kalubi Lievin devant le Procureur du Roi a.i. Declerk Etienne, Elisabethville, le 1er février 1944

<sup>30</sup> Témoignage de Asani Rajabo, recueilli le 24 février 1973 à Katuba (Lubumbashi) par YOGOLELO Tambwe Ya Kakisimba, (1973), Mission de recrutement des travailleurs de l'UMHK au Kivu-Maniema (1926-1928), Mémoire de Licence en Histoire, Université Nationale du Zaïre – Campus de Lubumbashi, p. 102, Inédit

<sup>31</sup> A.D.P., Note à la Direction Générale, 13 avril 1928, dans C8, D13

La mortalité dans ces milieux était tellement élevée qu'elle effrayât les travailleurs qui ne croyaient pas pouvoir sortir vivants de cet enfer:

« ... Oui, nous avons perdu beaucoup des nôtres à Ruashi : les uns mouraient par accidents de travail, les autres, la plupart, de la diarrhée. Atteint aujourd'hui de cette diarrhée, le malade succombait après deux ou trois jours. Nous tous, nous ne souhaitions qu'une chose : terminer notre contrat et rentrer le plus tôt au pays — tellement nous étions effrayés par le nombre de gens qui mourraient tous les jours ». 32

Le témoignage suivant appuie le précédent, mais montre également que les travailleurs étaient placés dans des mauvaises conditions d'existence. L'alimentation qu'on leur fournissait était, loin d'être adaptée : soit avariée soit non-conforme ; sinon comment expliquer la forte morbidité qu'elle provoquait après consommation :

« C'est à Ruashi que plusieurs gens du Maniema sont morts par accidents de travail, mais et surtout de la diarrhée. Atteint de la diarrhée et conduit à l'hôpital, le malade (homme, femme ou enfant) succombait quelques jours plus tard. Nous avions beaucoup à manger, mais la nourriture qu'on nous donnait n'était pas adaptée au régime alimentaire de chez nous : haricots très secs, petits pois, beaucoup de « Kakontwe », farine de manioc très rarement, du riz – rarement aussi, viande de bœuf, arachide..., mais jamais de hangnes ou du manioc » 33

Mal nourrir ses travailleurs semblait être une option adoptée dans beaucoup d'entreprises, pour des raisons qui restent à élucider. Le court récit ci-dessous indique que cette pratique était également de mise à la BCK :

«... la farine et le sel qu'on nous donnait étaient

de mauvaise qualité, nous les vendions frauduleusement à la cité indigène. A la place, nous allions nous en procurer de bonne qualité au magasin de Bakoa... » <sup>34</sup>

Le récit sur la préparation de la farine de maïs plus bas décrit la mauvaise qualité de l'alimentation destinée aux travailleurs :

« ... Pour enlever sa teinte jaunâtre, son odeur et sa saveur âcre et en faire une nourriture saine, les femmes avisées laissaient cette farine de maïs dans l'eau pendant deux ou trois jours. Ensuite, après l'avoir séchée au soleil, elles la pilaient et la tamisaient à nouveau. Alors seulement, la farine du maïs devenait plus ou moins blanche et sa pâte était mangeable. Préparée telle qu'elle était reçue en ration, cette farine du maïs – importée de Rhodésie – donnait à la cuisson une pâte de forme bizarre qui exhalait une odeur repoussante – ce qui provoquait la diarrhée et la mort de plusieurs gens. Les ouvriers célibataires avaient toutes les peines pour se préparer une nourriture convenable, bien cuite et digérable... » 35

Ils étaient tellement devenus des mouroirs qu'on enregistra beaucoup de cas de refus de réengagement:

«Je n'ai pas voulu renouveler mon contrat parce que j'étais effrayé par la mort de mes compatriotes, et par nostalgie. D'ailleurs, beaucoup d'hommes souhaitaient voir la fin de leur contrat, tellement la mortalité était accentuée... Nous n'avions même pas la possibilité ni le droit d'enterrer nous-mêmes nos morts » <sup>36</sup>

Outre la mauvaise alimentation et les conditions inhumaines de travail, les conditions de logements n'étaient pas toujours optimales tel que le décrit Yumba Kalala, ancien ouvrier de la

36| Ibidem

<sup>32|</sup> Témoignage de Mr Lungumbu Saidi, recueilli le 14 avril 1973 à la cité Karavia – Lubumbashi par Yogolelo, op.cit.

<sup>33|</sup> Témoignage de Bwana Muzuri Samilondo reccueilli par Kekambezi Kyelu à Shabunda (Sud Kivu) le 23 janvier 1973 et repris par Yogolelo, op.cit.

<sup>34|</sup> Propos de Kabesa Mwanabutu recueilli le 17 novembre 1998 par MADIANTANGU Ndumba Tabala I Mwan'y, Fidèle, (1999), Conditions de vie dans les Camps de travailleurs de BCK – Lubumbashi: une autoévaluation des résidents (1950-1980), Mémoire de Licence en Histoire, Université de Lubumbashi, p. 33, inédit

<sup>35|</sup> Témoignage de Lungumbu Saidi,

BCK, Compagnie de Chemin de Fer opérant au Congo Belge dans la partie est :

«... dans l'intelligence de l'homme blanc, en construisant les camps des travailleurs, il pensait qu'un Noir devait avoir seulement une petite chambre pour dormir, un très petit salon pour mettre une tablette et quatre chaises et une chambre pour tous: parents et enfants ... Il était difficile qu'un travailleur de BCK logé dans un camp s'achète du mobilier... » 37

## h) Des violences faites aux femmes et aux enfants

Les violences faites aux femmes, fortement décriées de nos jours existaient également à cette époque : femmes et enfants étaient aussi violentés ; les recrues pour faire le travail des blancs et même comme soldats étaient généralement de grands enfants, mais aussi parfois des femmes ; beaucoup n'avaient que 13 ou 14 ans, ils étaient enrôlés comme soldats pour une durée de sept ans. Les moins valides devenaient des travailleurs de l'État. 38

Lors du boom du caoutchouc, femmes et enfants servaient d'otages afin de rentabiliser la récolte et la livraison de ce produit tant recherché par les maisons commerciales et l'État.

La liste des prisonniers établie par Dhanis lors de sa visite, en 1904, dans la prison de la Mongala est parlante. Elle est essentiellement constituée de femmes et d'enfants qui servaient uniquement d'otages :

- Depuis le 1er juin 1904 : 5 femmes d'Evoloko, dans le secteur de Bekombe. Elles ont été arrêtées parce que leur mari a fui.
- Depuis le 3 juin et le 15 mai : 11 femmes de
- 37| Propos de Yumba Kalala recueilli le 30 janvier 1999 par MADIANTANGU Ndumba Tabala I Mwan'y, Fidèle (1999), Conditions de vie dans les Camps de travailleurs de BCK – Lubumbashi: une autoévaluation des résidents (1950-1980), Mémoire de Licence en Histoire, Université de Lubumbashi, p. 33, inédit
- 38 LEMAIRE, Ch. (1908), Belgique et Congo, p64

Lofomu parmi lesquelles plusieurs sont très âgées, de vrais squelettes (quelques-unes y sont déjà depuis 4 ou 5 mois)

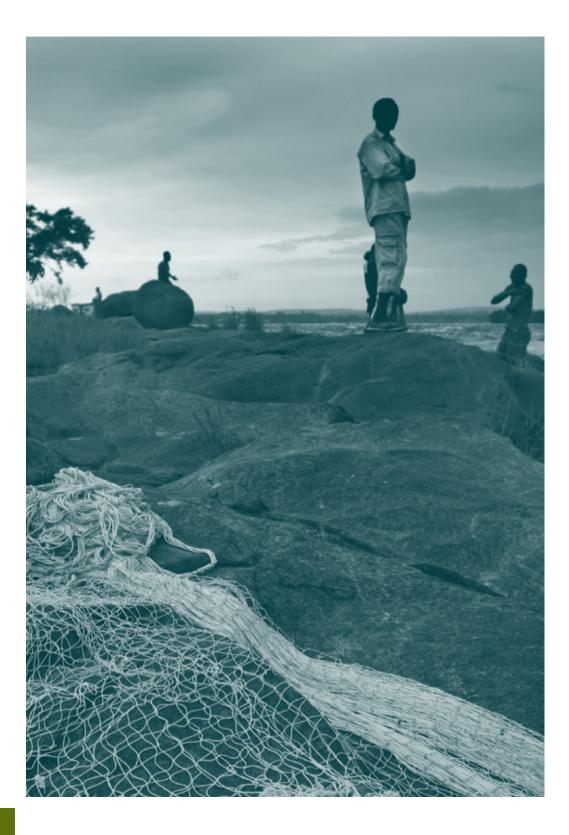
 Depuis le 1er juin : 9 garçonnets âgés de 5 à 10 ans. Ils sont entravés pour avoir livré trop peu de caoutchouc à la place de leur père, et sont affamés.

D'autres enquêtes faites dans la région corroborent ces faits. C'est le cas de celle menée par le missionnaire Dhanis à cette même époque :

« il y a eu des assassinats, des meurtres, des amendes énormes infligées aux indigènes qui n'apportent pas le caoutchouc, des arrestations et des détentions de femmes et d'enfants qu'on affamait en prison... Je ne parle que des choses vues ou avouées par le chef de poste après accusations des indigènes... Les peines de prison pour insuffisance de livraison de caoutchouc sont improductives, de sorte que petit à petit, celles-ci sont remplacées par des prises d'otages... Les femmes en sont le plus souvent victimes. Elles sont incarcérées jusqu'au moment où leur famille ou leur village peuvent fournir la quantité manquante de caoutchouc. Cela ressort d'une lettre du commissaire du District adressée en date du 4 mai 1901 au Directeur d'ABIR en Afrique. » 4º

Un autre rapport de mission d'enquête indique que les enfants prisonniers sont envoyés dans les « colonies scolaires » ou mis au travail comme boys dans un poste d'État. Les femmes sont rendues à leur mari contre le paiement d'une rançon à moins que les soldats ne les gardent pour eux ou que leurs officiers blancs ne les réclament pour leur servir de concubines. 41

- 39 Un extrait du récit sur le voyage de Dhanis, Administrateur de ABIR dans le Haut congo, repris par VANGROENWEGHE, D., op. cit., p. 104
- 40 Un extrait du récit sur le voyage de Dhanis, Administrateur de ABIR dans le Haut congo, repris par VANGROENWEGHE, D., op. cit., p. 103
- 41 LAGERGREN, D. (1970), Mission and state in Congo. A Study of the relations between Protestant missions and the Congo Independant State authorities with special reference to the Equator district, 1885-1903, Uppsala, pp 117-118



### 3. Les conséquences des abus des droits de l'homme

Le bilan des abus de droits de l'homme était très lourd. Ces abus sont à l'origine de maladies, famines, d'une forte mortalité, de la désertion des villages, du dépeuplement de certaines régions comme le mentionne Jan Vansina pour la période de l'E.I.C.:

« La région de l'Equateur était un enfer vert... Des destructions considérables et leur cortège de famine et, travail forcé et d'expulsions, ainsi que l'introduction involontaire de la variole et de la maladie du sommeil parmi d'autres nouvelles maladies ont, de 1880 à 1920, réduit la population au moins de la moitié.... » 42

Le dépeuplement des régions est le résultat des populations obligées de fuir leur milieu habituel pour aller se réfugier ailleurs, là où elles échapperont au système inhumain des impôts indigènes, aux cultures obligatoires, aux recrutements forcés et autres tracasseries et impositions de l'homme blanc. Une situation qui devenait de plus en plus grave jusqu'à emmener certaines notabilités coloniales à proposer des réformes. Casement en faisait partie et décrivit la situation dans certaines contrées à l'E.I.C. comme suit:

« Le dépeuplement de Bolobo dont les habitants effrayés se sont réfugiés sur la rive française de fleuve, est dû selon lui à ce système barbare. Il craint pour l'avenir du peuple Bolobo. Quelques mois plus tard, il précisera que le récent recensement a relevé dans la région un millier d'habitants, alors qu'à son premier passage ici, il en avait compté 10000. Des villages qu'il connut prospères et fort peuplés ont cessé d'exister, ou sont devenus méconnaissables à la suite du dépeuplement. A Tshumiri, la population des villages qui était encore de 5 000 habitants en 1887, est tombée à 500. Bolobo, qui comptait jusqu'à 40 000 habitants, principalement des Bobangi, et qui avait toujours été un des endroits les plus prospères de

op.cit.p.11

la rive gauche du fleuve, ne comptait plus, en 1903, que 7 000 à 8 000 habitants. Lukolela a vu sa position tomber de 5 000 en 1887 à 600 en 1903. Quand à Irebu, qui en avait compté 3 000, ce village a disparu de la carte et dans les agglomérations autour du lac Tumba, la population est réduite de 60 à 70 %... »43

Le déplacement non contrôlé des populations devait certainement avoir des répercussions sur la santé de la population. Il en est de même pour les mauvaises conditions de travail. Maladies rime bien entendu avec mortalité.

A l'E.I.C., ce sont la maladie du sommeil et la variole dont on parle le plus. En outre, on répertorie la mortalité infantile et les différentes maladies pulmonaires dont souffrait la population.

Dans les milieux ouvriers du Congo Belge, la situation est très préoccupante. De 1925 à 1928, la mortalité des travailleurs de l'Union Minière du Haut-Katanga était respectivement de 51,05 %0, 53,48 %0, 45,29 %0 et 32,58 %0<sup>44</sup>. Les conditions de travail dans les carrières et les conditions hygiéniques dans les camps de travailleurs ainsi que la mauvaise alimentation imposée par les sociétés d'exploitation coloniale en étaient les causes principales. Il ressort des procès-verbaux des réunions Département M.O.I. / Service Médical de l'Union Minière du Haut Katanga que la pneumonie et la dysenterie étaient les causes principales de mortalité.

La pneumonie se contractait surtout pendant la saison sèche et à cause du travail de nuit. Le Dr Thomas, alors médecin hygiéniste adjoint au médecin provincial du Katanga, avait fait remarquer aux responsables du Département de la MOI que «la durée de prestation de travail (8 heures d'affilée) était trop longue pour certaines races d'indigènes et que le travail du soir

43 CASEMENT, Roger, (1985), Rapport de R. Casement,

Consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Jours été un des endroits les plus prospères de Congo (1903), Enquête et Documents d'Histoire Africaine, p. 174 et VANGROENWEGHE, Daniel, (1986), Du sang sur les lianes : Léopold et son Congo, Didier Hatier, Bruxelles,

<sup>44</sup> A.D.P., Rapports annuels M.O.I. 1926-1928, C4

(finissant à 23h00) était néfaste aux races des districts chauds » 45

Les témoignages recueillis à ce sujet abondent. En voici quelques-uns, en commençant par celui de Lungumbu :

« ... Oui, nous avons perdu beaucoup des nôtres à Ruashi : les uns mouraient par accidents de travail, les autres, la plupart, de la diarrhée. Atteint aujourd'hui de cette diarrhée, le malade succombait après deux ou trois jours. Nous tous, nous ne souhaitions qu'une chose : terminer notre contrat et rentrer le plus tôt au pays – tellement nous étions effrayés par le nombre de gens qui mourraient tous les jours ». 46

Cet autre témoignage appuie le précédent :

« C'est à Ruashi que plusieurs gens du Manieme sont morts par accidents de travail, mais et surtout de la diarrhée. Atteint de la diarrhée et conduit à l'hôpital, le malade (homme, femme ou enfant) succombait quelques jours plus tard. Nous avions beaucoup à manger, mais la nouriture qu'on nous donnait n'était pas adaptée au régime alimentaire de chez nous : haricots très secs, petits pois, beaucoup de « Kakontwe », farine de manioc très rarement, du riz – rarement aussi, viande de bœuf, arachide..., mais jamais de bananes ou de manioc » 47

#### 4. Des voix se sont levées

De nos jours, la dénonciation des abus de droits de l'homme s'organise autour des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme où les activistes sont très dynamiques. À l'époque coloniale, il a fallu compter sur certaines oppositions politiques, idéologiques, doctrinales et sociales : les missions protestantes moins favorisées par l'État colonial face aux missions catholiques appelées à accompagner l'administration ; les partis d'opposition face à ceux au pouvoir, le communisme face au capitalisme.

Les missionnaires protestants furent les premiers à émettre des critiques sévères à l'égard de la politique domaniale de l'E.I.C.. Ils incitèrent certains milieux à réclamer des enquêtes relatives aux atrocités commises dans les exploitations de caoutchouc, et tout particulièrement dans le district de l'Equateur. Ils dénoncèrent ces abus grâce à des conférences et dans les journaux et lettres de certains coloniaux.

Pendant la période du Congo Belge, ce sont des partis de l'opposition et autres mouvements associatifs anticolonialistes, comme Les jeunesses communistes de Belgique, Le secours rouge international, la lique contre l'impérialisme...48, sur lesquels le pouvoir colonial devait veiller. Ce dernier a dû s'organiser de façon à contrecarrer leur propagande anti-coloniale. La SEPES (Société d'Etudes Politiques, Economique et Sociales) fut l'un des organes de cette propagande. Elle avait son siège à Anvers, en Belgique, possédait un office de documentation, des cercles d'études, des publications occasionnelles et un bulletin périodique bimensuel, au ton violemment anticommuniste qui fut publié régulièrement entre 1925 et 1940. En effet, la Sûreté belge avait déjà remarqué, entre 1929 et 1931, l'intérêt des communistes belges pour le Congo : ils s'efforçaient d'établir des alliances avec les mouvements de protestation au Congo. Ils stigmatisaient l'exploitation du prolétariat, le travail et les recrutements forcés ainsi que d'autres brutalités coloniales. En outre, ils se

<sup>45</sup> A.D.P., Procès-verbal de la quatrième séance du 9 juillet 1928 de la Commission U.MHK.-Gouvernement, C8, D13

**<sup>46</sup>** Témoignage de Mr Lungumbu Saidi, recueilli le 14 avril 1973

<sup>47</sup> Témoignage de Bwana Muzuri Samilondo recueilli par Kekambezi Kyelu à Shabunda (Sud Kivu) le 23 janvier 1973

<sup>48</sup> Les Jeunesses Communistes de Belgique étaient une filiale de l'Internationale Communiste des Jeunes (SRI), Le Secours Rouge International était une organisation philanthropique révolutionnaire, La Ligue contre l'Impérialisme regroupait des communistes et sympathisants ainsi que d'autres adversaires du colonialisme



proposaient de mener une campagne contre les recrutements forcés et de soutenir et canaliser tous les mouvements d'opposition qui pourraient surgir parmi les noirs mécontents du sort que leur imposait le régime colonial.<sup>49</sup> La Sûreté belge avait même intercepté une lettre adressée à Simon Kimbangu, le prisonnier- martyr noir, par la section belge du secours rouge international.<sup>50</sup>

Leurs récits furent tellement poignants qu'ils n'ont pas manqué d'attirer l'attention de certains cœurs sensibles à l'exemple de la lettre Joseph Clark repris ci-dessous adressée à Léon Fiévez, Commissaire du District de l'Equateur :

« En juin 1895, à Ikoko, une fillette mutilée avait été retrouvée par des travailleurs, couchée près du cadavre de sa mère assassinée par des soldats. Elle était à peine âgée de deux ans et demi. Clarck la transporta chez le docteur Reusens à Irebu. Ce dernier l'opéra, mais elle mourût quelques mois plus tard. » 51

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Daniel Vangroeweghe rapporte que le Gouverneur général chargea un juge de mener une enquête suite aux accusations du missionnaire... Cette enquête menait à la conclusion suivante : il ne s'agissait pas d'un acte d'une bande armée, qui aurait agi sur ordre,

**<sup>49</sup>** Archives Régionales du Shaba, Dossier de la Sûreté : Rapport sur de la SEPES, DS III : « Rapport sur la situation coloniale, élaboré par le Comité Exécutif du SRI

<sup>50|</sup> Idem : Dossier La section belge du SRI à Simon Kimbangu, Bruxelles, le 1er décembre 1930

<sup>51</sup> Archives de American Baptist Missionnary Union, lettres de Joseph Clark, extrait repris par VANGROENWEGHE, D., op. cit., p. 59

mais d'un méfait perpétré par un seul individu. Suite à cela, le soldat Basusu du poste de Bikoro comparut devant le tribunal et s'entendit condamné à cinq ans d'emprisonnement. Il avoua les faits et affirma avoir malmené la fillette par vengeance envers son père. 52

Certains milieux influents ainsi que des intellectuels réclamèrent le changement de politique coloniale, à l'instar de Grenfell<sup>53</sup> qui proposa, en août 1903 au gouverneur général de réformer le système inhumain des impôts indigènes.

L'observation de P. Ryckmans mérite également d'être signalée :

« Il faut s'apitoyer sur le sort des pauvres indigènes sacrifiés malgré eux à une guerre de Blancs qui ne les concerne pas, exploités à fond pour alimenter la bataille sans souci de développement moral et social du bien-être, de civilisation remise à de problématiques lendemains » <sup>54</sup>

# 5. Réponse aux accusations : justice mal rendue, laxisme et usage du mensonge

Plusieurs commissions avaient été envoyées à l'E.I.C. pour enquêter sur les abus du caoutchouc. Ces abus furent même dénommés « du sang sur les lianes » et parfois représentés par des noirs avec des mains coupées. Comme nous venons de le voir ci-dessus, les autorités coloniales acceptèrent que les personnes incriminées comparaissent devant les tribunaux. Malheureusement, laxisme et mensonge accompagnèrent ces jugements ; dans la plupart des cas, le jugement était mal rendu.

Le récit qui suit démontre comment les agents coloniaux usaient du mensonge et dissimulaient la réalité:

«En décembre 1904, pendant le séjour de la commission d'enquête à Baringa, les membres de ladite commission voulurent se détendre en désirant visiter un villageindigène, mais les agents de l'ABIR affirmaient que ce serait courir un certain danger et qu'il faudrait une bonne escorte armée. Les membres de la commission demandèrent l'avis de Harris, pour leauel il n'y a aucune crainte à avoir, et finalement, seuls deux agents de police accompagnèrent la commission durant la visite d'un village. Les villageois ont revêtu leurs beaux habits et leurs chaînes dorées étincellaient au soleil. A son retour, la commission était suivie par une centaine d'indigènes enthousiastes, qui lui apportèrent des fruits, des légumes, des oies, des lances et d'autres cadeaux ; l'uniforme blanc que portaient les membres de la commission tait couvert de poudre rouge du ngola. » 55

#### Conclusion

Nous assistons aujourd'hui à un redéploiement des activistes des droits de l'homme, travaillant, collaborant ou militant au sein des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme. La préoccupation humanitaire sur les droits du citoyen est un phénomène très ancien; aucune époque n'y a échappé. Le Congo colonial a par ailleurs enregistré des faits et circonstances ayant abouti à des abus des droits de l'homme. Plusieurs témoignages et des rapports ont été produits à ce sujet.

Comme l'a mentionné plus haut Jan Vansina, la violence était la norme parce les coloniaux avaient conquis un pays gigantesque sans moyens financiers pour l'organiser et pour l'exploiter. Ces moyens, c'était les indigènes eux-mêmes qui devaient les produire par leur

**<sup>52</sup>** Idem, p.61

<sup>53|</sup> GRENFELL., G., « Travels of the SS . Peace on the Congo and affluents", Journal of the Manchester Geographical Society, 1886

**<sup>54</sup>** RYCKMANS, P. (1945), *Messages de guerre*, Maison Ferdinand Lacier, Bruxelles, p. 172

travail. Aucune collaboration, et tout particulièrement au début, n'avait été souhaitée, pas même avec les chefs indigènes.

Parmi tant d'autres, les faits suivants ont favorisé les abus des droits de l'homme : l'imposition des cultures obligatoires et la livraison obligatoire de certains produits agricoles, l'institution de travaux forcés, la mise en valeur de la colonie, les guerres, l'emploi, etc. Ces circonstances ont conduit à des expéditions punitives, à l'usage de la torture, à des exécutions sommaires. Hommes, femmes et enfants, personne n'échappa à la violence. On comptabilisa auprès des populations africaines des humiliations, des atteintes à l'amour propre, des injustices sociales et la restriction des libertés.

À la base d'une mortalité élevée, ces atrocités ont facilité l'extension et la diversification de la morbidité, le dépeuplement de certaines contrées. Ces conséquences n'ont pas manqué d'attirer l'attention de certains milieux influents, des opposants au colonialisme et d'autres cœurs sensibles, qui ont conduit progressivement à l'amélioration de la situation, surtout après la deuxième guerre mondiale, bien que le laxisme et l'injustice voire l'usage du mensonge soient restés présents dans l'administration judiciaire et dans la plupart des milieux coloniaux du Congo.

#### **Bibliographie**

CATTIER, F., (1906), Etude de la situation de l'E.I.C., Bruxelles.

DIBWE dia Mwembu, «La peine de fouet au Congo Belge (1885-1960)», Les cahiers de Tunisie, tom XXXIV (1986) 135-136.

DIBWE dia Mwembu, (2001), Histoire des conditions de vie des travailleurs de l'Union Minière du Haut-Katan,ga / GECAMINES (1910-1999), Presses Universitaires de Lubumbashi, Lubumbashi.

HULSTAERT, G, «Le voyage au Congo d'un officier danois », Enquête et documents d'histoire africaine, 4 (1980).

KANKU Bona-Mmudipanu, «Les Communistes belges face au problème de la révolution au Congo Belge (1929-1931) : quelques documents inédits», *Likunduli – Enquêtes d'Histoire Zaïroise*, 1 (1972-1973).

KISONGA Kasyulwe et NKUKU Khonde, «Problématique de stabilisation d'une population rurale flottante : l'expérience coloniale belge à Sakania (R.D.C)», *Likundoli, Enquêtes d'histoire congolaise*, número especial, 2003.

NEYSSE,Th , (1924), *Le régime du travail au Congo Bel-qe*, Goemaers, Bruxelles.

NKUKU Khonde, «Evolution de l'État d'esprit de la population et transformation des relations sociales et de rôle politico-communautaire au Congo Kinshasa», *Likundoli, Histoire et Devenir*, 9 (1998) 1-2.

TSHIMANGA Kabet Musas, «Transformations internes dans les colonies africaines pendant la seconde guerre mondiale», *Bulletin du Centre d'Exécution des Problèmes Sociaux et Economiques*, CEPSE, núm. 114-115 (1976).

VANGROENWEGHE, Daniel, (1986), Du sang sur les lianes : Léopold et son Congo, Didier Hatier, Bruxelles.

YOGOLELO Tambwe ya Kisimba, «Recrutement des travailleurs de l'Union Minière du Haut-Katanga au Kivu-Maniema de 1926-1928 », Bulletin du Centre d'Exécution des Problèmes Sociaux et Economiques, CEPSE, núm. 114-115 (1976).





La République Démocratique du Congo postcoloniale: du scandale géologique au scandale des guerres à répétition

### Mbuyi Kabunda

Professeur à l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg

Directeur de l'Observatoire d'Études sur les Réalités Sociales Africaines de l'Université Autonome de Madrid - Fondation Charles d'Anvers de Madrid

#### Introduction

Le 30 juin 1960, le Congo accède à l'indépendance en pleine euphorie. Ce pays que l'explorateur Henry Morton Stanley a qualifié de "scandale géologique" et auquel plus d'un analyste a prédit un avenir meilleur en raison de ses ressources naturelles considérables et enviables, de sa position stratégique au cœur de l'Afrique et de sa population caractérisée par une riche diversité culturelle, s'est effondré quelques semaines après avoir obtenu la souveraineté nationale et internationale. Actuellement, en raison du mauvais gouvernement et de la gestion catastrophique, de l'effarant marasme économique, des guerres et des pillages, par les pays voisins et par les Congolais eux-mêmes, le Congo présente ce contraste : un pays potentiellement très riche avec une des populations les plus pauvres du monde.

Le manque de préparation de cadres compétents pour prendre la relève de la colonisation belge — qui en vue de se perpétuer a favorisé la création d'associations culturelles ou ethniques au détriment de véritables partis politiques1 avec des devises du type "pas d'élites, pas de problèmes", "ventres pleins, noirs contents"—, qui a eu la spécificité d'être une colonisation privée et paternaliste aux mains des entreprises et de l'église ; le processus de décolonisation chaotique mené à terme dans la précipitation totale ; le bicéphalisme inadéquat du pouvoir exécutif calqué sur le système politique belge avec la Loi fondamentale imposée comme Constitution, au mépris total des réalités locales ; la prolifération des forces centrifuges armées agressives, instrumentalisées de l'extérieur ou par les leaders locaux, la division de la classe politique congolaise entre les partisans du modèle d'État centralisé et ceux du fédéralisme, entre les modérés pro-occidentaux et les nationalistes radicaux, sont les facteurs qui expliquent l'effondrement.

 Ils n'ont été autorisés qu'à partir de 1959, soit quelques mois avant que le pays n'obtienne son indépendance. La dénommée "crise du Congo" (née d'un changement exceptionnellement rapide et brutal) a été le parfait prétexte pour imposer un État centralisé et autoritaire pendant plus de trente ans, aux mains du général Joseph-Désiré Mobutu (devenu par la suite maréchal Mobutu Sese Seko), considéré en pleine guerre froide par l'Occident comme l'homme fort nécessaire pour la stabilité et l'unité, des aspects dont le capital international et périphérique avait besoin pour l'exploitation du pays.

Le système Mobutu, basé sur la cleptocratie, le népotisme et la répression<sup>2</sup>, a été si désastreux qu'il a non seulement fini par ruiner le pays pendant son exceptionnelle longévité, mais qu'il est aussi tombé, par son désir de s'accrocher au pouvoir, dans l'inédite capacité de destruction et d'autodestruction en créant les bases de sa chute et le bouillon de culture à l'invasion du Congo par les pays voisins agressés pendant des dizaines d'années par le régime de Mobutu, dans son rôle de sous-impérialisme de relève ou de pompier pyromane, en encourageant les ethnocides contre les ethnies favorables à l'opposition pour discréditer le processus de démocratisation, comme cela s'est produit au Katanga et au Kivu au début des années 90. Selon Braeckman³, il a ressuscité les vieux fantômes séparatistes du début des années 60 et a créé le chaos dans son propre pays et dans les pays voisins, dans le but de conserver le pouvoir et de se présenter devant l'opinion internationale comme la seule voie de salut.

<sup>2|</sup> Le mandataire congolais a instauré un pouvoir inspiré de l'autorité coloniale, en particulier du système de Léopold II avec le culte à la personnalité, à l'image des régimes communistes, de type coréen, en plus de la récupération déformée de l'autorité traditionnelle. Le tout par l'institution du parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), de l'idéologie de l'Authenticité africaine basée sur un faux nationalisme politique et économique. Cf. WILLAME, J.-C., L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Karthala, Paris, 1992, p. 13-38.

<sup>3|</sup> BRAECKMAN, C., Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale (édition revue et élargie), Les éditions Aden, Bruxelles, 2009, p. 62.



Dans les cinquante dernières années, comme le précise le professeur Benoît Verhaegen<sup>4</sup>, le Congo a été et est encore la scène des guerres civiles, des crises politiques (également économiques, sociales et intellectuelles), des invasions et des occupations par les troupes étrangères, entraînant l'appauvrissement de vastes couches de la population.

La présente analyse se propose d'étudier les conflits armés successifs qui ont caractérisé l'histoire de ce pays pendant cette période, en mettant l'accent sur leurs motivations (souvent inavouées), leurs conséquences et les principaux acteurs directs et indirects. Il s'agit des sécessions des provinces du Katanga et du Sud-Kasaï (1960-1963), des rébellions paysannes marxistes-lumumbistes (1963-1964), des dénommées guerres du Shaba (1977-1978) avant de s'étendre sur les conflits des années 90 et 2000.

**<sup>4</sup>** VERHAEGEN, B., "Principes et pratiques de l'Histoire immédiate en Afrique", in *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate* (dir. : Jean Tshonda Omasombo), Karthala, Paris, 1993, p. 293.

## 1. Le fond des conflits de la RDC, de l'indépendance à nos jours

Tous ces conflits de la RDC ont de profondes racines historiques et actuelles comme :

- La construction par la colonisation belge d'une supposée "supériorité" de certaines ethnies sur d'autres dans toute la région des Grands Lacs, exacerbant les différences raciales et les haines ethniques entre les Balubas et les Luluas au Kasaï, entre les habitants du Kasaï et les natifs du Katanga, entre les Bakongos et les Bangalas au Bas Congo, ou entre les membres des groupes hutu et tutsi au Rwanda voisin;
- La politique maladroite de décolonisation qui n'a pas préparé de cadres compétents pour administrer ce sous-continent, une maladresse qui s'explique aussi par l'irresponsabilité des classes gouvernantes congolaises;
- La manipulation des forces centrifuges, à la fois par l'ancienne métropole et par les puissances de l'époque de la guerre froide, pour contrôler les ressources naturelles de ce pays convoitées et se servir de son exceptionnelle position stratégique au centre de l'Afrique;
- Le néocolonialisme occidental instauré pendant la longue dictature de Mobutu et son rôle de "gendarme de l'Occident" avec l'interventionnisme conséquent dans les pays voisins, créant plus tard des effets boomerang<sup>5</sup>;
- La décomposition de l'État dans les années 90, la disparition de l'autorité de l'État dans de vastes régions du territoire national et la désorganisation de l'Armée zaïroise, encline à la corruption;
- La détérioration des infrastructures de transport, en particulier des communications ter-
- 5| La chute du mobutisme, en partie en raison de l'influence croissante des pays voisins, a modifié la tendance des décennies précédentes au cours desquelles son gouvernement intervenait militairement en Angola (1975), au Tchad (1984) et au Rwanda (1990).

- restres, qui rend impossible la défense du territoire national :
- L'effondrement de la principale industrie d'extraction minière, la GECAMINES<sup>6</sup>, en raison du règne de la prédation et de la corruption instaurées par le régime de Mobutu qui a asphyxié la poule aux œufs d'or;
- La prise du pouvoir par les armes de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo), de L. D. Kabila, avec le soutien de troupes rwandaises et ougandaises, en échange du pillage des richesses de la partie orientale de la RDC (or, diamants et surtout le coltan);
- La transition démocratique du début des années 2000, dirigée par des personnes impliquées dans des crimes de guerre et de lèsehumanité, caractérisée par de "hauts niveaux de violence physique et structurelle".

En définitive, la combinaison de tous ces facteurs a créé le bouillon de culture de la déprédation de cet immense et riche pays par les pays voisins au cours des dix dernières années. Ils ont également été utilisés par les mouvements de rébellion de ces pays : l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) ; les ex-Forces Armées Rwandaises (FAR) et les interahamwes du Rwanda ; les Forces de Défense de la Démocratie (FDD) du Burundi ; l'Armée de Libération du Seigneur (LRA), l'Alliance des Forces Démocratiques (ADF) et l'Armée Nationale

- 6 Cette entreprise gouvernementale, héritière de la multinationale belgo-canadienne, l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK, selon son sigle français) a été longtemps la vache à lait de l'économie congolaise. Depuis 2006, elle est en voie de restructuration et de privatisation avec le renvoi conséquent de quelque 10 500 employés (près de la moitié du personnel), ce qui implique une augmentation des tensions politiques, sociales et ethniques au Katanga qui pourraient déboucher sur de futurs conflits entre "autochtones" et "allochtones ou immigrants".
- 7| VLASSENROOT, K et RAEYMAEKERS, T., "Le retour du léopard? Patrimonialisme et crise post-transition en République Démocratique du Congo", in Revista Académica de Relaciones Internacionales n° 6, UAM-AEDRI, Madrid, p.1 (http://www.relacionesinternacionales.info), 2007

de Libération de l'Ouganda (NALU), etc. Ils ont tous souvent utilisé le territoire d'un État ou d'un autre pour attaquer leur pays d'origine, ce qui a provoqué en retour l'intervention de ces pays pour éliminer ces groupes qui menaçaient leur sécurité, en état de violation flagrante du Droit international

Le problème de fond, comme le souligne Pourtier pour expliquer les conflits des dix dernières années, c'est que la région des Grands Lacs et la RDC ont toujours fonctionné comme un système fermé<sup>8</sup>. Il suffit de rompre l'équilibre fragile entre les différents groupes ethniques dans un pays pour que des effets domino se produisent et que tout le système soit déstabilisé. Depuis les années 50, les conflits au Rwanda et au Burundi ont toujours eu des répercussions sur les pays voisins. Par conséquent, la pacification de la RDC passe forcément par la résolution des tensions récurrentes en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et au Congo lui-même9. Si on ajoute à cela la convoitise des pays voisins des ressources naturelles de la RDC. cela nous conduit. jusqu'à récemment, à la stabilisation des fronts dans la région<sup>10</sup>. En cinq ans de guerre (1998-2003), même les pays agresseurs (Rwanda, Ouganda, Burundi) ne sont pas parvenus à neutraliser les groupes rebelles ou à arrêter les responsables du génocide de 1994. Les Armées alliées ou "invitées" par le Président Kabila (Zimbabwe, Angola, Namibie) n'ont pas réussi non plus à expulser les agresseurs du territoire congolais.

Il convient de signaler aussi le rôle négatif des programmes d'ajustement structurel (PAS)<sup>11</sup> qui ont été appliqués dans le pays dans les années 80 et qui ont eu de graves conséquences comme : l'affaiblissement de l'État, l'augmentation des problèmes de sécurité, la détérioration des conditions de vie de la population et la dégradation des infrastructures. On ne prétend pas minimiser pour cela l'importance de la mauvaise gestion de la chose publique, la criminalisation de l'État et l'instabilité économique et politique interne chronique aux mains du régime de Mobutu.

Pour résumer et en accord avec le professeur Ndaywell¹², l'histoire de ce pays a toujours été caractérisée par une succession de violences : à la violence de l'État succède généralement la violence populaire qui finit par une violence armée, c'est-à-dire une situation de violence permanente, dont nous rappelons et analysons ci-dessous les principaux épisodes.

## 2. Les conflits de la RDC entre 1960 et 1990

## 2.1. Les sécessions du Katanga et du sud du Kasaï (1960-1963)

Le 27 juillet 1960, profitant de l'intervention des troupes belges pour protéger leurs concitoyens après les mutineries des soldats de l'Armée Nationale Congolaise (ANC), dans les principales villes du pays, Moïse Tshombe, le président régional de la riche province méridionale du Katanga et leader de la CONAKAT (Confédération Nationale du Katanga), proclame l'indépendance de la province.

**<sup>8</sup>**| POURTIER, R., « Afrique des Grands Lacs-Congo : la guerre est-elle fatale ?», in *Questions Internationales* n° 5, Paris, 2004, janvier-février, p. 32-34.

<sup>9|</sup> HUGO, J-F., La République Démocratique du Congo. Une guerre inconnue, Michalon, Paris, 2006, p. 115.

<sup>10</sup> KABANDA KANA, K. A., L'interminable crise du Congo-Kinshasa. Origines et conséquences, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 163.

<sup>11</sup> Au Rwanda, c'était à peu près la même situation : la libéralisation du commerce, la privatisation du secteur public, la suppression des subventions aux agriculteurs et le renvoi des fonctionnaires, des mesures imposées par le FMI et le BM ont eu des conséquences draconiennes sur le paysannat, ce

qui a favorisé un climat social qui a été le bouillon de culture du génocide. Cf. PÉRIÈS, G. et SERVENAY, D., Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994), La Découverte, Paris, 2007, p. 230-244.

<sup>12</sup> NDAYWELL È NZIEM, I., "Du Congo des rébellions au Zaïre des pillages », in Cahiers d'Études Africaines n° 150-152 (Disciplines et déchirures. Les formes de la violence), Éditions de EHESS, Paris, p. 418-419.

Au Katanga, doté d'un statut spécial pendant la colonisation (la création de l'unique poste de vice-gouverneur général dans la province après celui de gouverneur général siégeant à Léopoldville) et avec une importante présence de colons belges en contact avec les régimes racistes blancs de l'Afrique australe, la sécession a été financièrement et militairement soutenue par la multinationale belge chargée de l'exploitation minière dans la province, la puissante Union Minière du Haut Katanga, créée en 1906.

Le gouvernement central, aux mains du tandem rival, le Président Joseph Kasavubu (conservateur et fédéraliste) et le premier ministre, Patrice Lumumba (nationaliste radical et progressiste), face à cette violation de la souveraineté, procède à la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique et demande à l'ONU de rétablir l'intégrité et l'unité du pays, en exigeant le retrait des troupes d'occupation belges.

La sécession du Katanga qui a la sympathie des puissances occidentales (Belgique, États-Unis, France et même du secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarsjöld), fut la conséquence d'une coalition d'intérêts locaux et internationaux.

Les colons belges, soucieux de sauvegarder leurs intérêts dans la province, encouragèrent la création d'un nationalisme katangais séparatiste qui sert de bouillon de culture à la sécession, en s'appuyant sur les ambitions personnelles des élites locales auxquelles fut vendu le projet de la communauté belgo-congolaise.

Les leaders katangais (Moïse Tshombe, Godefroid Munongo et Jean-Baptiste Kibwe), frustrés de ne pas avoir été nommés à des postes importants au gouvernement central, étant donné l'importante participation de la province au budget national, trouvèrent dans leur exclusion du gouvernement central le prétexte parfait pour consolider leur projets sécessionnistes en proposant d'abord un État fédéral avant de miser clairement pour la sécession.

La Belgique a soutenu la sécession, par son "assistance technique", et même militaire, l'objec-

tif étant de priver le gouvernement de Lumumba, accusé d'être communiste et anti-belge, des recettes provenant du Katanga et de maintenir par la même occasion la province dans sa zone d'influence.

Les États-Unis qui agissaient par le biais de l'ONU, considèrent Lumumba, dans le cadre de la guerre froide, comme un allié de l'Union soviétique, qui devait être affaibli ou éliminé, politiquement et physiquement, pour obtenir ensuite la réconciliation entre les leaders prooccidentaux de Léopoldville—aujourd'hui Kinshasa- (le célèbre "groupe de Binza"<sup>13</sup>, détenteur du véritable pouvoir et formé par Mobutu, Nendaka, Bomboko, Ndele et Kandolo) et ceux d'Élisabethville (capitale de la province du Katanga, actuellement Lubumbashi), pour un Congo uni et pro-occidental<sup>14</sup>.

La France, pour élargir son pré carré de l'Afrique francophone, dans sa lutte contre les États-Unis et la Belgique, soutint les leaders sécessionnistes en leur accordant des facilités en tout genre, depuis la mise à leur disposition de mercenaires et de chasseurs bombardiers Fouga-Magister jusqu'au blocage des résolutions du Conseil de sécurité contre eux.

Avec l'appui des puissances externes et, en particulier, celui de la Belgique, le Katanga s'est doté d'un embryon d'armée (la célèbre Gendarmerie Katangaise), armée et entraînée par les "affreux" ou les mercenaires belges, français ou provenant d'Afrique du Sud ou de Rhodésie.

Face à la passivité des Nations unies, déterminées à poursuivre des négociations infructueuses avec les dirigeants katangais décidés à atteindre leurs objectifs en utilisant tous les subterfuges pour gagner du temps, Lumumba menaça d'appeler les troupes soviétiques. Cet épisode a fait passer le premier ministre

<sup>13|</sup> Qui doit son nom au fait que ses membres vivaient ou se réunissaient dans le quartier de Binza-Ndjelo, à Léopoldville.

<sup>14|</sup> Par conséquent, du point de vue idéologique, les membres du gouvernement de Léopoldville et les sécessionnistes étaient alliés, par leur anti-communisme primaire et viscéral.

congolais pour un allié de l'Union soviétique et a donc contribué à sa diabolisation.

Tout le monde s'est mis d'accord pour éliminer Lumumba, considéré comme un obstacle à la réconciliation entre Léopoldville et Élisabethville. La crise constitutionnelle et institutionnelle, avec la révocation mutuelle entre le président Kasavubu et le premier ministre Lumumba¹5, a servi de prétexte à l'arrestation de ce dernier par le groupe de Binza et sa livraison, sur la décision de Kasavubu et Mobutu¹6, à ses pires ennemis du Katanga où il a été assassiné, avec ses collègues Mpolo et Okito, le 17 janvier 1961.

L'élimination de Lumumba n'a pas servi non plus à la réconciliation entre Léopoldville et Élisabethville. Étant à bout de patience, le Conseil de sécurité qui avait déjà ordonné l'usage de la force le 24 novembre 1961 a autorisa l'ONUC à passer à l'offensive, ce qui eut lieu entre le 5 et le 18 décembre 1962 et entre le 28 décembre et le 21 janvier 1963, pour obtenir la reddition de la province, entraînant le départ en exil de Moïse Tshombe et de nombre de ses gendarmes qui se sont réfugiés en Angola<sup>17</sup>, alors colonie portugaise, par peur des représailles.

En définitive, selon la précision pertinente de M´Bokolo¹8, l'UMHK et la Belgique ont soutenu la sécession du Katanga pour disposer d'un

15| Avec la révocation mutuelle, le 5 septembre 1960, entre le président et le premier ministre, il a été créé deux autorités dans le pays qui donnaient des ordres contradictoires.

- 16 Face à la crise entre les deux mandataires, Mobutu est intervenu pour la neutralisation et la création de l'ordre des commissaires généraux, constitué par les jeunes étudiants, les apprentis, et d'autres technocrates. Mais ce fut une étrange neutralisation, car elle a supposé la liberté de mouvements et de déclarations de Kasavubu et la résidence surveillée pour Lumumba.
- 17] Pendant la colonisation portugaise, les gendarmes katangais, appelés "diabos" ou "tigres", sont devenus des "forces spéciales", utilisées par les colonisateurs portugais dans leur lutte contre la guérilla des mouvements de libération angolais.
- 18 M´BOKOLO, E., "Le séparatisme katangais", in Au cœur de l´ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique (Jean-Loup Anselme et Elikia M´Bokolo), La Découverte, Paris, 1999, p. 220.

moyen de pression et de chantage contre le gouvernement de Léopoldville, en particulier contre Lumumba

La sécession du Sud-Kasaï a presque suivi la même trajectoire. Le 8 août 1960, presque un mois après la déclaration de sécession du Katanga, Albert Kalonji, — un dissident du parti de Lumumba, le Mouvement National Congolais (MNC) —, proclame l'"État autonome et minier du Sud-Kasaï", en se proclamant *mulopwe* ou empereur Albert I<sup>er</sup>.

Cette sécession, justifiée par la persécution des immigrants Balubas dans d'autres provinces ou villes du pays (Luluabourg, Katanga) avec leur retour massif conséquent vers leur région d'origine, le Sud-Kasai, est née de différents facteurs presque similaires a ceux qui ont conduit a la sécession katangaise : le soutien de l'entreprise belge, la Forminiere (Societe miniere de Bakwanga), soeur de l'UMHK et chargée de l'exploitation des diamants dans la province, et derrière elle, les groupes financiers et politiques belges ; la collaboration des sécessionnistes katangais dans leur stratégie d'avoir des allies dans le pays, attirés par leur exemple ; l'exclusion des leaders Balubas, Albert Kalonji et Joseph Ngalula, du gouvernement de Lumumba.

L'"opération Bakwanga", menée à terme par l'armée nationale, dirigée par le général partisan de Lumumba, Victor Lundula, contre les milices balubas pour mettre fin à la sécession, se termina par une véritable tragédie avec le massacre de la population civile, que certains observateurs qualifièrent de "génocide des Balubas", ce qui provoqua l'indignation de l'opinion publique internationale.

Le Président Kasavubu profita de l'occasion, dans le sens des pressions occidentales, pour destituer son rival, le premier ministre Lumumba, considéré comme le principal instigateur de cette tragédie, alors qu'en réalité le responsable direct était le général Mobutu, chef d'état major de l'armée. Cette destitution entraina la crise politique mentionnée entre les deux personnalités. La sécession éphémère du Kasaï fut réprimée dans le sang, entraînant la fuite d'Albert Kalonji vers Élisabethville, avant d'entrer



au gouvernement central de Léopoldville.

Les sécessions de ces deux provinces réintégrées dans l'ensemble congolais se terminèrent par la voie militaire : la première par l'opération militaire de l'ONU et la deuxième par celle de l'armée congolaise.

En définitive, les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï ont été des mouvements séparatistes encouragés de l'extérieur pour créer ou maintenir les intérêts néocolonialistes économiques, commerciaux et financiers occidentaux et belges en particulier, en tirant parti des frustrations des élites locales et du système d'un État unitaire et centralisé qui excluait les spécificités locales.

#### 2.2. Les soulèvements paysans au Kwilu-Kwango et dans le Haut-Congo (1963-1964)

Les partisans de Lumumba, poursuivis sur tout le territoire national après l'assassinat de leur leader, se regroupèrent au Congo Brazzaville<sup>19</sup> voisin, où ils fondèrent le Conseil National de Libération (CNL) chargé d'organiser la lutte armée

<sup>19]</sup> Ils profitèrent du changement survenu dans ce pays, où les soulèvements populaires des 13, 14 et 15 août 1963 (les "Trois Glorieuses") ont fini par renverser le gouvernement conservateur de l'Abbé Fulbert Youlou, le seul qui ait visité le Katanga sécessionniste auquel il exprimait clairement sa sympathie, un gouvernement remplacé par un autre, de type progressiste, dirigé par le syndicaliste, Alphonse Massamba-Débat.

au Congo. D'autres se replièrent à Stanleyville (aujourd'hui Kisangani), devenue un véritable fief et où ils proclamèrent la République populaire du Congo présidée par l'ex-vice-premier ministre de Lumumba, Antoine Gizenga²o, obtenant d'importants appuis au Kwilu-Kwango, où Pierre Mulele, ex-ministre de l'Éducation de Lumumba, Léonard Mitudidi et Thomas Mukwidi étaient en train d'organiser une rébellion paysanne contre le pouvoir central, tout comme Laurent Kabila, leader du Parti de la Révolution du Peuple (PRP) a dirigé une guérilla lumumbiste dans le triangle Fizi-Baraka-Uvira avec son fief à Hewa Bora, au Kivu. C'est dans ce fief que L.D.K. reçut, en marsnovembre 1965, la visite de Che Guevara.

En quelques mois, les mouvements lumumbistes, soutenus financièrement et militairement par les pays du bloc de l'est et les pays africains progressistes (l'Égypte, l'Algérie, le Ghana, le Mali, la Tanzanie), réussirent à contrôler de vastes territoires au Congo, en menaçant sérieusement le pouvoir central. Partout, les guérilleros "simba" (lions en swahili) ou "mayi mayi" (eau, pour transformer les balles ennemies en eau), avec leurs fétiches traditionnels, réussirent à mettre en déroute les troupes gouvernementales dirigées par le général Mobutu et totalement démotivées pour les combats.

Face à l'inefficacité de l'armée nationale, le Président Kasavubu, sous les pressions occidentales et avec l'approbation du groupe de Binza, dut appeler Tshombe, qui revint de son exil madrilène pour former le gouvernement de "salut public", avec la mission de mettre fin à la situation économique catastrophique du pays et à la rébellion armée de différents territoires du pays.

Le nouveau premier ministre (juillet 1964-1965) et ex-leader sécessionniste, appelé "M. Tiroircaisse", parce qu'il maniait beaucoup d'argent pendant la sécession du Katanga, Tshombe a considérablement amélioré la situation économique du pays et appelé ses gendarmes

katangais (estimés à environ 18 000 soldats) d'Angola et les mercenaires, pour les incorporer à l'Armée nationale, avec le consentement de Mobutu qui n'avait pratiquement pas d'armée, et organiser la contre-offensive contre la rébellion marxiste-lumumbiste, avec d'importants appuis nord-américains.

La désorganisation des guérilleros, comprenant les indisciplinés, les drogués et les frustrés qui s'attaquèrent aux classes moyennes et à la petite bourgeoisie locale (instituteurs, infirmiers, petits fonctionnaires...), pour venger l'assassinat de Lumumba plus que pour mettre en œuvre le projet révolutionnaire du CNL (sur le programme du CNL, voir Martens, 1987 : p. 162-168), avec des exécutions d'une brutalité inédite et les propres divisions de leurs leaders<sup>21</sup> entre prochinois et prosoviétiques, entre ceux du front de l'est (Kivu et Stanleyville) et ceux de l'ouest (Kwilu-Kwango), et autres opportunistes, a entraîné le retrait de l'appui et de la sympathie populaires de ceux qui en tiraient avantage au départ.

La prise d'otages européens, à Stanleyville, servit de prétexte à une "intervention humanitaire", en fait une opération militaire aéroportée belgo nord-américaine (opération Dragon Rouge ou Ommegang), constituée des mercenaires blancs et des gendarmes katangais, sur Stanleyville et Paulis, le 24 novembre 1964, avec des massacres indiscriminés de la population civile, en représailles.

Tshombe, alors leader de la CONACO (Convention Nationale Congolaise) sort renforcé de ces succès économiques et militaires au point qu'il obtint la majorité absolue aux élections législatives du printemps 1965. Ce fut donc une sérieuse menace pour le Président Kasavubu en vue des élections présidentielles annoncées pour le mois de mars 1966. Il a donc pris les devants, en s'appuyant sur le groupe de Binza pour destituer son premier ministre en octobre 1965 sous prétexte qu'il avait bien rempli la mission pour laquelle il avait été nommé à ce poste. C'est ain-

<sup>20</sup> Deux républiques ont ainsi été créées au Congo: la République du Congo-Léopoldville et la République populaire du Congo, chacune avec sa capitale, son gouvernement et sa représentation diplomatique. Cf. NDAYWEL É NZIEM, I., op. cit., p. 420.

<sup>21</sup> Parmi eux: Antoine Gizenga, Christophe Gbenye, Gaston Soumialot, Thomas Kanza, Laurent Kabila, Nicolas Olenga, Antoine Mandungu Bula Nyati etc.

si que commença une nouvelle crise politique dont profita le général Mobutu pour réaliser son coup d'État, le 24 novembre 1965, et le nouveau départ en exil de Tshombe<sup>22</sup>.

Les véritables raisons de l'échec de ces rébellions, que certains auteurs ont qualifiées de véritables "révolutions paysannes" ou de simples "révoltes paysannes" (jacqueries paysannes), ont été : le manque de formation idéologique des paysans, plus enclins à tuer ou à se venger qu'à promouvoir des changements en fonction d'un projet de société clairement défini, les divisions au sein de la direction politique, et les ambitions personnelles de certains de leurs leaders, comme Christophe Gbenye, soucieux de son prestige personnel et de sa promotion individuelle au détriment de ses collègues et du programme politique du CNL, et le caractère extrêmement agressif de l'impérialisme dans sa détermination de sauvegarder le régime néocolonialiste de Léopoldville. Martens<sup>23</sup> pense que la révolution a été écrasée par la supériorité militaire des troupes belges et des mercenaires (avec des avions de combat et des armes modernes), et que les propres erreurs des chefs et des soldats révolutionnaires (sans stratégies de guerre de guérillas ou de tactiques appropriées et armés de flèches, de lances et de fétiches), l'ont privée du soutien du peuple.

Dans le même sens, Carlo Caranci<sup>24</sup>, qui parle d'une "révolution sans révolutionnaires", attribue son échec au manque d'orientation idéologique (qui se limitait à l'anticléricalisme et à la mobilisation des masses rurales), de politique de développement clairement définie, de coordination entre les différentes ethnies et régions, et au fait d'avoir privilégié l'activité militaire au lieu de la politique.

#### 2.3. Les guerres du Shaba (1977-78) ou les tentatives de déstabilisation du régime de Mobutu depuis l'Angola

Le 8 mars 1977, les "Diabos" ou "tigres" (exgendarmes katangais) du Front de Libération Nationale du Congo (FLNC), fortement armés et dirigés par le général Nathanaël Bumba, sortent de leur refuge angolais pour occuper tout le sud de la province du Shaba (Katanga) ou les localités de Dilolo, Kasaji, Kapanga, Sandoa et Mutshatsha jusqu'aux abords de la ville minière de Kolwezi, sans rencontrer aucune résistance de la part de l'armée de Mobutu.

Cette guerre, connue sous le nom de "guerre des 80 jours" ou "Shaba I", a été une réponse du gouvernement d'Agostinho Neto (Angola) qui, face à l'appui fourni par le régime de Mobutu aux mouvements rebelles angolais (FLNA et UNITA pro-occidentaux), dans leur lutte contre le MPLA, a décidé de lui rendre la monnaie de sa pièce en armant les gendarmes katangais du FLNC et en encourageant l'invasion de la province du Shaba-Katanga.

L'Occident a opté pour sauver le pouvoir de Mobutu²5, en particulier la France qui a réussi

<sup>22</sup> La véritable raison du coup d'État était d'empêcher la victoire prévisible de Tshombe aux élections présidentielles, qui préoccupait le groupe de Binza. En fait, profitant du soulèvement des gendarmes katangais incorporés à l'armée nationale et mécontents de l'élimination politique de leur leader du gouvernement central et du coup d'État de Mobutu, ses troupes, soutenues par les mercenaires, ont procédé à leur élimination totale avec l'exécution de leurs chefs, pendant l'été 1966, comme les colonels Chimpola et Nawej. Les survivants ont réussi à fuir en Angola et au Rwanda. Il y a donc eu des attaques en septembre 1967, au Katanga et au Kivu, à partir de l'Angola (sous occupation portugaise) et du Rwanda (sous le mandat de Grégoire Kayibanda) respectivement, par les mercenaires du Français, Bob Denard et du Belge, Jean Schramme, que l'armée congolaise, restructurée et motivée, a réussi à expulser du territoire national.

<sup>23|</sup> MARTENS, L., La voie de Patrice Lumumba et Pierre Mulele. L'insurrection populaire au Congo-Kinshasa. 1960-1968 (mimeo), SF, p. 9.

<sup>24</sup> CARANCI, C., "Congo: el difícil camino de la independencia", in Historia Universal, tome 28, Editorial 16, Madrid, 1985, p. 78.

<sup>25|</sup> Le gouvernement mobutiste a présenté cette invasion comme une agression soutenue par les troupes angolaises, cubaines et soviétiques, dans le cadre de l'offensive du communisme international. C'est pourquoi, il a été prouvé par la suite que les cadavres des Européens entassés dans une villa de la ville où s'étaient réunies les victimes pour se protéger, était l'œuvre de militaires de l'armée mobutiste et non des "envahisseurs katangais" auxquels le gouvernement l'a attribuée

à mobiliser les troupes des pays francophones (Sénégal, Gabon, Cameroun...) dirigés par le Maroc, pour expulser les gendarmes katangais, présentés par ce pouvoir, sans preuve, comme au service de l'invasion armée propulsée par les troupes soviéto-cubaines à partir de l'Angola.

Le 13 mai 1978, la scène précédente s'est reproduite. Les gendarmes katangais, évitant l'important dispositif militaire de l'armée congolaise à la frontière avec l'Angola, au sud du Katanga, et passant par la localité de Mukunga, à l'extrême nord de la Zambie et à la frontière entre les trois pays, assiègent par surprise la ville minière de Kolwezi, initialement infiltrée, entraînant la déroute de l'armée de Mobutu²6. L'objectif était de détruire les industries minières de cette ville qui constituait la vache à lait du régime, et donc de le renverser. La guerre, connue sous le nom de "Shaba II", a duré 6 jours, car la France²7 et le Maroc²8 sont à nouveau intervenus.

officiellement. L'objectif était, face à la réticence de l'Administration Carter et du gouvernement belge, d'obtenir l'intervention des troupes occidentales et, du même coup, de sauver le régime.

- 26 Le manque de motivation de l'armée pour combattre s'explique par la concentration par le régime de toutes les armes sophistiquées et de tous les avantages matériels sur la Division Spéciale Présidentielle (DSP), des troupes d'élite formées par les militaires provenant du clan et de la région de Mobutu, les seuls à jouir de sa confiance et chargés de sa sécurité. En fait, la purge de l'armée en 1976, après le célèbre "coup monté et manqué" des officiels originaires des provinces du Bandundu, du Kasaï et du Shaba-Katanga, a privé l'armée de ses valeureux éléments formés dans les meilleures écoles de guerre.
- 27 Cette intervention a été précédée par une allocution télévisée dans laquelle le Président Valéry Giscard d'Estaing annonçait l'envoi des troupes françaises au Congo-Zaïre, présenté comme le premier pays francophone du point de vue de la superficie et le deuxième du point de vue démographique et indiquait qu'il ne pouvait pas rester indifférent, assumant le rôle de "gendarme d'Occident en Afrique".
- 28 Pour sa part, le roi Hassan II considérait l'invasion du Shaba-Katanga comme faisant partie d'un vaste programme de déstabilisation du continent par le communisme international qui nécessitait une réponse du monde libre et en particulier du Maroc.

Les parachutistes du 2<sup>e</sup> REP (Deuxième Régiment Étranger de Parachutistes, dont le quartier général se trouve à Bastia), dirigés par le colonel Erulin, sautent directement le 19 mai sur Kolwezi pour libérer les otages européens aux mains des guérilleros du FLNC et aussi maintenir Mobutu au pouvoir29. De son côté, le corps expéditionnaire marocain dirigé par le colonel Loubaris resta deux ans de plus pour la consolidation de la paix. Pendant les deux épisodes, les gendarmes katangais procédèrent à l'exécution de certains allochtones (considérés comme "collaborationnistes") et des dignitaires du régime mobutiste dans la ville, surpris par la rapidité de l'attaque. De même, la répression, par les militaires mobutistes qui se sont conduits comme une armée d'occupation, contre les peuples de la province a été brutale, en particulier contre les Lundas.

Les guerres du Shaba, en cette occasion utilisées par les forces progressistes, tentent de mettre un terme à la dictature de Mobutu, à partir du particularisme katangais, cette fois avec un objectif national et non sécessionniste, en récupérant la même stratégie que celle qui a permis la victoire des forces conservatrices ayant dominé la vie politique du pays entre 1960 et 1963, en cette occasion par les forces progressistes<sup>30</sup>.

Ces guerres ont d'importantes conséquences : elles montrèrent la faiblesse du régime autoritaire de Mobutu ; son apparente ouverture politique sous la pression de ses alliés occidentaux<sup>31</sup> ; la naissance de mou-

<sup>29</sup> Les troupes belges se sont limitées à évacuer leurs concitoyens et ont refusé de participer aux opérations de rétablissement de l'ordre pour ne pas contribuer au renforcement du régime de Mobutu.

**<sup>30</sup>** M´BOKOLO, E, *op. cit.*, p. 222.

<sup>31</sup> Le rétablissement du bicéphalisme, interrompu le 26 octobre 1966 avec la destitution du général Léonard Mulamba comme premier ministre, et la désignation du professeur Mpinga Kasenda au poste de chef du gouvernement ("premier commissaire d'État"), la relative séparation des pouvoirs et l'élection des députés du parti ("commissaires du peuple") au suffrage universel.

vements internes de protestation à l'image de la lettre des treize parlementaires qui défièrent la dictature en en dénoncant les dérives et la responsabilité dans le marasme économique ; la rencontre à Brazzaville, avec la médiation de Marien Ngouabi, entre les Présidents Mobutu et Neto qui ont renoncé à appuyer leurs mouvements de déstabilisation respectifs, ceci entraînant donc la reconnaissance par Mobutu du gouvernement du MPLA ; la forte implantation de l'influence de la France dans le pays, à titre de récompense, les entreprises françaises (Thomson-CSF, CGE, Péchiney, Pallas-Stern, Castel, Bolloré) contrôlant les secteurs-clés de l'économie, l'intensification des rivalités néocoloniales entre la France et la Belgique dans ce pays. Le ministre belge des Affaires étrangères de l'époque, M. Van Eslande, l'a bien précisé quand il déclare le 20 avril 1977 : « Nous avons toujours dit que la Belgique doit laisser la France tranquille dans les régions qui sont dans sa zone d'influence. Nous demandons à la France qu'elle adopte la même attitude vis-à-vis de nous ».

Les deux guerres de Moba (Moba I, décembre 1984 et Moba II, janvier 1985), une ville du nord du Shaba-Katanga, sur les bords du lac Tanganyika, sont dans la continuité des précédentes, mais avec un impact moins important. La guérilla du PRP de Kabila, à partir de la Tanzanie, a organisé des attaques sporadiques contre l'armée de Mobutu, sans parvenir à inquiéter le régime qui a limité son extension jusqu'à obtenir son extinction, obligeant Kabila à se réfugier dans les pays de l'Afrique orientale, jusqu'à sa réapparition en 1996 avec la lutte régionale contre la dictature de Mobutu.

Au cours des treize dernières années, trois guerres ont eu lieu en RDC : la guerre de libération de l'AFDL (1996-1997), la dénommée "Première guerre mondiale africaine" (1998-2003), et la guerre du général dissident tutsi, Laurent Nkunda, (2004-2009). C'est-à-dire des guerres dans lesquelles étaient impliqués les acteurs locaux, nationaux, ceux de la région des Grands Lacs ou régionaux et les acteurs internationaux.

# 3. Les guerres des années 90 et 2000 : guerres de nationalités, contre le mobutisme et de déprédation

Au cours de dix dernières années, différents conflits se sont succédés dans le pays<sup>32</sup> et ils ont constitué la plus grande tragédie de l'humanité depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Leur bilan, malgré leur courte durée (entre août 1998 et avril 2007) est de 5, 4 millions de morts, pour la plupart civils, victimes directes et indirectes de la guerre. C'est-à-dire cinq fois le nombre de victimes du génocide du Rwanda de 1994, des victimes qui se sont produites non seulement, en raison des violations des droits de l'homme par les troupes d'invasion des pays voisins et les milices des seigneurs de la guerre présents sur le territoire congolais, mais aussi par la misère, les famines, les maladies et la destruction du tissu économique.

La longue dictature de Mobutu qui a entièrement détruit et ruiné le pays, son refus de s'impliquer dans le processus de démocratisation entamé au début des années 90 et le génocide du Rwanda de 1994, entraînant une vague de réfugiés hutus au Kivu, l'usure du régime mobutiste et la décomposition de son armée aux mains de généraux plus enclins à se consacrer aux affaires et aux activités illégales qu'à la défense du territoire national, et la remise en question de la nationalité des banyarwandas dans les provinces du Kivu, ont créé le bouillon de culture des conflits successifs<sup>33</sup> que ce pays a connus dans la deuxième moitié de cette décennie, jusqu'à nos jours.

Le professeur Gauthier De Villers<sup>34</sup> résume

<sup>32</sup> Nous excluons de la présente analyse les violences et pillages sporadiques des principales villes du pays par certaines unités de l'armée nationale entre 1991 et 1993, les représailles contre les étudiants de l'université de Lubumbashi (11 et 12 mai 1990) ou des chrétiens qui protestaient dans les rues de Kinshasa (16 février 1992). Sur ces événements, entre autres, voir NDAYWELL É NZIEM, I., op. cit., p. 427-428.

<sup>33|</sup> Cf. LANOTTE, C., Guerres sans frontières en République Démocratique du Congo, GRIP-Éditions Complexe, Bruxelles, 2003, p. 15 et les suivantes.

<sup>34</sup> Voir Le Soir du 9 septembre 1997.

mieux la personne et le mandat de Mobutu, et sa responsabilité dans les guerres des dix dernières années quand il déclare : « sa conception personnelle du pouvoir s'est exprimée très tôt. Il appartenait à ce type de self-made-man qui, à partir de rien a fini par confondre sa gloire personnelle et celle de son pays (...). Ce sont surtout les mercenaires qui ont vaincu les rébellions... Il n'a absolument jamais voulu bénéficier le pays avec son génie politique. Si c'était le cas, il aurait fait ce saut vers la démocratie à laquelle aspirait la société zaïroise ».

Mobutu a éliminé, politiquement et physiquement, tous ses adversaires potentiels ou réels pour imposer sa dictature et confisquer le pouvoir pendant plus de trente ans : Patrice Lumumba, Moïse Tshombe, Joseph Kasavubu, Pierre Mulele, Evariste Kimba, Alexandre Mahamba, Jérôme Anany, Emmanuel Bamba, André Lubaya, Léonard Mulamba, etc.

À tous ces facteurs, il convient d'ajouter la géopolitique et la géoéconomie de la RDC et sa position géostratégique au cœur du continent, en particulier la fragilité des structures de l'État congolais et la porosité de ses frontières qui l'exposent aux invasions armées des pays voisins et aussi à l'utilisation de son territoire comme sanctuaire par des mouvements insurrectionnels hostiles aux régimes des pays voisins.

#### 3.1. La première guerre de la RDC (1996-1997) : l'extension du génocide du Rwanda et la guerre régionale contre la dictature de Mobutu

Ce conflit naît de l'effet domino du génocide du Rwanda de 1994 et de l'exportation vers ce pays des guerres civiles et des conflits des pays voisins<sup>35</sup>.

35 Dans le pays lui-même, la voie sans issue dans laquelle se trouvait le processus de transition, annoncée le 24 avril 1990, en raison des obstacles en tout genre et du refus du Président Mobutu et de ses partisans de s'impliquer dans la Conférence nationale souveraine (1990-1992), en créant des institutions parallèles et en encourageant des révoltes militaires et populaires, et les ethnocides organisés par le pouvoir au Katanga et au Kivu, ont été les facteurs qui ont directement

Les extrémistes hutus de l'entourage du Président Juvénal Habyarimana, refusent l'application des accords d'Arusha (août 1993) qui prévoient l'instauration d'un gouvernement de transition ouvert aux Tutsis du Front Patriotique Rwandais (FPR).

En avril 1994, l'attentat contre le Président Habyarimana du Rwanda sert de prétexte aux massacres programmés et planifiés dans tout le pays des Tutsis et des Hutus de l'opposition modérée par les extrémistes hutus, les milices interahamwes de l'ex-parti unique (MRND) et les militaires des Forces Armées Rwandaises (FAR).

Au même moment, la guérilla du FPR, dirigée par les Tutsis et sous le commandement de Paul Kagame, envahit le Rwanda à partir de l'Ouganda. Après trois mois de combats, les rebelles conquièrent Kigali et l'ensemble du pays, entraînant la chute du régime hutu. Le 17 juillet 1994, la formation d'un nouveau gouvernement ratifie la victoire du FPR et met fin aux massacres. Néanmoins, il se produit une vague de déplacement des réfugiés (2 millions de Hutus), infiltrés et commandés par l'armée et les milices vaincues s'orientant vers les pays voisins, en particulier vers les camps de réfugiés du Kivu, dans ce qui était alors le Zaïre.

La communauté internationale mit en place dans les camps de réfugiés du Kivu, entre juillet 1994 et 1996, la plus vaste opération humanitaire dans la région des Grands Lacs, en faveur des 2 millions de réfugiés hutus. La somme consacrée aux réfugiés pendant les deux années et demie de l'opération est estimée à 810 millions de dollars, soit un million de dollars par jour.

En octobre 1996, éclate la rébellion des Banyamulenges (Tutsis zaïrois d'origine rwandaise installés depuis plusieurs dizaines d'années au

conduit à cette guerre. Cf. DE VILLERS, G. (en collaboration avec Jean OMASOMBO TSHONDA), J., Zaïre. La transition manquée. 1990-1997, Cahiers Africains nº 27-28-29, Institut Africain-CEDAF – L'Harmattan, Tervuren-Paris, 1997; NZONGO-LA-NTALAJA, G. From Zaire to the Democratic Republic of the Congo, Nordska Afrikainstitutet, Uppsala, 1998.

Kivu), dont la nationalité est remise en question par le gouvernement zaïrois. Elle reçoit le soutien militaire du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, et des autres opposants au régime du Président Mobutu, qui se regroupent dans l'AFDL³6, dirigée par L.D. Kabila. Entre octobre et décembre, l'AFDL, avec le soutien militaire du Rwanda, détruit les camps de réfugiés rwandais infiltrés par les ex-FAR et les milices interahamwes, responsables du génocide de 1994, ce qui donne lieu à une nouvelle catastrophe humanitaire³7.

Au début de 1997, la guerre continue sans aucune résistance de la part des Forces Armées Zaïroises (FAZ) avec la chute des provinces les unes après

36| Les Tutsis congolais ou "les autochtones rwandophones du Congo", les Banyamulenges, constituèrent le gros des troupes de l'AFDL, créée le 18 octobre 1996 dans le bureau du colonel James Kabarebe, à Kigali, pour exiger la reconnaissance de leur nationalité congolaise et pour répondre aux attaques dont ils ont été victimes sur leurs terres fertiles du Masisi, de la part des ethnies originaires du Kivu auxquelles se sont jointes les ex-FAR et les milices interahamwes, entre juillet 1994 et juillet 1996, et face à la décision de les expulser du territoire congolais, prise par le gouvernement de Mobutu. Par crainte que le Masisi ne devienne un hutuland et que le génocide du Rwanda ne se reproduise au Kivu, ils ont décidé de s'armer pour se défendre. Kabila a récupéré le mouvement, cette fois, dans le but de renverser le régime de Mobutu.

37 Face à l'incompétence de la communauté internationale pour séparer dans ces camps (maintenus grâce à l'aide humanitaire des ONG internationales) les véritables réfugiés des génocides, l'AFDL, avec la collaboration du Rwanda, envahit ces camps pour poursuivre les milices extrémistes hutues qui menaçaient leur sécurité à partir du territoire congolais. Selon Braeckman, une véritable armée s'est installée aux portes du Rwanda avec des incursions et des activités de commando pour éliminer les témoins gênants, les survivants tutsis et les autorités locales qui collaboraient avec le nouveau gouvernement. BRAECKMAN, C., "La campagne victorieuse de l'AFDL", dans AA. VV. Kabila prend le pouvoir, GRP-Éditions Complexe, Bruxelles, 1998, p. 67. La partie orientale de la RDC est devenue une menace, à la fois pour Kagame (Rwanda) et pour Museveni (Ouganda). Ces derniers, pour des intérêts géopolitiques ou de sécurité et économiques (les secteurs miniers et agroindustriels rentables du Kivu), ont décidé de contrôler cette région. Cf. WILLAME, J.C., "Kivu: la poudrière", in AA. VV. Kabila prend le pouvoir, GRP-Éditions Complexe, Bruxelles, 1998, p. 45.

les autres. En février, le Conseil de sécurité des Nations unies demande la fin des hostilités et le retrait du territoire zaïrois de : « toutes les forces étrangères, mercenaires compris ». Cependant, les rebelles contrôlent de vastes territoires du Zaïre et leurs ressources minières entraînant la signature de contrats entre l'AFDL et les entreprises étrangères en échange des fonds dont elle avait besoin pour financer sa guerre de libération. Les médiations des États-Unis et de l'Afrique du sud pour trouver une transition pacifique échouèrent. Kabila, sûr de ses alliances externes (Rwanda, Ouganda, Burundi et Angola) et conscient de l'effondrement de l'armée de Mobutu, refuse le cessez-le-feu et exprime sa détermination de conquérir Kinshasa. Au mois de mai 1997, Mobutu fuit en exil après trente deux ans de pouvoir dictatorial (et meurt à Rabat au mois de septembre). L.-D. Kabila se proclame Président de la RDC. Cette guerre a fait des milliers de morts.

Un facteur à ne pas perdre de vue et que souligne Gauthier De Villers, c'est que « Kabila n'a pas pris le pouvoir, mais a été placé au pouvoir » par les pays voisins, en particulier par le Rwanda<sup>38</sup>. Cette donnée est fondamentale, car, non seulement elle explique la confiscation de l'appareil de l'État par les Rwandais et les Tutsis congolais, mais elle conduira aussi à la deuxième guerre. En effet, Kabila considéré comme peu fiable par ses alliés, a été soumis à une étroite surveillance par les Rwandais et les Ougandais qui projetaient de le remplacer à la première occasion par Déogratias Bugera, un Tutsi du Masisi, au Nord-Kivu, et secrétaire général de l'AFDL<sup>39</sup>. Kabila s'en est rendu compte

<sup>38</sup> L'AFDL, dirigée par Kabila, qui a pris le pouvoir le 17 mai 1997, était une organisation hétéroclite, sans idéologie et sans programme de gouvernement clairement définis. Non seulement, elle a saisi Kabila, mais elle l'a aussi empêché de prendre les contacts nécessaires avec l'opposition interne et la population qui ont créé, en raison de leur longue résistance à la dictature mobutiste, des conditions internes d'affaiblissement et la chute du régime de Mobutu. Sur le système instauré par Kabila, après sa prise du pouvoir, le 17 mai 1997, on peut consulter WILLAME, J-C., L'odyssée Kabila. Trajectoire pour un Congo nouveau?, Karthala, Paris, 1999, p. 65-75.

<sup>39|</sup> BRAECKMAN, C., Vers la deuxième indépendance du Congo, Le Cri-Afrique Éditions, Bruxelles-Kinshasa, 2008, p. 78.

et a voulu prendre les devants en renvoyant les troupes rwandaises et ougandaises en juillet 1998, ce qui a entraîné la deuxième guerre qui l'a opposé à ses alliés d'hier.

#### 3.2. La deuxième guerre du Congo ou la « Première Guerre mondiale africaine »

En quelques mois, comme cela a été indiqué, les relations entre Kabila et ses anciens alliés se sont détériorées. Le nouveau mandataire s'oppose à la domination de l'appareil de l'État par les Tutsis d'origine rwandaise.

À Kigali, Kampala et Bujumbura, le changement de régime de Kinshasa n'a pas signifié la fin de l'utilisation du territoire congolais par les ex-FAR, les interahamwes, les groupes anti-Museveni et les groupes rebelles hutus burundais pour attaquer respectivement le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. D'où la décision de Kagame et Museveni de changer à nouveau le régime de Kinshasa face aux déclarations d'indépendance de Kabila<sup>40</sup>.

En août 1998, une nouvelle rébellion des militaires banyamulenges regroupés au sein du Regroupement Congolais pour la Démocratie (RCD), déçus par le nouveau régime de Kabila<sup>41</sup>, qu'ils ont mis au pouvoir en 1997, éclate au Kivu. Il reçoivent le soutien du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi et cela débouche sur une guerre régionale avec l'implication de sept pays et deux grandes coalitions sur le territoire congolais : d'une part, les troupes gouvernementales de Kabila, les milices rwandaises

40 La décision de Kabila de s'appuyer sur les Balukats, son ethnie, au détriment des Tutsis banyamulenges qui l'ont mis au pouvoir, a été interprétée comme une volonté du nouveau mandataire de s'émanciper de la tutelle du Rwanda et de l'Ouganda qui ont opté pour sa destitution ou sa substitution. Cf. KAMBA, P., Violence politique au Congo-Kinshasa, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 396-397.

interahamwes, les ex-FAR et les milices congolaises mai-mai (ou mayi-mayi), soutenues par l'Angola, le Zimbabwe et plus tard par la Namibie et le Tchad; d'autre part, les faction rebelles congolaises, rivales entre elles, soutenues selon les circonstances et les intérêts changeants, par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

Il s'est alors produit une rupture des relations entre les deux anciens alliés et Kabila a été sauvé grâce à l'intervention militaire de l'Angola<sup>42</sup> (pour éviter l'utilisation du territoire congolais par la guérilla de l'Unita), du Zimbabwe (intéressé par les concessions minières et la récupération du statut de leader régional par Mugabe) et de la Namibie (par amitié de Sam Nujoma pour Kabila, une amitié qui date de l'époque de la solidarité des mouvements de libération des années 60 et 70).

Les combats se sont étendus sur le territoire congolais produisant un début de partage du pays : le gouvernement de Kabila ne contrôlait que la moitié occidentale du pays et le reste était aux mains des mouvements rebelles. En août 1999, un accord de cessez-le-feu a été signé à Lusaka, qui demande aux forces étrangères de retirer leurs troupes et le désarmement des différentes rébellions du pays. Pour atteindre cet objectif, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) qui, avec 17 600 casques bleus et un budget d'1 milliard de dollars (3 millions de dollars par jour), est devenue l'opération de paix la plus coûteuse du monde. Mais les combats se sont poursuivis, ce qui a donné lieu à une confusion politique et militaire avec le changement des alliances entre le Rwanda et l'Ouganda qui se sont affrontés dans la ville diamantifère congolaise de Kisangani en 1999, 2000 et 2002.

En janvier 2001, Laurent-Désiré Kabila a été assassiné, dans des conditions non éclaircies, et il

<sup>41</sup> Ils ont accusé Kabila de les écarter en faveur des Katangais et surtout de n'avoir pas résolu le problème de leur nationalité congolaise remise en question par les autres groupes congolais, un problème pour lequel ils ont fait la guerre qui l'a conduit au pouvoir.

<sup>42</sup> Depuis la partie orientale (Goma), les rebelles, sous les ordres du général James Kabarebe, ont organisé un pont aérien jusqu'à la base militaire de Kitona dans le Bas-Congo, à environ 2000 km, l'objectif étant d'asphyxier Kinshasa, et donc de faire tomber Kabila, avec la coupure du courant électrique provenant de la centrale hydroélectrique d'Inga.

a été remplacé comme chef d'État par son fils, Joseph Kabila, qui s'est montré moins intransigeant que le père en acceptant sans résistance ni remords le partage du pouvoir avec les mouvements rebelles et l'engagement dans le processus de démocratisation.

À la fin 2002, les troupes étrangères se sont officiellement retirées de la RDC. Mais, dans la partie orientale, les combats et les massacres entre les milices de lendus et Hemas en Ituri (au bord du lac Albert) se sont intensifiés pour le contrôle des terres, des conflits entretenus par le Rwanda et l'Ouganda qui, par guérillas interposées, continuent à contrôler les ressources naturelles de cette partie du territoire congolais.

Sous les pressions de la communauté internationale et avec la médiation de l'Afrique du Sud, les principaux acteurs du conflit ont signé, en avril 2003, à Sun City (Afrique du Sud), le protocole de l'acte final du dialogue intercongolais pour rétablir la souveraineté et la paix en RDC avec l'instauration d'un gouvernement de transition (2002-2006) constitué par les représentants des principaux mouvements armés et de la société civile ou de l'opposition politique, selon la formule de "1+4" 43. Le Président Joseph

43| Soit le Président Kabila et 4 vice-présidents : Yerodia Abdoulaye Ndombassi (en représentation du gouvernement et chargé du secteur de la reconstruction et du développement), Jean-Pierre Bemba (du Mouvement de Libération du Congo – MLC – pour diriger la commission économique et financière), Azarias Ruberwa (du Regroupement Congolais pour la Démocratie – RCD –, pour la commission politique), et Arthur Zahidi Ngoma (représentant de l'opposition non armée, auquel a été confiée la direction de la commission sociale et culturelle). Cette formule s'est révélée inefficiente, car elle a mis le pouvoir dans les mains des mouvements armés, responsables de la tragédie du pays qui, au lieu de gouverner, ont consacré l'essentiel de leur temps à passer des contrats léonins avec les entreprises étrangères pour réunir des fonds dans le but de se doter de puissants appareils électoraux en vue des élections générales, et même pour s'armer en vue d'une éventuelle confrontation. La formule "1+4" ("=0"), selon la rumeur publique, a signifié en fait le contrôle de 2 des 5 postes par le gouvernement et un net isolement de la véritable opposition non armée" puisque l'UDPS d'Étienne Tshisekedi (neutralisée, bien qu'ayant une forte représentation dans tout le pays et surtout dans les deux provinces du Kasaï) a été exclue ou s'est autoexclue en faveur du professeur Zahidi Ngoma, un Kabila a promulgué la Constitution de transition qui devait se terminer par la tenue d'élections législatives et présidentielles en juillet 2006, des élections "libres, transparentes et démocratiques", financées par la communauté internationale à raison de 397 millions de dollars. C'est-à-dire, les premières élections dans le pays depuis 40 ans.

Le deuxième tour qui a eu lieu le 29 octobre entre Joseph Kabila (58,05%) et Jean-Pierre Bemba (41,95%) a donné la victoire au premier, qui avait en sa faveur le fait d'avoir négocié la paix et le retrait des troupes étrangères après dix ans de guerre.

Le Chef de l'État élu, M. Joseph Kabila, centre son programme de gouvernement des cinq années suivantes sur la reconstruction des infrastructures et l'amélioration des conditions sociales de la population. Néanmoins, des foyers de résistance existent encore dans les provinces de l'Est de la RDC où les mouvements de guérillas, étrangers et congolais, sont encore actifs, rendant difficile le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays.

Après les élections (imposées et financées par la communauté internationale), caractérisées par les exclusions en tout genre et les violences

des fondateurs du RCD qui a ensuite abandonné, et donc sans une base réelle. C'est un espace intégré, selon Jean-Claude Willame, par certaines personnalités susceptibles de comparaître devant la justice nationale ou internationale comme criminels de guerre, trois de ses membres provenant des mouvements de rébellion. Cf. WILLAME, J.-C., Les faiseurs de paix au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un État sous tutelle, GRIP-Éditions Complexe, Bruxelles, 2007, p. 181. Voir aussi MWAKA BWENGE, A. et ATENGA, T., "Retour sur le référendum constitutionnel. La République Démocratique du Congo à la croisée des chemins », dans Diplomatie nº 19, Paris, mars-avril 2006, p. 26. Pour résumer, des erreurs ont été commises avec la présence dans ce gouvernement de Bemba et Ruberwa, respectivement "cinquièmes colonnes" d'Ouganda et du Rwanda. Ces faits ont rendu le gouvernement de transition peu représentatif, bien qu'il ait prétendu être incluant, et ont bloqué pendant toutes ces années la création d'une armée véritablement nationale, la reconstruction du pays et l'obtention de la paix dans la partie orientale du pays. Cf. BRAECKMAN, C., Vers la deuxième indépendance..., op. cit., p. 104-106.



(20 au 23 août et 7 novembre 2006, à Kinshasa, entre les troupes des candidats), la RDC a été sauvée du partage par ses voisins. Néanmoins, tous les problèmes qui ont conduit aux guerres précédentes restaient intacts.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de sécurité a décidé, le 15 mai, de proroger jusqu'au 31 décembre 2007 le mandat de la MONUC avec une nouvelle mission post-électorale d'aide au gouvernement congolais dans l'instauration de la sécurité, en particulier, la protection des civils, la sécurité du territoire, le désarmement et la démobilisation des "forces négatives" ou de celles venant des pays voisins dans les principales zones de combats.

Malgré la tenue des élections, l'"économie de guerre" s'est poursuivie, à la fois en Ituri et au Kivu, et au nord du Katanga, alimentée par la demande de matières premières stratégiques, abondantes en RDC (coltan, cobalt, or, diamants, bois...), une économie sur laquelle la communauté internationale continuait à fermer les yeux.

Il convient de souligner que, selon le rapport des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC, de 2001 et 2002, les 85 entreprises considérées comme ayant des activités contraires au code de conduite des entreprises multinationales défini par l'OCDE, en RDC, il y a 4 grandes banques (dont 3 sont belges) ; 17 petites entreprises minières (*juniors miniers*) nord-américaines, canadiennes, belges et britanniques ; 11 entreprises diamantifères belges, et plusieurs dizaines d'entreprises peu connues installées en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Les élections n'ont pas résolu ce problème crucial du pillage des ressources naturelles qui alimentent les conflits.

En définitive, la deuxième guerre du Congo a créé des alliances criminelles entre trafiquants d'armes, réseaux mafieux, entreprises privées et hauts postes publics, des pays agresseurs et des pays "invités". Tous ont collaboré en vue d'atteindre un seul objectif : le pillage des ressources naturelles du Congo pour servir leurs intérêts respectifs. Ces alliances expliquent que tous les pays participant à ce conflit aient eu intérêt à maintenir la dynamique de guerre pour tirer le maximum de profit du désordre ainsi créé. L'enrichissement personnel des oligarchies d'État des pays de la zone et des principaux acteurs directs congolais, a constitué la principale motivation de cette guerre. Les deux groupes ont constamment entravé les initiatives de paix au Congo et dans la région des Grands Lacs44, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

En ce qui concerne les fréquentes incursions du Rwanda et de l'Ouganda<sup>45</sup> sur le territoire de la RDC au cours des dix dernières années, il convient de préciser les raisons qui conduisent à ces interventions pour chacun de ces pays.

En ce qui concerne le Rwanda, trois principales raisons prédominent : la survie elle-même du régime du FPR qui doit intervenir au Congo pour prévenir toute attaque des rebelles hutus (ex-FAR et interahamwes intégrés dans les FDLR) à partir de leur arrière-base congolaise : l'enrichissement de l'élite au pouvoir au Rwanda, grâce au pillage des ressources naturelles, directement par le biais de ses troupes et par les mouvements rebelles congolais interposés ; l'allègement de la pression démographique (310 hab./km²) une partie de sa population se maintenant dans la partie orientale de la RDC46. Le Rwanda a pour objectif de maintenir cet excédent de population dans les deux Kivus, composée principalement de personnes qui étaient des enfants pendant le génocide et qui ne peuvent pas être soumises à la justice rwandaise. C'est pourquoi, il est passé de l'occupation militaire à l'appui sur des divisions internes de la RDC pour maintenir et renforcer son contrôle sur certains de ses territoires47.

En ce qui concerne l'Ouganda, qui ne fait pas preuve des mêmes ambitions expansionnistes au Congo48, il s'est plutôt consacré à déstabiliser en armant les deux parties du conflit dans la province d'Ituri, les milices lendu (agriculteurs) et hema (bergers), en ravivant les conflits entre les membres des deux groupes. Son attitude s'explique pour des raisons de sécurité, en particulier, son désir de neutraliser les mouvements rebelles qui agissent depuis le nord-est de la RDC. l'Alliance des Forces Démocratiques (ADF) et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). De plus, l'élite politique, militaire (et commerciale) ougandaise tentait de freiner la prédominance du Rwanda et de ses alliés congolais du RCD/Goma dans la région et de contrôler les richesses du Congo (or et diamants) grâce à ses liens avec des réseaux commerciaux congolais ou avec des chefs de guerre locaux. La participation de l'Ouganda dans le conflit répond donc aussi à une combinaison de sécurité nationale et d'intérêts privés49.

#### 3.3. La troisième guerre du Congo (2004-2009) ou le défi du Général Nkunda à la démocratie de la RDC

La troisième guerre (2004-2009), contrairement aux deux précédentes, n'a eu lieu que dans les deux Kivus, une zone riche en minerais et en or, qui échappe en partie à l'autorité du gouvernement congolais et où plusieurs milices hutues rwandaises se sont réfugiées après le génocide de 1994, de même que les groupes paramilitaires ougandais. Néanmoins, de même que pour les deux guerres précédentes, celle-ci a pour origine la crise du Rwanda et le problème sans solution (jusque-là) de la "nationalité" des rwandophones. De l'avis de Tshiyembe Mwayila, ce sera la suite de l'établissement des comptes entre vainqueurs et vaincus : l'AFDL de J. Kabila<sup>50</sup> appartenant

<sup>45|</sup> La première était ou est active dans l'exploitation du coltan du Kivu et la deuxième dans celle de l'or et du bois d'Ituri. Les troupes des deux pays, comme il est souligné, se sont même affrontées en territoire congolais pour le contrôle des diamants de la province orientale. Cf. WILLAME, J.-C., Les faiseurs de paix...., op. cit., p. 64-65.

<sup>46</sup> Bien qu'ayant passé un accord de coopération, à la fin 2008 et au début 2009, avec le gouvernement congolais, pour la lutte contre les FDLR, le Rwanda n'a au fond aucun intérêt à ce que les rebelles hutus reviennent étant donné les conditions de vie difficiles de la majeure partie de sa population en raison du manque de terres, de travail, etc. C'est-àdire, l'impossibilité de réinsertion de ces combattants. Cf. LANOTTE, C., op. cit., p.163-164.

<sup>47</sup> HUGO, J-F., La République Démocratique du Congo: une guerre inconnue, Éditions Michalon, Paris, 2006, p 49-50. Voir aussi WILLAME, J.-C., Les faiseurs de paix au Congo, op. cit., p. 99.

<sup>48</sup> L'Ouganda a adopté cette attitude moins agressive, surtout après la condamnation de son occupation du territoire de la RDC et du pillage de ses ressources par la Cour Pénale Internationale (CPI) de la Haye en 2005, avec les réparations pertinentes.

**<sup>49</sup>** HUGO, J.-F., *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>50</sup> TSHIYEMBE, M., op. cit., p. 20.

aux premiers et Laurent Nkunda aux seconds. En réalité, dans cette nouvelle guerre, entre août 2008 et janvier 2009, sur les territoires de Rutshuru et Kiwanja (au Kivu), trois principaux acteurs se sont affrontés<sup>51</sup>:

- L'armée congolaise appelée Forces Armées de la RDC (FARDC), dont les effectifs estimés sont d'entre 100000 et 175000 soldats. Il s'agit d'une armée peu motivée et affaiblie par le mélange de troupes provenant des différents mouvements armés ou rebelles.
- Les rebelles hutus rwandais des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), constitués pour la plupart par les ex-FAR, les interahamwes et les enfants nés pendant l'exil congolais, en particulier sur les territoires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.
- Les 5000 soldats, la plupart d'origine tutsie, du CNDP dirigé jusqu'à récemment par le Général Nkunda qui, de 2004 à 2009, avec le soutien du Rwanda, a infligé d'importantes défaites aux troupes gouvernementales. Le CNDP a servi d'avant-garde du Rwanda en territoire congolais, dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la lutte contre les FDLR, ou a été le responsable du "territoire tampon".

Laurent Nkunda, depuis son fief du Masisi, a justifié sa lutte pour la défense de sa communauté ou contre la discrimination des rwandophones en général et de la minorité tutsie, en particulier, menacée par la collaboration du gouvernement et des groupes ethniques congolais du Kivu avec les FDLR<sup>52</sup>, illustrée par les massacres de Gatumba dans la nuit du 13

au 14 août 2004<sup>53</sup>, et par l'adoption du fédéralisme en RDC<sup>54</sup>, une proposition suspecte si on tient compte de ses affinités avec le Rwanda et l'Ouganda.

Avec l'adhésion au gouvernement central des principaux commandants dissidents du CNDP, le 16 janvier 2009, Jean-Bosco Ntaganda55, après la décision du gouvernement congolais de procéder, ce même mois, à la désarticulation des bases des rebelles hutus des FDLR, a complètement affaibli Nkunda et entraîné sa fuite au Rwanda. Pendant la même période, deux accords importants ont été passés entre les gouvernements de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda. D'une part, les armées congolaise et rwandaise, en application de l'accord signé entre les deux gouvernements le 5 décembre 2008, ont décidé de mener des opérations militaires conjointes contre les FDLR et d'autre part, les FARDC et l'armée ougandaise ont décidé de mener les mêmes opérations conjointes contre les rebelles de la LRA retranchés dans le parc de la Garamba, au nord-est du Congo.

Ces changements surprenants d'attitude de ceux qui étaient jusque-là ennemis, pourraient principalement tenir à deux raisons : les gou-

<sup>51</sup> Pour une information sur ces groupes, leurs ramifications, activités et stratégies, consulter SPITTAELS, S. et HILGERT, F., Cartographie des motivations derrière les conflits: le cas de l'Est de la RDC, IPIS-Fatal Transactions, Anvers, 2008, p. 6-15; FERNÁNDEZ-PALACIOS, M.M., "Lo que pasa en el Congo oriental" (Ce qui se passe au Congo oriental), in Política Exterior, Madrid, 2008, janvier-février, p. 156-159.

<sup>52|</sup> Nkunda, fort de ses victoires politiques et militaires, est passé à l'étape suivante, renverser le gouvernement de la RDC, à l'image de l'AFDL, et refuser les contrats signés par le gouvernement congolais avec la Chine.

<sup>53|</sup> Dans ce camp de réfugiés situé au Burundi, à la frontière avec la RDC, se sont réfugiés les Banyamulenges, fuyant les conflits du territoire congolais, qui ont été assassinés par les milices du FDLR et mayi mayi, en créant la conviction de l'existence d'une coalition entre les autorités congolaises et du Kivu avec les rebelles hutus et les ethnies du Kivu contre les Tutsis congolais.

<sup>54|</sup> L'objectif avoué consiste à rapprocher les différentes ethnies du pays et à éliminer ou réduire leurs antagonismes. Cf. ANDREW SCOTT, S., Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise, Karthala, Paris, 2008, p. 282. Le fédéralisme, adopté par la constitution congolaise, divise le pays en 26 provinces qui contrôlent 40% de leurs ressources, et il a été défendu, en particulier, par Ruberwa, pour donner un espace d'expression aux Tutsis congolais et donc la reconnaissance de leur citoyenneté. Cf. BRAECKMAN, C., Vers la deuxième indépendance..., op. cit., p. 105.

<sup>55|</sup> Avec un mandat de recherche de la Cour Pénale Internationale pour le recrutement d'enfants soldats et les crimes commis par ses milices, en Ituri, quand il faisait partie de la guérilla de Thomas Lubanga, aujourd'hui détenu par la CPI, pour crimes de guerre.

vernements de la zone, pour prendre les devants sur les sanctions de la nouvelle administration nord-américaine de Barack Obama, hostile aux guerres de pillage qui au bout du compte créent l'insécurité et donc le bouillon de culture du terrorisme, ont décidé de créer eux-mêmes les conditions pour le rétablissement de la paix dans la région; les menaces de traduire les responsables des massacres devant les tribunaux internationaux avaient conduit les chefs militaires du CNDP, impliqués dans les massacres de Kiwanja de novembre 2008, à s'éloigner de Nkunda et se rapprocher du gouvernement congolais avec la possibilité d'obtenir l'amnistie et l'impunité.

De même qu'au début des années 60, le seul obstacle à l'occupation de la partie orientale de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda ont été la présence de la MONUC<sup>56</sup> et les pressions internationales sur les deux pays qui dépendaient largement de l'aide extérieure.

En définitive, comme le souligne Misser et ses collaborateurs<sup>57</sup>, les problèmes agraires, les rivalités entre les différents groupes et les haines profondes, la misère des combattants et de leurs familles constituent les principales causes des conflits de la RDC, alors que l'exploitation des ressources naturelles n'a servi que de combustible, c'est-à-dire l'argent. Par conséquent, les ressources naturelles, sur lesquelles nous reviendrons au chapitre suivant, plus qu'une cause de conflits, les alimentent pour que tous les adversaires s'en servent pour financer la guerre ou pour augmenter leurs bénéfices.

Malgré la tenue des élections de 2007 au Congo, qui ont résolu le problème de la légalité du pouvoir et non sa légitimité, le nouveau pouvoir reste fragile en raison, de l'avis de Braeckman<sup>58</sup>, du manque de ressources finan-

cières pour s'attaquer aux problèmes sociaux de la population, dû à la mauvaise gestion des dizaines d'années précédentes et aux conséquences des politiques d'austérité imposées par les institutions financières internationales (IFI), et surtout à l'absence d'une armée capable de défendre le territoire national et d'imposer l'autorité de l'État.

#### 4. Vérités et contrevérités sur le pillage des ressources naturelles de la RDC par les pays voisins

Il ne fait aucun doute que le Rwanda et l'Ouganda ont été, ces dix dernières années, les principaux bénéficiaires des conflits de la RDC, qui leur ont permis de tirer profit du désordre et du pillage des ressources du pays59. Ils ont maintenu et maintiennent leur présence au Congo, directement ou par milices proches interposées, pour continuer à piller les ressources naturelles du Congo et défendre leurs intérêts stratégiques dans la partie orientale de ce pays, en instrumentalisant les Tutsis congolais sous prétexte de les protéger60. Bien que ces pays aient retiré leurs troupes du territoire congolais, en octobre 2002 (Rwanda) et en mai 2003 (Ouganda), ils ont laissé derrière eux des réseaux commerciaux qui leur ont permis de poursuivre leurs activités de pillage.

D'autres acteurs internationaux très importants ont été certaines multinationales occidentales dont les activités commerciales au Kivu ont été fondamentales dans la poursuite des conflits en RDC.

<sup>56</sup> Avec 4500 casques bleus déployés au Nord-Kivu (17600 dans tout le pays), la MONUC s'est engagée à soutenir militairement l'armée congolaise, s'il le fallait, en plus de l'appui tactique et logistique déjà fourni aux troupes de ce pays, pour faire face aux attaques des bandes armées ou des pays voisins.

<sup>57|</sup> MISSER, F. (avec la participation de Raphaël Sourt et Nestor Bidadanure), op. cit., p. 21.

**<sup>58</sup>**| BRAECKMAN, C, Les nouveaux prédateurs..., *op. cit.*, p. 376 et les suivantes.

<sup>59]</sup> C'est le cas particulier du Rwanda, qui a retiré d'importants bénéfices du pillage du coltan, de l'or et des diamants. Cf. BRAECKMAN, C., ibid, p. 246-249.

<sup>60</sup> Cependant, des Banyamulenges préoccupés par la politique ambiguë de Kigali (agressions et pillage des ressources naturelles du Congo), et surtout parce qu'elle suscite l'hostilité des autres ethnies contre eux, ont commencé à douter des véritables intentions du Rwanda et à s'opposer ouvertement, même par les armes, à son hégémonie au Kivu.



En plus des rapports successifs des experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC, déjà mentionnés, des rapports postérieurs d'organisations comme la sud-africaine South Africa Watch (SARW) ou la londonienne Global Witness—, insistent sur la présence en RDC de plus de deux douzaines de multinationales "prédatrices" (nord-américaines, belges, britanniques, allemandes, chinoises et rwandaises)<sup>61</sup> impli-

61 Il s'agit des entreprises suivantes : Commet Uganda coltan trading (de Salim Saleh), Afrimex (Grande-Bretagne), Armalgamated Metal Corp (Grande-Bretagne), Cabot Corporation tantalum processing (États-Unis), Cogecom coltan trading (Belgique), Euromet (Grande-Bretagne), Finconcord SA (Suisse), Finmining (Antilles), H.C. Starck GmbH & Co coltan processing (Allemagne), Kemet Electronics capacitor/manufacture (États-Unis), Malaysian Smelting Cor. Coltan processing (Malaisie), Nac Kazatomprom tantalum processing (Kazakhstan), Ningxia Non Ferrous Metals, (Chine), Pacific Ores Metals coltan trading (Hong Kong/Chine), Raremet Speciality Metals Company SA (Belgique), SLC Germany GmbH

quées dans le commerce illégal, entre autres, du coltan.

Le rapport le plus marquant est celui du groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo, du 16 avril 2001, qui a mis l'accent sur la façon dont les États, qu'ils soient "ennemis" ou "alliés" du gouvernement de la RDC se sont consacré au pillage systématique et organisé de ses richesses, en particulier des cinq ressources minérales stratégiques : le coltan, les diamants, le cuivre, le cobalt et l'or. Dans ce sens, Catherine André<sup>62</sup>, mentionnait comment l'entreprise Ruanda Metals, contrôlée par l'armée rwan-

(Allemagne), Sogem (Belgique), Speciality Metals Company SA (Belgique), Trademet SA (Belgique), Tinitechinternational Inc (États-Unis), Vishay Sprague manufacture (USA/Israël), y Eagles Wings Resources coltan explotation (Rwanda).

**62** Collaboratrice de la Commission du Sénat belge sur le pillage des ressources du Congo.

daise, exportait quelque 1200 tonnes de coltan —environ 80 à 100 millions de dollars ou 100 tonnes de coltan par mois en 2000—, ce qui correspond au budget militaire du gouvernement rwandais pour cette année-là<sup>63</sup>.

Quand le professeur Ernest Wambia dia Wamba, alors président de la section dissidente du RCD a dénoncé l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC, à la fois par les nationaux et par les étrangers, dans un contexte de disparition de l'État<sup>64</sup>, il a touché un aspect très important qu'on perd généralement de vue dans ce conflit, la participation des acteurs nationaux au pillage, inauguré par Mobutu et les dignitaires de son régime, le mandataire congolais étant devenu une des 10 plus grosses fortunes du monde et son peuple un des plus pauvres de la planète.

Dans le même ordre d'idées, le professeur Stefaan Marysse<sup>65</sup>, en faisant référence au cas particulier de l'Angola et du Zimbabwe, souligne que ces pays ont dépensé plus que ce qu'ils ont gagné avec l'intervention de leurs troupes au Congo.

En effet, ce que n'ont pas précisé tous ces rapports (de l'ONU et des ONG internationales), c'est la participation des Congolais eux-mêmes, depuis les membres des gouvernements successifs, en passant par ceux du gouvernement de transition<sup>66</sup> jusqu'à la population

elle-même (fonctionnaires, employés, professeurs, étudiants...), appauvris par l'énorme inflation ou le non paiement de leurs salaires, à l'exploitation des diamants avant qu'ils ne parviennent aux grands trafiquants et industriels et aux marchés internationaux, par les stratégies de survie quotidienne développées depuis le bas, depuis plusieurs dizaines d'années, face à la disparition des structures de l'État, l'augmentation du chômage ou la détérioration sociale, produisant une véritable dollarisation de l'économie. La "chasse aux diamants", movennant l'exploitation artisanale à grande échelle des gisements qui s'étendent dans la savane et la forêt tropicale, de la frontière entre la RDC et la province angolaise de Lunda Norte, où a lieu un important trafic de diamants par les bana Lunda<sup>67</sup>, jusqu'à la frontière avec le Soudan et la République centrafricaine, est devenue un véritable dynamisme de certaines couches de population congolaise ou de la puissante économie populaire "informelle", pour survivre.

Au Katanga, en raison de la crise de la GECAMI-NES, entre 40000 et 50000 petits trafiquants se consacrent à l'exploitation artisanale du cuivre pour leur survie. On peut dire la même chose de l'or du Nord-Kivu et de la province orientale ou de Kisangani, à la frontière avec l'Ouganda, exploité de manière frauduleuse et exporté à partir de Kampala, Kigali et Bujumbura.

Nous faisons donc référence à un type d'exploitation artisanale qui, grâce à la contrebande, profite à toute une chaîne d'acteurs, locaux et surtout occidentaux<sup>68</sup>.

<sup>63</sup> Cf. ANDRÉ, C., « Enquête sénatoriale belge sur le pillage au Congo: Constats et enjeux », in *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2002-2003,* Centre d'Études de la Région des Grands Lacs d'Afrique-L'Harmattan, Anvers-Paris, 2003, p. 275.

<sup>64</sup> Cf. WILLAME, J.-C., Les faiseurs de paix..., op. cit., p. 65. C'est aussi le point de vue du professeur Elikia M'Bokolo qui, sans nier la responsabilité des grandes puissances, entreprises et fonctionnaires internationaux de l'UE et de l'ONU dans le pillage, parle « de la corruption généralisée et de l'effondrement de l'État, et du pillage organisé, cette fois par les Congolais eux-mêmes », en particulier par les membres du gouvernement de transition. Voir l'entrevue dans Afrique Asie du mois d'avril 2006, p. 16-17.

**<sup>65</sup>**| Cf. Entrevue dans *Alternatives internationales* n°31, Paris, juin 2006, p. 14.

<sup>66</sup> Voir ELONGUI, L., « Main basse sur le Congo »,

Afrique Asie, avril 2006, Paris, p. 10-13.

<sup>67|</sup> Cf. DE BOECK, F., « Des chiens qui brisent leur laisse », in Cahiers Africains/Afrika Studies n° 45-46 (Chasse au diamant au Congo/Zaïre), Institut africain-CEDAF/Afrika Instituut-ASDOC-L'Harmattan, Tervuren-Paris, 2000, p. 209-232.

<sup>68</sup> ABADIE, D., DENEAULT A., et SACHER, W., "Balkanisation et pillage dans l'Est congolais », *Le Monde diplomatique*, Paris, décembre 2008, p. 21. Voir aussi l'étude du Netherlands Institute for Southern Africa qui parle de 50 000 à 60 000 petits exploitants qui se consacrent à l'exploitation minière artisanale dans la province du Katanga.

Le récent rapport du Department for International Development (DfID) britannique montre comment, en 2006, les exportations de cassitérite de la RDC ont été de 16780 tonnes bien que seules 6748 tonnes apparaissent dans les statistiques officielles des services douaniers du Kivu. De même, il signale que des 10 tonnes d'or exportées par la RDC en 2005, seuls apparaissent officiellement 600 kilos dans les douanes du Sud-Kivu et o kilos dans celles du Nord-Kivu. Des réseaux de contrebande ne sont pas nouveaux, ils datent d'avant la guerre : ainsi, des dizaines d'années avant la guerre, le café est exporté de façon frauduleuse vers l'Ouganda et le Rwanda par les hommes d'affaires du Kivu avec la complicité des fonctionnaires des douanes.

Tout cela est résumé par Pourtier qui distingue, d'une part, l'exploitation de minerais comme les diamants, l'or et le coltan et de l'autre, celle du cuivre et du cobalt. Dans le premier cas, l'exploitation est faite à l'échelle artisanale et en petites quantités<sup>69</sup> par les petits trafiquants du Kivu et termine dans les réseaux mafieux internationaux à partir du Rwanda. Mais le gros de l'exploitation des diamants et de l'or est contrôlé par le gouvernement congolais par l'intermédiaire des entreprises d'État, la MIBA (Mbuji Mayi) et la Société des Mines d'or de Kilo Moto (Ituri).

En 2000, Leclercq<sup>70</sup>, déclarait déjà combien il était inaccessible et illusoire de mettre l'exploitation à grande échelle des richesses exceptionnelles de la RDC au service de la population congolaise, car il manquait deux conditions fondamentales : la paix civile et

Et selon la même étude, le Président Joseph Kabila a financé son parti, le PPRD, et sa campagne électorale avec les ressources provenant de la GECAMINES. Cf. Institut Néerlandais pour l'Afrique Australe, L´ État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République Démocratique du Congo, NiZA,-Fatal Transactions-IPIS, Amsterdam, 2006, p.10-11.

- **69** La production annuelle d'or a atteint 5 tonnes et celle de coltan, 1500 tonnes en 2001.
- 70 LERCLERCQ, H., « Le rôle économique du diamant dans le conflit congolais » , en Cahiers Africains/ Afrika Studies n° 45-46, op. cit., pp 71-72.

la stabilité politique et institutionnelle. Dans ce pays, l'usage des armes, le pillage systématique des ressources et la destruction du patrimoine national sont devenus les sources d'enrichissement des uns. « les vainqueurs du conflit »: tous les groupes belligérants, congolais et étrangers, et même certaines couches de la population locale et des fonctionnaires congolais, le CNDP (financé par les hommes d'affaires tutsis de Goma), retirent d'importants bénéfices de l'exploitation illicite des ressources de la RDC<sup>7</sup>. La même chose s'applique aux réseaux créés par les FDLR, alliées de Kinshasa, pour contrôler la production et la commercialisation de l'or et de la cassitérite dans les deux Kivus, avec le soutien des FARDC, ces forces rebelles hutus touchant d'importantes taxes sur ces minerais et facilitant leur exportation vers le Rwanda et l'Ouganda, en percevant au passage « l'impôt révolutionnaire pour la libération du Rwanda ».

Kabila père avait déjà signé des contrats d'exploitation de ces minerais avec des entreprises du Zimbabwe, d'Afrique du Sud, de Finlande, des États-Unis et du Canada, en échange des concessions minières, dans le but de réunir des fonds pour financer la guerre. Continuant ces pratiques, le gouvernement de transition signait des contrats léonins avec des entreprises étrangères pour financer ses mouvements, comme l'a dénoncé le rapport Lutundula<sup>72</sup> de la commission parlementaire congolaise. Ce rapport met l'accent sur le fait que les élites congolaises continuent à avoir des mentalités et des pratiques néopatrimoniales<sup>73</sup>. Pas seulement

<sup>71</sup> Voir MISSER, F. (avec la participation de Raphaël Sourt et Nestor Bidadanure): 2009, « RDC: un pays contre lui-même » (Dossier), Afrique Asie, Paris, janvier 2009, p. 21.

<sup>72|</sup> Cette commission, présidée par le parlementaire Joseph Lutundula et chargée d'examiner la validité des contrats signés pendant les guerres de 1996-1997 et depuis 1998, considère que nombre d'entre eux sont basés sur la corruption et le manque total de transparence. Le rapport de la commission met l'accent sur la cannibalisation du secteur minier congolais par les membres et hauts fonctionnaires du gouvernement de transition.

<sup>73</sup> VLASSENROOT, K et RAEYMAEKERS, T., op. cit. p. 7

elles, mais aussi d'autres personnes comme les seigneurs de la guerre et des acteurs non gouvernementaux en tout genre, des hommes politiques locaux, des membres des institutions parallèles ou de réseaux criminels, etc. Nombre d'entre eux se consacrent à reproduire ce que Rymaekers qualifie de « néopatrimonialisme sans l'État »74.

Pour résumer, on a trop insisté sur le pillage des ressources du Congo par les pays voisins, en négligeant la participation des gouvernements congolais successifs et des petits exploitants artisanaux dont la production est souvent non comptabilisée dans les statistiques officielles.

Ce qui est sûr dans toute cette affaire, ce sont les bénéfices personnels exorbitants obtenus par les différents acteurs locaux, régionaux et internationaux (élites congolaises, autorités rebelles et autorités militaires des pays intervenants), fondamentalement par les élites congolaises et leurs alliés étrangers.

#### **Conclusion**

La RDC est caractérisée par une longue tradition de violences qui remonte à l'époque de l'esclavage et de la colonisation et qui s'est poursuivie après la colonisation, en particulier sous le régime mobutiste, avec la parenthèse des mouvements sécessionnistes ou révolutionnaires. Cependant, les plus virulentes de ces violences se sont manifestées dans les guerres des dix dernières années étant donné le nombre de victimes qu'elles ont fait.

Ces conflits, taxés d'une manière frivole et erronée d'"ethniques" par les moyens de

**74** RAEYMAEKERS, T. : 2008, *op. cit.* p. 14.

communication européens et nord-américains (explication primordialiste), sont nés de crises générées depuis plus de vingt ans. Des crises dans lesquelles sont liées des logiques de la globalisation (régionales et internationales) et des logiques internes de fragmentation (mauvaise gouvernance politique et économique) et qui montrent d'importants éléments de continuité avec les violences successives que ce pays a connues : la colonisation belge, l'indépendance chaotique, la dictature longue et corrompue du régime de Mobutu, la démocratisation non terminée des années 90, l'effet domino du génocide du Rwanda avec ses effets déstabilisateurs dans toute l'Afrique centrale ou l'Afrique médiane, selon le concept consacré par la géopolitique classique<sup>76</sup>, les alliances régionales de Laurent-Désiré Kabila, le pillage des ressources naturelles par des pays voisins et la transition néfaste réalisée au début des années 2000. À tout cela, il faut ajouter l'éternel problème de la nationalité des Tutsis congolais d'origine rwandaise (les Banyaruandas et les Banyamulenges).

Nous nous trouvons donc face à des conflits de caractère clairement politique autour de l'accès au pouvoir et des ressources. Il s'agit de luttes de pouvoir entre différentes forces politiques qui, avivées par la libéralisation de l'économie, rivalisent pour le contrôle des ressources. Une rivalité dans laquelle sont impliqués d'innombrables acteurs, en haut et en bas, à l'extérieur et à l'intérieur et qui, dans la ligne de la « politique du ventre » de Jean-François Bayart, s'affrontent dans une lutte féroce pour l'accès aux richesses, mais s'articulent aussi autour de relations personnelles et collectives d'obédience et de solidarité et tous les principaux acteurs sont caractérisés par l'utilisation massive des enfants soldats et par les violences sexuelles en masse comme partie d'une stratégie programmée d'humiliation de l'adversaire.

<sup>75|</sup> En réalité, il s'agit de conflits avec d'importantes dimensions géopolitiques de lutte de pouvoir et de recherche de contrôle de territoires, en particulier les problèmes agraires et identitaires, en plus des commerciaux avec le pillage illégal des ressources naturelles. Cf. VIRCOULON, T., « RD Congo: la guerre des Kivus ne veut pas finir », in

Alternatives internationales n° 41, Paris, décembre 2008, p. 19. Voir aussi WILLAME, J.-C., L´odyssée..., op. cit., p. 133.

<sup>76</sup> LACOSTE, Y., Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui, Larousse, Paris, 2006, p. 215.

Ce sont donc, l'exportation des tensions internes du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, les convoitises des richesses du Congo et les rivalités politiques en tout genre qui expliquent globalement ces guerres. Pourtier insiste aussi sur le fait qu'il s'agit de guerres dictées par la simple prédation et dirigées par des prédateurs, déguisés en seigneurs de la guerre ou leaders politiques, mais décidés à s'emparer des richesses du pays<sup>7</sup>.

Il faut néanmoins tenir compte de l'existence d'autres facteurs, car un des principaux moteurs de la première guerre (1996-97) —, prolongement du génocide du Rwanda—, a été l'autodéfense des Banyamulenges et la lutte pour la libération de la dictature de Mobutu. Dans la seconde (1998-2003), dans le prolongement de la première, le principal objectif, en plus du pillage des ressources de la RDC par les pays voisins, était le renversement du régime de L. D. Kabila. La troisième (2004-2009) est due à la nouvelle tentative de domination/d'occupation du Kivu par le Rwanda, par guérilla de Laurent Nkunda interposée. Elles ont toutes également un fond de revendication de nationalité de la part de nombreux Tutsis congolais et de lutte du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi contre leurs mouvements de rébellion respectifs qui agissent à partir du territoire congolais.

Tous ces conflits ont fait de la RDC le pays avec le plus de troupes et groupes armés au monde avec plus de 600 000 combattants : la MONUC (Mission d'Observation des Nations Unies au Congo), les FARDC (Forces Armées de la RDC), le CNDP (Conseil National pour la Défense des Peuples) de Laurent Nkunda, les milices progouvernementales ou ethniques d'autodéfense mai mai (ou mayi mayi) ou le Front pour la Libération de l'Est du Congo (FLEC) dans les deux Kivus et au nord du Katanga, les milices constituées par des membres des groupes lendus, hemas, alurs et lugbaras en Ituri, les FDLR (Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda), les FNL (Forces Nationales pour la Libération du Burundi), la LRA (Armée de Libération du

Seigneur) du seigneur de la guerre ougandais Joseph Kony, les FDL (Forces Démocratiques Alliées d'Ouganda), sans compter les troupes d'élite vaincues par le régime de Mobutu et réfugiées dans la forêt ou dans les pays voisins (Congo-Brazzaville et République centrafricaine). La présence de tous ces groupes armés a transformé la RDC en une véritable poudrière.

Le point de départ de la paix et de la stabilité de la RDC doit être sa reconstruction économique et sociale et il est donc nécessaire de renforcer l'État et la stabilité politique, à condition que cet État se mette au service du peuple et pas d'un clan ou d'un groupe social ou ethnique déterminé<sup>78</sup>. L'intervention coordonnée (politique et économique) des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux est également nécessaire pour résoudre les problèmes diagnostiqués dans la présente analyse.

De toute façon, et c'est tant mieux, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda ont concrétisé les accords parrainés par les États-Unis pour le désarmement et le rapatriement des Hutus des FDLR, pour mettre fin à la lutte de Laurent Nkunda. C'est-à-dire qu'ils se sont eux-mêmes chargés de la résolution de leurs conflits. Le temps dira si c'est efficace ou non<sup>79</sup>. Il est également vrai

<sup>77|</sup> POURTIER, R., "L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », in Hérodote nº 11, Paris, 2003, 4e trimestre, p. 27.

<sup>78</sup> RYCKMANS, F., "Kinshasa: les malentendus de la `libération´´", in Kabila prend le pouvoir (coords: Marc Schmitz et Sophie Nolet), GRIP-Editions Complexe, Bruxelles, 1999, p. 133.

<sup>79</sup> Avec cette opération, le Rwanda a atteint tous ces objectifs: éliminer la menace externe représentée par les FDLR ; renforcer son statut de puissance militaire régionale ; avoir une certaine influence sur le gouvernement de Kinshasa avec le chantage qui consiste à utiliser à tout moment Laurent Nkunda, réfugié sur son territoire, et qui « portait atteinte à son image internationale » entraînant le retrait de l'aide externe. Pour sa part, le gouvernement congolais, qui a perdu le soutien de nombre de ses alliés hutus du Kivu, —dont celui du président du Parlement, Vital Kamerhe, qui a démissionné de son poste pour désaccord avec le Président Kabila sur l'intervention des troupes rwandaises sur le territoire congolais—, a obtenu ce que son armée était incapable de faire, la paix, et peut maintenant se consacrer aux problèmes sociaux de la population et de la (re)construction des infrastructures nationales avec le soutien de la Chine avec laquelle il a signé d'importants contrats.

que la menace de persécution internationale des délits (détentions de certains des seigneurs de la guerre) et les pressions diplomatiques de certains pays du Nord ont eu des effets.

Les souffrances du peuple congolais, en raison de toutes ces guerres, ont fini par renforcer le sentiment d'unité nationale des Congolais, surtout ceux de la partie orientale qui expriment de plus en plus leur volonté d'appartenir à la nation congolaise80, contrairement aux plans qui ont surgi ces derniers mois comme le projet de partage du Congo défendu par Jeffrey Herbst et Greg Mills 81, qui pense que ce pays n'existe pas, ou la solution d'exploitation des ressources minières et agricoles de la RDC en collaboration avec ses voisins, dans le cadre d'un marché commun, selon les suggestions de Herman Cohen (sous-secrétaire d'État chargé des affaires africaines de Bill Clinton) et du Président Nicolas Sarkozy. La solution passe par l'institution d'un État fort et de droit, respectueux du droit des minorités et décentralisé. C'est la seule façon d'en finir avec le pillage de ce pays, devenu, depuis le système de Léopold II, en passant par la cleptocratie mobutiste, jusqu'à nos jours, « un supermarché sans gardes ou surveillants », selon les termes de Colette Braeckman. Pour l'instant, la coopération semble remplacer la guerre. Pour combien de temps?

#### **Bibliographie**

ABADIE, D., DENEAULT A., et SACHER, W., "Balkanisation et pillage dans l' Est congolais », *Le Monde diplomatique*, Paris, desembre 2008.

ANDRÉ, C., « Enquête sénatoriale belge sur le pillage au Congo: Constats et enjeux », en L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2002-2003, Centre d'Études de la Région des Grands Lacs d'Afrique-L'Harmattan, Anvers-Paris, 2003.

ANDREW SCOTT, S., Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise, Karthala, Paris, 2008.

BRAECKMAN, C., "La champagne victorieuse de l'AFDL », en AA. VV. *Kabila prend le pouvoir*, GRIP-Éditions Complexe, Bruxelles, 1998.

BRAECKMAN, C., Vers la deuxième indépendance du Congo, Le Cri-Afrique Éditions, Bruxelles-Kinshasa, 2008.

BRAEKMAN, C., Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale (édition révisée et augmentée), Les éditions Aden, Bruxelles, 2009.

CARANCI, C., "Congo: el difícil camino de la independencia", en *Historia Universal*, tomo 28, Editorial 16, Madrid, 1985.

DE BOECK, F., « Des chiens qui brisent leur laisse », in *Cahiers Africains/Afrika Studies* n° 45-46 (Chasse au diamant au Congo/Zaïre), Institut africain-CE-DAF/Afrika Instituut-ASDOC-L'Harmattan, Tervuren-Paris, 2000.

DE VILLERS, G. (en collaboration avec OMASOMBO TSHONDA), Zaïre. La transition manquée. 1990-1997, Cahiers Africains n° 27-28-29, Institut Africain-CEDAF – L'Harmattan, Tervuren-Paris, 1997.

FERNÁNDEZ-PALACIOS, M.M., "Lo que pasa en el Congo oriental", in *Política Exterior*, Madrid, generfebrer, 2008.

HERBST, J. et MILLS, G., "La República Democrática del Congo no existe", *Africana Noticias*, Fundación Sur, Madrid, mai 2009.

**<sup>80</sup>**| MISSER, F., "Congo, la fin de la guerre de sécession », in *Alternatives internationales* n° 31, Paris, juin 2006, p. 10.

<sup>81</sup> HERBST, J. et MILLS, G, "La República Democrática del Congo no existe" (La République Démocratique du Congo n'existe pas), Africana Noticias, Fundación Sur, Madrid, mai 2009, p. 4-6.

HUGO, J-F., *La République Démocratique du Congo. Une querre inconnue*, Michalon, Paris, 2006.

Institut Néerlandais pour l'Afrique Australe, *L'État* contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République Démocratique du Congo, NiZA,-Fatal Transactions-IPIS, Amsterdam, 2006.

KABANDA KANA, K. A., L'interminable crise du Congo-Kinshasa. Origines et conséquences, L'Harmattan, Paris. 2005.

KAMBA, P., Violence politique au Congo-Kinshasa, L'Harmattan, Paris, 2008.

LACOSTE, Y., Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui, Larousse, Paris 2006.

LANOTTE, C., Guerres sans frontières en République Démocratique du Congo, GRIP-Éditions Complexe, Bruxelles, 2003.

M'BOKOLO, E., "Le séparatisme katangais", en *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique* (Jean-Loup Anselme et Elikia M'Bokolo), La Découverte, Paris, 1999.

MARTENS, L., "La vía de Patrice Lumumba y Pierre Mulele. La insurrección popular en el Congo-Kinshasa. 1960-1968 » (mimeo), SF.

MISSER, F. (avec la participation de Raphaël Sourt et Nestor Bidadarune), « RDC: un pays contre lui-même» (Dossier), *Afrique Asie*, Paris, 2009.

MISSER, F., "Congo, la fin de la guerre de sécession », en *Alternatives internationales* n° 31, Paris, juin 2006.

MWAKA BWENGE, A. et ATENGA, T., "Retour sur le référendum constitutionnel. La République Démocratique du Congo à la croisée des chemins », in *Diplomatie* n° 19, Paris, mars-avril e 2006.

NDAYWELL È NZIEM, I., "Du Congo des rébellions au Zaïre des pillages », in *Cahiers d´Études Africaines* n° 150-152 (Disciplines et déchirures. Les formes de la violence), Éditions de EHESS, Paris.

NZONGOLA-NTALAJA, G., From Zaire to the Democratic Republic of the Congo, Nordska Afrikainstitutet, Uppsala, 1998.

PÉRIÈS, G. et SERVENAY, D., Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994), La Découverte, Paris, 2007

POURTIER, R., "L' Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », in *Hérodote* n° 11, Paris, 4° trimestre, 2003.

POURTIER, R., « Afrique des Grands Lacs-Congo : la guerre est-elle fatale ?», en *Questions Internationales* n° 5, Paris, enero-febrero, 2004.

RYCKMANS, F., "Kinshasa: les malentendus de la libération'", in *Kabila prend le pouvoir* (ed.: Marc Schmitz et Sophie Nolet), GRIP-Editions Complexe, Bruxelles, 1999.

SPITTAELS, S. et HILGERT, F., *Cartographie des motivations derrière les conflits: le cas de l'Est de la RDC*, IPIS-Fatal Transactions, Anvers, 2008.

VERHAEGEN, B, "Principes et pratiques de l'Histoire immédiate en Afrique », in *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate* (dir : Jean Tshonda Omasombo), Karthala, Paris, 1993.

VIRCOULON, T., « RD Congo : la guerre des Kivus ne veut pas finir », in *Alternatives internationales* n° 41, Paris, desembre de 2008.

VLASSENROOT, K et RAEYMAEKERS, T., "¿El retorno del leopardo? Patrimonialismo y crisis post-transición en la República Democrática del Congo", in *Revista Académica de Relaciones Internacionales* nº 6, UAM-AEDRI, Madrid, 2007.

WILLAME, J.C., "Kivu: la poudrière", in AA. VV. *Kabila prend le pouvoir*, GRP-Éditions Complexe, Bruxelles, 1998.

WILLAME, I.-C., L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatrevingt, Karthala, Paris, 1992.

WILLAME, J.-C., Les faiseurs de paix au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un État sous-tutelle, GRIP-Éditions Complexe, Bruxelles, 2007.

WILLAME, J-C., L'odyssée Kabila. Trajectoire pour un Congo nouveau?, Karthala, Paris, 1999.





La République Démocratique du Congo postcoloniale: la faillite de l'État et la tutelle dans les relations interafricaines

### Germain Ngoie Tshibambe

Professeur au Département des Relations internationales de la Université de Lubumbashi (République Démocratique du Congo)

Co-coordinateur du Centre d'excellence sur l'étude de la démocratie locale (CEDEMOL)

#### Introduction

En raison de sa superficie, de ses potentialités économiques énormes et de la masse de sa population, la République Démocratique du Congo a la vocation d'être une puissance dans son environnement immédiat, voire sur la scène africaine. Sa superficie est de 2,234 000 Km² et la loge au deuxième rang du classement africain ; ses potentialités économiques en font un pays considéré comme un scandale géologique. Il est doté de plusieurs ressources du sol, du sous-sol et même de réserves hydroélectriques incommensurables. La population de la RDC, évaluée à plus de 66 millions d'habitants, malgré la longue guerre appelée à juste titre « la première guerre mondiale africaine » qui a duré plus de cinq ans (1998-2003) et en dépit de plus de quatre millions des pertes en vie humaine qu'elle a dû endurer, n'en est pas moins classée parmi les cinq premiers pays les plus populeux de l'Afrique. Lorsque le Congo accède à l'indépendance en 1960, le Premier Ministre de l'époque, M. Patrice-Emery Lumumba, dans son programme de gouvernement, levait l'option de faire jouer à ce pays un rôle de pôle de rayonnement de puissance en Afrique<sup>1</sup>. Cette ligne de conduite procédait de la perception largement partagée par des observateurs et Jean-Luc Vellut traduit bien cette évidence lorsqu'il écrit : « La position du Congo, au centre de l'Afrique, ses dimensions, ses ressources considérables dans les domaines économique, industriel (...) faisaient et ont continué à faire du Congo une 'grande puissance' au milieu d'un entourage d'États petits et pauvres<sup>2</sup> ». Ce pays potentiellement géant est, à l'évidence et paradoxalement, un nain politique sur la scène diplomatique africaine. Ce pays n'a pas su convertir ses potentialités en une force suffisamment puissante pour jouer un rôle considérable sur la scène africaine.

A l'orée de son cinquantième anniversaire

d'indépendance, la RDC ne s'est pas encore dotée d'une structure politique qui puisse augmenter la puissance de l'État à l'intérieur du territoire national. L'indépendance interne que l'État congolais a peine à défendre s'épuise vite et ce pays ne dispose pas de puissance externe. Il y a bien une corrélation entre puissance à l'intérieur d'un État et projection de celle-ci sur le plan externe. Raymond Aron a su bien traduire l'ontologie de l'État sur la scène internationale lorsqu'il écrit : « L'unité politique se pose en s'opposant. Elle devient elle-même en devenant capable d'action au dehors<sup>3</sup> ». La capacité à agir à l'extérieur dépend fortement des ressources nationales et de l'habilité diplomatico-stratégique dont font preuve les hommes qui conduisent l'État dans leur rapport avec le monde extérieur. C'est le manque de cohérence dans la gestion politique domestique qui a des conséquences sur la vie externe de la RDC. Ce déficit de cohérence politique interne se dénoue en prenant des formes de violences extrêmes qui touchent et affaiblissent encore davantage ce pays (Voir le chapitre du Prof. Mbuyi Kabunda). Même si les conflits participent de l'historicité de l'État, comme l'affirme Charles Tilly en se basant sur l'expérience historique européenne : « la guerre fait les États (...). Les mobilisations majeures pour la guerre créent des opportunités importantes dans le contexte desquelles les États connaissent l'expansion, se consolident et créent des nouvelles formes d'organisation politique<sup>4</sup> ». Pour le cas de la RDC, la guerre a été présente tout au long de son histoire postcoloniale. Elle survient et ne permet pas à cet État de renforcer des capacités sociétales internes de gestion de conflit ; au contraire, elle laisse des séquelles en affaiblissant cet État. Selon les observations de David Francis, ces conflits conduisent seulement à « l'effondrement de l'État et à la fragmentation sociétale<sup>5</sup> ».

Voir Congo 1960, tome 1, Bruxelles & Léopoldville, 1961.

<sup>2|</sup> VELLUT, J.-L., « La politique africaine du Congo », in Cahiers Economiques et sociaux, vol. III, n°3, Octobre 1965, p.340.

<sup>3|</sup> ARON, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Editions Calmann Levy, 1962, p. 60.

<sup>4</sup> Tilly, cité par AYOOB, M., The Third World Security Predicament, London, Lynne Rienner Publishers, 1995, p.22.

FRANCIS, DJ., Uniting Africa. Building Regional Peace and Security Systems, Aldershot, Ashgate, 2006, p.60.



Dans ce chapitre, nous entendons analyser la posture de la RDC sur la scène africaine de manière à apprécier, d'une part, les défis auxquels elle fait face et, d'autre part, la perception que d'autres États africains en ont avant de présenter les pesanteurs qui obstruent l'élan de ce pays-géant qui ressemblent à Gulliver empêtré dans les marécages et cloué au sol par les Lilliputiens. Cette image, empruntée au roman de Jonathan Swift, peut sembler être trop forte et démesurée : il n'en demeure pas moins vrai que ce pays a des allures, s'il se rattrape, de devenir une puissance dans sa région et dans toute l'Afrique<sup>6</sup>. Le cheminement de notre réflexion va au-delà de la démarcation entre les affaires du dedans et les affaires du dehors. C'est dans l'enchâssement entre les deux niveaux que nous pouvons trouver les clés d'intelligibilité de la trajectoire ainsi que des avancées et de ratés de cet État sur la scène africaine.

### **6**| KODJO, E., ...*Et demain l'Afrique*, Paris, Editions Stock, 1985.

### 1. La RDC : le soi et la projection de soi sur la scène africaine.

L'État congolais postcolonial est une structure appelée à ordonnancer l'architecture de régulation d'un territoire dont l'histoire est portée par l'héritage de la Conférence de Berlin de 1884-1885. Lors de ce forum qui a procédé à la partition de l'Afrique, le territoire congolais a été consacré comme propriété privée de Léopold II. Des concessions fondées sur le droit ont été faites aux autres puissances européennes pour qu'elles accèdent au territoire de cet espace et y fassent du commerce sans des restrictions liées au traitement national. C'est la liberté de commerce dans le bassin du Congo qui a permis d'apaiser les appétits des grandes puissances en pleine expansion coloniale. Dès cette période, deux données importantes vont marquer de leur empreinte la trajectoire de l'historicité de l'État congolais. La première concerne le caractère international ou plutôt la nature internationalisée de ce territoire. Avant même que l'on ne parle de la mondialisation, le monde était déjà imbriqué dans la politique de ce territoire et le sort de ce pays était scellé dans sa relation avec le monde. La deuxième donnée concerne la dissémination d'une « sorte de culture de la terreur et un espace de mort? », ceci se rapportant au mode d'extraction des ressources et de traitement de l'habitant de cet espace.

Le roman de Joseph Conrad, The Heart of Darkness, peint à merveille la tragédie qui accompagne l'exploitation des ressources naturelles au Congo. Comme nous l'avions écrit ailleurs: dans cette fiction, mi-tragique, midramatique, Conrad « décrit le bas côté sarcastiquement inhumain qui est logé au cœur de toute entreprise de mise en valeur des ressources de ce pays qui se fait au grand dam de la population occupant cet espace8 ». Les différentes révélations sur la politique de la main coupée appliquée par les agents coloniaux à l'époque de l'État Indépendant du Congo ne vont-elles concourir à jeter un autre regard et attirer l'attention sur le sort de ce territoire9? L'accession de ce pays à la souveraineté internationale va permettre le 'retour du refoulé'. Le retour de ce refoulé va se manifester quelques jours après la célébration des cérémonies de l'indépendance lorsque les forces de l'impérialisme qui cherchent à mettre au pas le Premier ministre du premier gouvernement congolais réussissent à déclencher la roue de la division, provoquant ainsi la sécession de la province du Katanga et celle de l'Unité Kasaïenne.

Comment alors la classe dirigeante congolaise s'est-elle prise pour construire l'État dans cet espace ? Quelles sont les conditions internes et externes qui ont entouré la trajectoire de la construction de l'État en ce pays ? Tout en essayant de répondre à ces questions, il sied de relever que le conflit et la violence participent régulièrement au rendez-vous de la construction de cet État. Les trois moments dans lesquels on distribue l'histoire du pays sont scandés par des conflits qui en donnent une orientation spécifique. Explorons ces trois plages.

# 2. La Première République : un État mort né sous oxygène d'autrui

Si la première République a duré cinq années, il faut vite reconnaître que ces cing années ont été émaillées de conflits de toutes sortes. Ces conflits ont pris la forme armée dans ce que l'on a appelé la sécession katangaise (juillet 1960) et celle du Sud Kasaï (août 1960). Des conflits se sont manifestés sous une forme feutrée de crise institutionnelle au sommet de l'État. L'affrontement entre Joseph Kasavubu, Chef de l'État et Patrice-Emery Lumumba, Premier ministre, en septembre 1960, a entraîné une crise institutionnelle qui a conduit à un premier coup d'état au terme duquel le gouvernement central a dû cesser de fonctionner. Des jeunes universitaires sans expérience ont été nommés pour constituer le Collège des commissaires généraux10. L'assassinat de Lumumba au Katanga en janvier 1961 et la traque à Léopoldville systématiquement engagée contre les politiciens partisans lumumbistes qui se réfugient à Stanleyville où ils constituent un gouvernement de la République Populaire du Congo créent un contexte particulier qui met en épingle les deux marqueurs constitutifs de l'historicité de la construction de l'État congolais postcolonial : la décomposition rapide de l'État congolais et l'internationalisation de la gestion de la crise en ce pays.

La décomposition rapide de l'État congolais ap-

<sup>7</sup> Taussig cité par WATTS, M.J., « Petro-Violence : Some Thougts on Community, Extraction and Political Ecology », p.9. disponible sur l'url : http:// repositories.cdlib.org/iis.bwep/WP99-1-Watts, accès le 3 Juillet 2009.

<sup>8|</sup> NGOIE, T., « La République Démocratique du Congo et la quête d'une politique étrangère pragmatique », in Ngoie, T. (sous la direction de), Les défis de la consolidation de la paix en République Démocratique du Congo, Africa Peace Research Series, n°2, Bradford, University of Bradford Press, 2008, p.131.

<sup>9</sup> VANGROENWEGHE, D., Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo, Bruxelles, Didier Hatier, 1986 et Hochschild, A., Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié, Paris, Belfond, 1998.

<sup>10</sup> Les détails de tous ces événements sont bien reportés dans deux tomes de Congo 1960, Bruxelles & Léopoldville, 1961.

paraît par la faiblesse du gouvernement central dont l'effectivité du contrôle sur tout le territoire national a commencé à se réduire face, d'une part à la sécession de la riche province minière du Katanga et de la province riche en diamant du Sud-Kasaï et d'autre part à la prolifération des poches de rébellions qui se répandent partout ailleurs au pays, la poche de rébellion la plus proche étant, avec Pierre Mulele, dans le Kwilu, à quelques kilomètres de la capitale Léopoldville. Benoît Verhaegen traduit bien cette évidence dans son ouvrage : « La crise congolaise ne date pas de la mutinerie militaire du 5 juillet 1960. Elle débuta beaucoup plus tôt, probablement en 1957, l'année où la récession économique commence à faire sentir les effets qui se conjuguèrent avec un ébranlement profond du système politique colonial. Un observateur attentif aurait pu déceler dès cette époque les signes avant-coureurs de la crise totale et désormais inévitable d'un système colonial qu'on avait pu définir en deux mots : 'paternalisme autoritaire'. Le 30 juin 1960, le Congo ne changea donc pas de maîtres ayant perdu depuis plusieurs mois son maître colonial, il n'eut pas l'occasion d'en connaître un nouveau. Les instruments du pouvoir firent immédiatement et totalement défaut au gouvernement qui devait recueillir l'héritage colonial : la force publique se mutina, l'appareil administratif fut complètement disloqué par le départ de huit mille fonctionnaires (belges) qui en constituaient la tête et l'armature, les finances de l'État déjà compromises durant les dernières années de la colonisation s'effondrèrent lors de la rupture avec la métropole et de la sécession du Katanga11 ».

L'acte qui met en branle la roue de la déliquescence de l'État congolais postcolonial commence avec l'éviction du gouvernement de Lumumba. L'éviction du gouvernement Lumumba provient d'une décision mal assumée par le président Kasavubu qui révoque unilatéralement le premier ministre alors que celui-ci a une majorité inébranlable au parlement. En réaction contre cette révocation, le premier ministre Lumumba suspendit également le chef

de l'État. Cette crise institutionnelle créa un imbroglio institutionnel au sommet de l'État et pour en sortir le pays, l'armée congolaise neutralisa les deux hommes d'État (le Chef de l'État Kasayubu et le premier ministre Lumumba). Mais à l'évidence, on neutralisa réellement le premier ministre Lumumba que les chancelleries occidentales considéraient comme un nationaliste ayant des penchants pour le communisme : « En fait, avec cette éviction, le Congo devient ingouvernable. Cette délicate impasse politique conduit les autorités centrales de Léopoldville vers une dérive totalitaire marquée par la chasse contre les Lumumbistes et nationalistes et la mise en congé du parlement national...12 ».

Nzongola Ntalaja situe les raisons de la crise de l'État congolais postcolonial dans la stratégie néo-coloniale de l'impérialisme dans les années 60 : évincer de l'exercice du pouvoir les leaders nationalistes<sup>13</sup>. Cette stratégie a bien réussi et a contribué à l'émergence d'une oligarchie bureaucratique compradore dont quelques traits caractéristiques sont le parasitage sur les ressources du pays et le recours à la violence pour étouffer toute expression de revendication. De cette oligarchie, Mustapha Benchenane a fait le portrait suivant : « Cette oligarchie ne contrôle pas le procès de production, elle n'exploite pas de travailleurs ; donc elle ne tire pas ses ressources de la confiscation de la plus-value. Elle s'est constituée grâce à l'activité politique et administrative... L'oligarchie zaïroise apparaît donc comme un appendice de la bourgeoisie internationale... Elle favorise les ingérences étrangères pourvu qu'elles lui profitent et elle fera tout pour encourager l'implantation de structures capitalistes14 »

L'impact de l'internationalisation de la gestion de la crise congolaise a des effets structurants

<sup>11</sup> VERHAEGEN, B., « Dix ans d'indépendance », in Revue française d'études politiques africaines, n° 57, septembre 1970, p. 18.

<sup>12]</sup> NGOIE, T., La République Démocratique du Congo dans les relations interafricaines. La trajectoire d'une impossible quête de puissance, Lubumbashi, Labossa, 2005, p.116.

<sup>13]</sup> NZONGOLA, N., (sous la direction de), The Crises in Zaire. Myths and Realities, Trenton, N.J., African World Press, Inc., 1986, pp.265-271.

<sup>14</sup> BENCHENANE, M., Les coups d'état en Afrique, Paris, Publisud, 1983, p.12

et déstructurants certains sur le devenir politique de ce pays. L'opération des Nations Unies au Congo (ONUC) est déjà sur le terrain. L'effet déstructurant de la présence de l'ONUC au Congo a été d'empêcher le gouvernement Lumumba de résorber rapidement, voire par la force, la sécession du Katanga tout en accélérant la chute de ce premier gouvernement congolais. En ayant réussi à écarter Lumumba du pouvoir et à réduire le poids des éléments nationalistes de prendre part au gouvernement central, l'effet structurant du rôle de la communauté internationale se déploie sous la forme de la mise sous tutelle du Congo. Benoît Verhaegen rend subrepticement compte de cette mise sous tutelle du Congo comme il écrit : « L'incompatibilité entre l'action de l'ONU au Congo et l'existence d'un gouvernement congolais réellement indépendant était dès le début évidente. Après deux mois de tensions et de conflits ouverts, le premier gouvernement congolais fut éliminé par l'action conjuguée des oppositions internes, des forces centrifuges, des pressions d'origine coloniale et étrangère et avec la complicité de l'ONU. Il fallut huit mois encore avant que l'ONU installe un gouvernement qui répondît aux deux exigences de l'organisation internationale; l'une politique : reconnaissance par les pays afro-asiatiques et l'autre technique : possibilité de coopération sur place. Et l'auteur de conclure : l'unité du pays et la restauration des rouages essentiels de l'État –finances publiques, administration, armée, enseignement- avaient été acquises sous le régime Adoula grâce à l'appui de l'ONU, mais au détriment de toute vie et de structures politiques internes viables15 ».

Suivons bien ce raisonnement : lorsqu'il est vidé de toute vie politique et de structures politiques internes viables, qu'est-il resté dans ce pays ? Ce qui est resté, c'est ce que l'on constate aujourd'hui comme hier : l'incurie et la gabegie d'une classe politique médiocre qui n'a d'yeux que pour l'argent, qui ne recherche que l'accès à des ressources nationales et d'origine extérieure au grand dam de la population, laquelle vit dans la pauvreté.

Si sur le plan interne, l'ONUC a joué un grand rôle

dans la stabilisation de la situation pour éviter la balkanisation du pays, il sied de reconnaître que des États africains se sont impliqués très tôt en se mettant au chevet du Congo. Ainsi, alors que la crise amoncelait des nuages sombres sur le devenir de ce pays, les discussions entre États africains autour du Congo malade entraînaient des dissensions et des déchirements entre ces pays. La fracture idéologique entre le Groupe de Brazzaville et le Groupe de Casablanca qui marque la scène diplomatique africaine entre 1960 et 1963 se renforce en rapport avec la détérioration de la situation au Congo. C'est Adekunle Ajala qui traduit le mieux cette évidence : « Si l'absence d'unité parmi les États africains sur la crise congolaise a offert aux panafricanistes un cadeau de noël macabre en 1960, elle devait continuer à entamer le panafricanisme aussi longtemps que la crise elle-même demeurait non résolue16 ».

Autant dire que le Congo en tant qu'État malade a contribué à la division des États africains exacerbant leurs oppositions sur la scène diplomatique. Les différentes crises qui ont émaillé les cinq premières années du Congo postcolonial tiennent du reste à la faiblesse de cet État : qu'il s'agisse de la crise entre le président Kasavubu et le premier ministre Lumumba, de la crise au Katanga ou de l'approche pour résoudre les rébellions sévissant à travers le pays. Il importe de rappeler que dans ce système diplomatique africain nouvellement pluraliste, l'alignement pro-occidental de tous les gouvernements qui ont succédé à Patrice-Emery Lumumba assassiné a placé le Congo dans l'aile conservatrice ou modérée. A la suite de la crise constitutionnelle opposant M. Kasavubu soutenu par le Groupe de Binza qui en sort vainqueur à Patrice Emery Lumumba, les dirigeants congolais en viennent à construire uns schéma manichéen de l'Afrique sous le prisme duquel ils distinguent les « bons » des « mauvais » États africains. Les « mauvais » États africains, soit ceux du camp radical/ progressiste, ont eu des démêlés diplomatiques avec les différents gouvernements congolais dont certains n'ont pas hésité à expulser certains amba ssadeurs africains de Léopoldville.

A ce sujet, d'après les observateurs de la vie po-

<sup>16</sup> ADENKULE, A., Pan-Africanism. Evolution, Progress and Prospects, London, André Deutsch Ltd., 1973, p. 30.

litique du Congo: « Avec le conflit entre Kasavubu et Lumumba, l'Afrique allait se retrouver divisée. Le Ghana, la Guinée, le Mali, le Maroc et la République Arabe Unie soutinrent la légitimité du seul gouvernement Lumumba. Dès lors, se trouvait créée, dans le chef des gouvernements successifs du Congo, une tendance à départager le monde et l'Afrique en deux blocs irréconciliables : les pays « amis » et les pays « ennemis ». Plus que tout autre, ce premier moment de la crise conditionnera pour longtemps encore la politique extérieure du Congo. Les autorités de Léopoldville, représentée à partir du 29 septembre 1960 par le Collège des Commissaires généraux, entrèrent en guerre contre les pays africains du Groupe de Casablanca ; en septembre, les diplomates de la République Arabe Unie étaient expulsés, suivis par ceux du Ghana, tandis qu'une constante campagne de dénigrement était orchestrée à l'endroit des gouvernements du Mali et du Maroc, tous membres du Groupe de Casablanca, à partir de l'année 1961. Dans le même temps, les relations des autorités de Léopoldville avec les autres pays africains ne furent pas plus cordiales mais pour une autre raison : l'appui que ces États apportaient à la sécession katangaise. La complaisance des États du Groupe de Brazzaville à l'égard de la sécession katangaise ne pouvait leur rallier l'amitié des autorités de Léopoldville<sup>17</sup> ».

En fin de compte, pour la première République, la classe politique congolaise trop 'compradorisée' par les forces du néocolonialisme n'a pas su s'atteler à construire l'État tant leur marge de manœuvre était étroitement contrôlée par des forces externes. La présence de l'ONUC sur le terrain a facilité ce travail de mise en conditionnement de l'intérieur des différents gouvernements après la chute de Lumumba. L'État congolais s'est retrouvé sous perfusion et sous une assistance externe poussée. Un soi pris en charge par les autres, l'État congolais était beaucoup plus un objet qu'un sujet sur la scène internationale.

### 17| Voir Editorial, Etudes congolaises, 1964, n° 21, pp. 24-25.

# 3. La deuxième République : tentative de reprise de l'autonomie de soi

Une lueur d'espoir pointe à l'horizon lorsque le président Mobutu prend le pouvoir en novembre 1965 : cette lueur d'espoir augurait des perspectives intéressantes pour que la paix régnant, on puisse consolider l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. En fait, ce sont des contradictions internes découlant davantage des faiblesses de la classe dirigeante du Congo qui conduisent les militaires à prendre le pouvoir. Ces contradictions se déploient sur le plan africain lorsque le régime du président Kasavubu adopte ce que la presse appelle « le virage à gauche ». Le virage à gauche est la traduction de la ligne de politique étrangère impulsée par le gouvernement central de Congo-Léopoldville qui a consisté dans son arrimage au camp des États africains progressistes qui voulaient que le Congo se débarrasse des mercenaires dont l'armée congolaise avait fait le fer de lance pour reconquérir le pays face à la multiplication des poches de rébellions à travers tout le territoire. Ce recours à des mercenaires était mal interprété par les États africains progressistes, qui faisant pression sur le gouvernement central, eurent raison de convaincre le Président Kasavubu à ce sujet.

Par ailleurs, entre les années 1960 et 1965, l'état des rapports diplomatiques entre le gouvernement central du Congo et les autres États africains -des deux camps confondus : modérés et progressistes- n'était pas au beau fixe. Des relations diplomatiques entre la RDC et les autres pays africains se sont détériorées au point que la RDC s'est trouvée isolée sur la scène africaine. Cet isolement diplomatique s'est renforcé lorsqu'en 1964-1965 Tshombé revient au pouvoir comme Premier ministre congolais. Ce piètre bilan est bien traduit par le constat fait par des analystes en ces termes : « Tant dans le domaine des relations bilatérales que dans celui de ses relations avec les regroupements politiques africains, le bilan au terme de la première législature (du Congo) est mince : la politique africaine, ou plutôt la carence d'une véritable politique africaine, a fini par l'isoler quasi complètement, le mettant en conflit avec tous ses voisins immédiats et lui assignant une place

marginale au sein de l'Organisation de l'Unité africaine18 ». Avant de cerner les nouvelles impulsions que le régime du président Mobutu donne au pays de manière à lui permettre de retrouver sa place dans le concert des nations africaines, il importe de relever des efforts qu'il fit pour asseoir l'autorité de l'État sur le plan interne. A cet égard, la constitution de 1964 qui régissait les institutions du pays fut suspendue. Le 24 juin 1967 est promulguée la première constitution de la 2e République. La tendance à la centralisation-concentration du pouvoir sous le deuxième régime est amorcée avec d'une part la réduction du nombre des provincettes ramenées à huit provinces et d'autre part la limitation du nombre des partis politiques à deux (art. 1 et 4 de la constitution de 1967). Le dédoublement institutionnel qui apparaissait par la consécration des institutions du pouvoir central et celles des niveaux provincial et local disparaît car au titre III consacré aux pouvoirs et institutions de la République, les seules institutions dont parle ce titre sont celles du pouvoir central (art.19, constitution de 1967).

Le régime qui s'instaure dès cette première constitution du nouveau régime et qui va se consolider par la suite est un régime présidentialiste « authentiquement africain » dans lequel les fonctions exécutives sont sublimées tandis que le parlement inoffensif est réduit à un rôle de « caisse de résonance¹9 ». Si les fonctions exécutives sont sublimées, c'est bien au profit du chef de l'État, ce « père de la nation », qui va jouir ainsi d'un « pouvoir incarné, fondé sur un homme, porteur d'un charisme, répugnant en tout cas au contrôle qu'implique le régime parlementaire, méfiant du droit, et plus exactement des contraintes et des limites qu'il impose au pouvoir²0 ».

Au Zaïre, il s'est imposé en fin de compte, la « sacralisation du pouvoir » avec en corollaire

« le refus du pouvoir partagé et du pouvoir contrôlé<sup>21</sup> ». Tant qu'il fondait la suprématie du Chef de l'État sur la prééminence reconnue au Président de la République sur les autres organes de l'État, le présidentialisme congolais a favorisé la personnalisation du pouvoir<sup>22</sup>. De ce processus de construction de l'État à travers la personnalisation du pouvoir, trois observateurs de la vie politique du Congo sous le deuxième régime ont pu écrire : « En 1965, sur le plan politique, on assiste à une tentative certaine de reconstruction de l'appareil de l'État et de rétablissement du contrôle de cet appareil sur l'ensemble de la société. Cette tentative se fait à partir d'un double processus. D'une part, on assiste assez rapidement à une institutionnalisation du pouvoir militaire issu du coup d'état sous forme de la création autoritaire par le haut d'un parti unique destiné à être l'instrument privilégié du contrôle de l'appareil de l'État et simultanément de l'extension de ce dernier sur la société. D'autre part, cette évolution institutionnelle est réalisée à travers la consolidation progressive du pouvoir personnel du Chef de l'État sur l'ensemble des institutions qui caractérisent le nouveau régime<sup>23</sup> ».

La personnalisation du pouvoir sur le plan interne a réussi et si bien réussi que le régime de Mobutu a tenté de jouer un rôle sur le plan africain. Ce rôle, le régime va le jouer en cherchant à améliorer les rapports bilatéraux avec presque tous les pays voisins. Des rencontres diplomatiques tri- ou quadripartites ont été ravivées, permettant de stabiliser les relations avec les pays limitrophes. Cette perspective permet d'assurer la sécurité du régime Mobutu en évitant le sceptre des attaques qui viendraient de ces derniers. L'Est du Congo étant une frange névralgique, mais une marche facile qu'exploitent souvent les rebellions, l'ère de la bonne entente se scelle bien rapidement par la signature d'une organisation internationale de sécurité : c'est la Communauté des pays des grands lacs (CEPGL) regroupant le

**<sup>18</sup>**| Editorial, *Etudes congolaises*, 1964, n° 21, p. 25.

<sup>19|</sup> FAURE, Y.-A., « Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », in Politique africaine, vol.1, n°1, Janvier 1981, pp.44-45.

<sup>20</sup> KAMTO, M., Pouvoir et droit en Afrique noire, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, p. 243.

<sup>21</sup> KAMTO, M., Ibidem.

<sup>22</sup> YOUNG, C. & Thomas TURNER, The Rise and the Decline of the Zairian State, Wisconsin, The University of Wisconsin Press, 1985, pp. 177-180.

<sup>23]</sup> BEZY, F. et al., Accumulation et sous-développement au Zaïre. 1960-1980, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 1981, p. 61.

Congo, le Burundi et le Rwanda. Des missions diplomatiques des autres États africains sont ainsi ouvertes dans la capitale du Congo tandis que ce dernier fait la même chose en accréditant des ambassadeurs ailleurs en Afrique.

Les résultats de cette diplomatie offensive de charme firent de Kinshasa le point d'ancrage d'intenses activités diplomatiques. A l'exemple, qu'il suffise de citer la tenue dans la capitale congolaise de la 4e session de la Conférence des chefs d'état et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine en 1967. Le Président Mobutu a fait une déclaration à ce sujet : « En matière de politique étrangère, notre action s'est à ce point affirmée que le Congo dont la délégation, en 1964, s'était vue refuser l'accès à la conférence de l'OUA, parce que menée par un Africain anti-africain, a été en 1967, l'organisateur du 4e sommet de l'OUA. Cette conférence marque sans conteste le début d'une ère nouvelle dans l'histoire des relations inter-africaines. Pour le Congo, le 4e sommet fut une réalisation de maître, une victoire éclatante ; le triomphe sans bavure d'un Congo nouveau, d'un peuple ressuscité, sa réhabilitation définitive devant l'Afrique, devant le monde<sup>24</sup> ». Au demeurant, la présence, dans la capitale congolaise, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. U Thant à la cérémonie de clôture des travaux de la conférence au sommet de l'OUA décrivit le renouveau de ce pays que l'on pouvait désormais compter sur l'échiquier africain. Le prestige du Congo fut évident sur le plan diplomatique.

En ayant stabilisé le pays sur le plan intérieur, le Congo, sous le président Mobutu, a tenté de jouer un rôle comme une puissance régionale sur la scène africaine. Ainsi, pour stabiliser les rapports avec les États limitrophes, le président Mobutu a adopté le principe de bon voisinage dans sa politique étrangère. Ce principe lui a permis d'engranger des avantages diplomatiques certains en déniant aux différents opposants congolais de disposer des territoires-sanctuaires à partir desquels ils pourraient s'organiser pour lui lancer des coups. Il a tenté de jouer ce rôle en prenant des initiatives pour créer des regroupements

sous-régionaux avec certains des pays africains limitrophes. Alors que l'Est du pays constituait l'espace névralgique d'incertitudes, le président Mobutu a mis dans un triangle stratégique des États de l'Est d'où naissent des menaces contre la RDC. Comme on peut le constater : « La sécurité à ses frontières a été renforcée. Avec les deux autres pays de l'Est qui faisaient partie, comme lui, des territoires coloniaux de la Belgique, le Congo a institué une organisation internationale dénommée la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs... Celle-ci a plus tourné comme une machine sécuritaire...²5 ».

Après avoir constitué une armée dont les éléments étaient formés dans certaines meilleures académies militaires en Belgique, en France, en Israël et aux États-Unis, le régime Mobutu s'est lancé dans la politique de la projection de puissance pour soutenir des régimes africains alliés. Des troupes de l'armée congolaise ont été envoyées au Togo pour soutenir le président Eyadema en difficultés, au Tchad, à la demande de la France ou mieux pour engranger des ressources diplomatiques de la part des puissances occidentales. La tentative de projection militaire d'envergure fut celle menée en Angola en 1975 lorsque les trois partis angolais se disputaient le contrôle de Luanda après le départ des Portugais. Le revers militaire induit de l'indiscipline des troupes congolaises dans des fronts à l'étranger a terni l'image de ce géant aux pieds d'argile. A la recherche de l'influence, le Congo s'est transformé en un pôle d'indifférence. Comme l'écrivent bien à propos Constantin et Coulon, ce pays, comme la plupart des régimes africains, a un « leader respecté, mais sans disciple fidèle26 ».

Il importe de rappeler que la scène diplomatique africaine exerce un rôle structurant à effets positifs ou négatifs sur les États africains. Le premier effet se lit sur la stabilité des États qui sont assurés ou du moins protégés contre les tentatives de sécession. L'adoption du principe de l'intan-

<sup>24</sup> Cité par MULUMBA, L., la politique africaine du Congo, in *Congo 1967*, Bruxelles & Léopoldville, Editons du CRISP, 1968, pp.200-201.

<sup>25]</sup> NGOIE, T.G., 2007, « La politique de bon voisinage : analyse d'un principe de politique étrangère de la RDC », in Congo-Afrique, n° 412-413, Février-Mars 2007, p.165.

**<sup>26</sup>** CONSTANTIN, F. et COULON, C., « La diplomatie du dialogue », in *Revue française d'études politiques africaines*, n°101, Mai 1974, p. 61.



gibilité des frontières crée ainsi « le paradigme d'Addis Abeba » dont parle Luc Sindjoun<sup>27</sup>. Tant que le Congo du Président Mobutu a su capitaliser les bonnes relations diplomatiques avec des pays limitrophes, il a bénéficié des avantages de « l'intérêt de milieu », selon l'expression d'Arnold Wolfers28. Ces avantages se sont traduits concrètement dans la sécurité du régime. Dans le contexte des États africains vulnérables, la sécurité s'entend en un double sens comme celle de la position du dirigeant au pouvoir et la garantie de la prévention d'éventuelles sécessions<sup>29</sup>. Le rôle de l'échiquier africain a été important pour trouver des voies et moyens pour en finir avec le régime décadent du Président Mobutu. S'étant empêtré dans des contradictions sur le plan interne, le régime du Président Mobutu s'est essoufflé sur le plan de la construction de l'État. L'État fort dont le président Mobutu avait doté le pays après 1965 s'est révélé plus faible que jamais : il a été seulement un site d'accumulation des richesses nationales au profit de la classe dirigeante. L'État mobutien a été frappé d'une « décomposition avancée<sup>30</sup> » tandis que Crawford Young et Thomas Turner publiaient un livre à titre retentissant sur le déclin de cet État, The Rise and Decline of the Zairian State<sup>3</sup>

Les performances économiques de l'État se sont réduites à néant. Une crise économique rampante –le terme en anglais traduit bien celle-ci : « the unending crisis »- a sclérosé l'avenir du pays. La mauvaise négociation du régime Mobutu face à la demande sociétale de la démocratisation des institutions politiques dans les années 90 a porté un autre coup à la société congolaise, bloquée ainsi dans des contradictions internes interminables. Pour se maintenir au pouvoir, Mobutu a miné de l'intérieur l'instrument de force qui le porta à la tête du pays. Les forces armées, outil de la diplomatie de puissance, n'ont pas été bien organisées, créant ainsi une image d'un État géant aux pieds d'argile. Jacques Delpechin décode la mécanique qui a conduit à affaiblir l'armée congolaise sous le règne du Président Mobutu : « Ayant conquis le pouvoir par le biais de l'armée, Mobutu savait que le plus grand risque de le perdre surgirait probablement de ce côté-là. Consciemment ou non, il a appliqué la maxime préférée de tous les colonisateurs : 'diviser pour mieux régner', surtout au niveau où cette division était nécessaire. L'armée zaïroise ne deviendra jamais plus qu'une force extra-policière de répression interne. Cha-

**<sup>27</sup>**| SINDJOUN, L., *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Editions Karthala, 2002.

<sup>28</sup> WOLFERS, A. cité par BARREA, J., Théories des relations internationales, Bruxelles, Ciaco éditeur, 1994, pp.19-20

**<sup>29</sup>** AYOOB, M., *op. cit.*, pp. 139-145.

**<sup>30</sup>**| MONNIER, L., « Rôle géostratégique du Zaïre dans l'aire conflictuelle d'Afrique australe. Eléments

pour une analyse », in *Genève-Afrique*, vol. XXVI, n°2, 1998, pp. 75-90.

<sup>31</sup> YOUNG, C. et al., op. cit.

que fois que l'efficacité de l'intervention de cette armée fut nécessaire, il a fallu faire appel à l'intervention des troupes étrangères<sup>32</sup> ». C'est le déficit d'une force armée congolaise qui devient le créneau de vulnérabilité par la suite, ce territoire devenant ainsi un espace sans puissance —un espace vide de puissance où d'autres puissances veulent s'engouffrer.

L'occasion est offerte ainsi lorsque, isolé sur le plan international, le régime du président Mobutu affronte une rébellion armée qui naît dans les montagnes de l'Est du Congo. Sans tomber dans des controverses sur l'origine interne ou la détermination externe dans la naissance de cette rébellion<sup>33</sup>, une évidence vient à l'esprit : devant l'avancée des troupes rebelles soutenues par une grande coalition des troupes des États étrangers décidés à en finir avec le régime Mobutu, les forces armées de ce dernier s'effondrent rapidement comme la neige au soleil. La chute du régime Mobutu introduit une autre phase dans la trajectoire de la construction de l'État congolais et la production d'une image de soi qui se projette dans la faiblesse de l'État sans autorité sur des vastes pans de son espace tandis qu'il a peine à relancer la reconstruction nationale.

# 4. La troisième République : difficile gestion du joug et de la tutelle d'autrui

Lorsque le Président Laurent-Désiré Kabila (L.-D.K.) arrive au pouvoir à Kinshasa en mai 1997, il y a deux opinions contradictoires qui prédominent à son sujet. Sur le plan interne, l'opinion publique trop longtemps muselée et, par conséquent marginalisée, sous le régime Mobutu car inepte à participer à la gestion de la chose publique appuie à fond le président L.-D. Kabila. La population congolaise passait des « temps de malheur », pour para-

phraser Achille Mbembe<sup>34</sup>: après une impossible transition vers la démocratisation des institutions politiques scandée de violence politique de toutes sortes, la crise socio-économique la plus désastreuse a fini par plonger la population dans la misère presque généralisée. Plus de 80 pour cent de la population congolaise vivait avec moins de un dollar par jour. L'espérance de vie diminuait autant : de 45 ans dans les années 1970 à plus ou moins 40 ans après 1990. Lorsque Mobutu fuit Kinshasa en mai 1997, « L'État congolais n'existe en effet plus qu'à l'état virtuel. Depuis 1985, le trésor public a été dilapidé par les ponctions directes du pouvoir, qui ne pourra plus honorer une dette abyssale largement induite par des investissements étrangers en trompe-l'œil. Il n'y aura bientôt plus de routes, plus de ponts, plus de banques, plus d'argent pour les écoles ou pour les soins de santé, plus de salaires pour les fonctionnaires, et surtout plus d'armée digne de ce nom, ses généraux étant devenus des commerçants. Le pays n'est plus qu'un objet non identifié où l'on survit grâce à l'extraordinaire inventivité de la 'débrouille'35 ».

Dans ce contexte de désespoir, le changement du pouvoir constituait une bouée de sauvetage. La population plaçait beaucoup d'espoir dans le nouveau régime; elle entendait ajuster son comportement pour donner une nouvelle orientation à la manière de gérer la chose publique. Une certaine 'discipline' s'instaurait : elle fut en partie appuyée par la chicotte que les militaires d'origine rwandaise omniprésents au sein de l'armée de libération en RDC administraient à des récalcitrants congolais.

Sur le plan international, l'opinion soutenait le régime de L.-D. Kabila mais avec un autre agenda. Le soutien de la communauté internationale à L.-D.K. était accompagné de plusieurs réserves, disons mieux encore : encore que la communauté internationale le soutenait, « elle le soumettait à des tests de maturité diplomatique. Le pouvoir est sommé de lancer le dialogue avec les forces politiques du pays pour créer un ordre politique

**<sup>32</sup>** DELPECHIN, J., *De l'État indépendant du Congo au Zaïre contemporain (1885-1974)*, Paris, Editions Karthala, 1992, p. 107.

<sup>33|</sup> REYNTJENS, F., La guerre des grands lacs. Alliances mouvantes et conflits extra-territoriaux en Afrique Centrale, Paris, Editions Harmattan, 1999.

**<sup>34</sup>**| MBEMBE, A., « A propos des écritures africaines de soi », in *Bulletin de Codesria*, n°1, 2001.

<sup>35|</sup> WILLAME, J.-C., Les 'faiseurs de paix' au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un État sous tutelle, Bruxelles, Editions GRIP, 2007, p. 195.

pluraliste; le régime reçoit des reproches sur des violations massives des droits de l'homme et sur les massacres perpétrés contre les Hutu sur le territoire congolais lors de l'avancée des troupes combattantes de la rébellion anti-Mobutu. On attend du nouveau chef de l'État qu'il facilite la tâche de la commission d'enquête internationale sur des massacres perpétrés par les unités spéciales de l'Armée Patriotique Rwandaise. Le chef de l'état est sommé de se définir par rapport à la logique de la « tiers-mondisation », c'est-à-dire être un chef de l'État docile et loyal serviteur des oukases des grandes puissances, sans oublier le rôle de mise sous tutelle et d'allégeance à l'égard du Rwanda et de l'Ouganda<sup>36</sup> ».

Ilconvient de partir de cette dernière opinion pour situer l'atmosphère dans laquelle le régime décadent de Mobutu est tombé. Pour arriver à bout du pouvoir de ce dernier, une grande coalition africaine a été constituée. Il s'agit de plusieurs pays aussi divers que les limitrophes et les lointains. Trois pays sont à la tête de cette coalition : il s'agit du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Cette coalition fait partie de ce que l'on appelle l'initiative africaine et son intervention armée pour mettre de l'ordre dans les institutions politiques de la RDC met à nu les faiblesses de cet État dont, dans le subconscient, on a peur tout en profitant de ce qu'elle est pour lui tenir la tête dans l'eau. Les conséquences stratégiques de « l'initiative africaine » dans l'effondrement du régime du président Mobutu sont notamment la mise en dépendance ou la démultiplication des allégeances de la classe politique de la RDC à l'égard des États partenaires-parrains.

Porté au pouvoir par cette coalition africaine, le président L.-D.K. n'a pas su avoir une large marge de manœuvre diplomatique pour desserrer l'étau constitué par ces États limitrophes. L'État qu'il a tenté de reconstruire était « pénétré » jusqu'au plus haut niveau par des allochtones qui cherchaient à imprimer une orientation propre à leur logique pour faire de la RDC un État mou, faible et malléable à merci. La direction des forces armées de la RDC a été placée sous le commandement de James Kaberebe qui saura peser et soupeser de l'intérieur la force et les faiblesses de cet État. A

d'autres postes de décision importants furent placés des partenaires alliés venant du Rwanda. Leur présence va leur servir d'ancrage pour connaître les points névralgiques du régime de L.D.K. de sorte que lorsque l'ère de la fin des alliances sonna, ils surent contre-attaquer avec efficacité pour anéantir le régime congolais en faisant des opérations militaires de profondeur en neutralisant les éléments armés congolais à l'Est avec une opération aéroportée vers Kitona pour chercher à prendre Kinshasa à partir de la province du Bas Congo.

Ces opérations militaires déclenchent ainsi la guerre d'août 1998, une guerre dont on n'a pas de peine à trouver le qualificatif. Il s'agit d'une guerre d'agression montée par des pays voisins qui voulaient en finir avec cet allié encombrant, percu comme un « électron libre, non contrôlable ». C'est après quelques jours de combats que des « vitrines politiques » congolaises apparaissent, fabriquées de toutes pièces pour déclarer faire la guerre de manière à chercher la démocratisation des institutions du pays. Deuxième guerre de libération ou guerre d'agression? A l'époque, on a passé trop de temps à discuter sur cette question. Le Congo était en péril. Le régime de L.D.K. était prêt de tomber devant l'avancée des troupes étrangères. Cette guerre atteint la phase de la régionalisation avancée avec l'intervention du Zimbabwe, de l'Angola et de la Namibie pour soutenir le régime congolais de L.D.K. Cette intervention sauve le Congo et déroute les plans des États agresseurs.

Pendant cinq ans, le territoire congolais s'est trouvé divisé en plusieurs zones ayant des administrations différentes : l'Ouest est sous le contrôle des troupes du gouvernement de Kinshasa, une partie du nord sous le contrôle des troupes du Mouvement national de libération du Congo (MNLC) appuyé par l'Ouganda, le nord-est est sous le contrôle d'une nébuleuses des mouvements armés appuyés par l'Ouganda et le Rwanda tandis qu'une grande partie de l'est de la RDC est sous le contrôle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) appuyé par le Rwanda. Ainsi les armées de ces deux pays limitrophes sont bien omniprésentes dans cet espace. Avec cette partition du pays, une nouvelle configuration de l'État émerge. Dans les différentes portions du territoire, la dynamique des pillages des ressources nationales s'est mise en marche tandis que du côté du gouvernement central, selon les termes du rapport de l'ONU sur les pillages des ressources naturelles en RDC, des réseaux de pouvoir se multiplient pour faire main basse sur les ressources du pays. Cette logique d'accumulation des ressources a conduit même à un affrontement armé entre les troupes rwandaises et ougandaises dans la ville martyre de Kisangani au nord-est du pays.

S'il est évident de rappeler la logique de la politique de prédation mise en œuvre par les États qui ont envahi la RDC à partir de l'Est, il convient également de souligner la « position 'basse'37 » qu'a la RDC vis-à-vis des États alliés, dits invités, qui sont venus à la rescousse du gouvernement central. Des compensations en ressources minières ont été accordées au Zimbabwe, un pays qui a bénéficié des concessions pour exploiter le diamant dans la province du Kasaï. La société Sengamines a été créée dans ce cadre de l'exploitation du diamant. Un homme d'affaires zimbabwéen a été placé à la tête de la Gécamines, la société exploitant les minerais de cobalt et de cuivre au Katanga. L'Angola a obtenu des facilités dans le secteur pétrolier en RDC; la Société Sonangol n'a pas fait long feu à Kinshasa. Sur le plan diplomatique, la RDC se trouve en position de faiblesse par rapport à ces alliés. Lorsqu'éclate l'affaire Kahemba, une portion du territoire congolais occupée par la police angolaise et de laquelle la population congolaise a été chassée, le gouvernement congolais s'est trouvé dans l'embarras adoptant un profil bas visà-vis de l'Angola. Aucune démarche diplomatique d'envergure n'a été adoptée par le gouvernement congolais pour clarifier cette question à la satisfaction de l'opinion publique congolaise.

#### Conclusion

En fin de compte, sur la scène africaine, la RDC est dans une « position basse ». L'image qu'elle projette est celle d'un État faible. L'État congolais

37 MURHULA, A.N.E., « L'avenir du Congo dans la région des Grands Lacs : paradoxes pragmatiques autour d'une certaine communauté », in Tambwe, K.E. et al., (sous la direction de), RD Congo. Les élections, et après ?, Paris : Editions L'Harmattan, p.140.

se trouve sous tutelle. Cette posture l'empêche d'avoir des initiatives diplomatiques qui puissent lui permettre de s'imposer sur la scène africaine. Il est certes facile d'affirmer que la 'première guerre mondiale africaine' a entraîné la RDC dans la posture basse actuelle ; mais il est aussi évident de noter que cette descente aux enfers procède des conséquences de la pratique du pouvoir tel qu'il a été exercé par la classe dirigeante dans ce pays. L'État construit en RDC n'entend pas augmenter la puissance de la société. « L'État contre le peuple congolais » : tel a été le titre d'un rapport présenté par le Netherlands Institute for the Southern Africa³8. Ce titre traduit la logique de la production et de l'exercice du pouvoir politique dans cet espace.

Nous voulons reprendre des considérations sur cette question que nous avions faites ailleurs<sup>39</sup>:

« Sur cet espace, l'effritement de l'État est tel au'il est possible d'envisager non pas que l'État en est mort – une telle éventualité étant seulement une bonne hypothèse d'école - mais qu'il s'y déploie subrepticement une nouvelle configuration et un nouveau mode de production du pouvoir qui fait que l'État en tant que technologie générale de domination et de mise au travail de la population sur un territoire a échoué de fonctionner. En fait, comme le notait Paul Veyne au sujet du Bas-Empire romain, « quand les choses en viennent à ce point, il ne faut pas parler d'abus, de corruption : il faut admettre qu'on a devant soi une formation historique originale40 », un mode bien spécifique de régir la conduite des populations, de distribuer des pénalités et de disposer des prestations selon les termes de Mbembe. Que l'on ne tombe pas dans le travers pour supposer qu'un tel État n'a plus de pouvoir du tout : pour emprunter les propos de Paul Veyne⁴, un tel État

<sup>38</sup> NiZa, L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République Démocratique du Congo, Amsterdam : IPIS, 2006.

<sup>39</sup> NGOIE, T.G., « La privatizacion del Estado : el caso de la Republica Democratica del Congo (RDC) », in Cuadernos Africa-America Latina, n° 42, Primer Semestre 2007, pp. 57-58.

**<sup>40</sup>** VEYNE, P. cité par MBEMBE, A., art. cité. P.110.

<sup>41</sup> VEYNE, P. cité par DIOUF, M., 2002. « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitu-

ne donne pas lieu à la production d'un « pouvoir faible », mais bien à la production d'un « pou-, voir rusé ». Dans cet État à 'pouvoir rusé' et par surcroît 'criminel', la notion de l'intérêt général et du bien public acquiert un autre sens articulé à des rationalités sociales de multiples réseaux clientélistes qui s'empilent et s'entrelacent sans jamais s'amalgamer. « Les réseaux d'élite », telle est l'expression utilisée dans le Rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelle au Congo : ils comprennent des autorités politiques, des militaires, des hommes d'affaires et des groupes criminels transnationaux42. Ce nouveau mode de l'État invente ainsi son type d'appropriation, et selon les termes de François Misser et Olivier Vallée, « Pendant que l'intérêt général se délite, la machine d'État ne s'effrite pas totalement : elle se recompose dans le service des intérêts particuliers [...]. La criminalisation n'est pas dans la contamination par le 'mauvais autre' d'un État souverain et arbitre [...]. Elle apparaît comme la construction sur une base socio-économique [...] d'un régime d'accumulation déconnecté de l'intérêt général43 ».

C'est la faillite de l'État congolais dont on doit constater des conséquences sur la scène africaine. Ces conséquences sont la projection d'une image négative de soi et la réduction de la marge de manœuvre et d'initiative diplomatique. L'atonie diplomatique est le trait caractéristique du Congo postcolonial. Cet État manque d'outil diplomatique devant servir de pilier pour une politique étrangère crédible, il s'agit de l'absence d'une forte armée républicaine capable de défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire national. Appelé à jouer un rôle comme un pôle de puissance, le Congo a emprunté un cheminement qui le conduit à être un pôle d'indifférence dans son espace africain.

- tion de l'Afrique comme objet scientifique », in *le Bulletin d'APAD*, n° 23-24, 2002, pp. 33.
- **42** Organisation des Nations Unies, Rapport final du groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République Démocratique du Congo, New York, Conseil de sécurité des Nations unies, S/2002/1146 du 16 octobre 2002, p. 6
- 43| MISSER, F. et Vallée, O. cités par BOTTE, R. « Introduction au thème. Vers un État illégal-légal ? », in Politique africaine, n° 93, Mars 2004, p. 20.

# **Bibliographie**

ADEKUNLE, A., *Pan-Africanism. Evolution*, Progress and Prospects, London: André Deustch Ltd, 1973.

ARON, R., Paix et guerre entre les nations, Paris : Editions Calmann-Levy, 1962.

AYOOB, M., The Third World Security Predicament. State Making, Regional Conflict and the International System, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1995.

BARREA, J., *Théories des relations internationales*, Bruxelles: Ciaco éditeur, 1994.

BENCHENANE, M., Les coups d'état en Afrique, Paris : Publisud, 1983.

BEZY, F. et al., Accumulation et sous-développement au Zaïre. 1960-1980, Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain, 1981.

BOTTE, R. « Introduction au thème. Vers un État illégal-légal ? », in *Politique africaine*, n° 93, Mars 2004

BRAECKMAN, C., Vers la seconde indépendance du Congo, Paris, Fayard, 2009.

Congo 1960, tomes 1 et 2, Bruxelles et Léopoldville: Editions

Congo 1967, Bruxelles et Léopoldville: Editions

CONSTANTIN, F. et COULON, C., « La diplomatie du dialogue », in *Revue française d'études politique africaines*, n° 101, mai, pp. 57-70, 1974.

DELPECHIN, J., De l'État indépendant du Congo au Zaïre contemporain (1885-1974), Paris : Editions Karthala, 1992.

DIOUF, M., 2002. « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique », in *le Bulletin d'APAD*, n° 23-24, 2002, pp. 33.

Etudes congolaises, n° 21, 1964

FAURE, « Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », in *Politique africaine*, vol.1, n°1, Janvier 1981, pp.34-52.

FRANCIS, D.J., *Uniting Africa. Building Regional Peace* and *Security Systems*, Aldershot: Ashgate, 2006.

HOCHSCHILD, A., Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié, Paris: Belfond, 1998.

KAMTO, M., *Pouvoir et droit en Afrique noire*, Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1987.

KODJO, E., ... *Et demain l'Afrique*, Paris : Editions Stock, 1985.

MBEMBE, A., « A propos des écritures africaines de soi », in *Bulletin de Codesria*, n°1, 2001

MONNIER, L., « Rôle géostratégique du Zaïre dans l'aire conflictuelle d'Afrique australe. Eléments pour une analyse », in *Genève-Afrique*, vol. XXVI, n°2, 1978, pp.75-90.

MURHULA, A.N.E., « L'avenir du Congo dans la région des Grands Lacs : paradoxes pragmatiques autour d'une certaine communauté », in Tambwe, K.E. et al. (sous la direction de), *RD Congo. Les élections, et après ?*, Paris : Editions L'Harmattan, 2006, pp.137-149.

MUTAMBA, M.K., « Quel destin international, pour la RDCongo? », in Tambwe, K.E., *op.cit.*,pp.125-136.

NGOIE, T.G., La République Démocratique du Congo dans les relations interafricaines. La trajectoire d'une impossible quête de puissance, Lubumbashi: Labossa, 2005.

NGOIE, T.G., «La politique de bon voisinage : analyse d'un principe de politique étrangère de la RDC », in *Congo-Afrique*, n° 412-413, Février-Mars 2007, pp. 153-169.

NGOIE, T.G., «La privatizacion del Estado : el caso de la Republica Democratica del Congo (RDC)», in *Cuadernos Africa-America Latina*, n° 42, Primer Semestre 2007, pp. 51-65.

NGOIE, T.G., « La République Démocratique du Congo et la quête d'une politique étrangère pragmatique », in Ngoie, T.G., (sous la direction de), Les défis de la consolidation de la paix en République Démocratique du Congo (RDC), Africa Peace Research Series, n° 2, Bradford : University of Bradford Press, 2008, pp. 119-137.

NIZA, L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République Démocratique du Congo, Amsterdam : IPIS, 2006 NZONGOLA, N. (sous la direction de), *The Crises in Zaire. Myths and Realities*, Trenton, NJ.: African World Press, Inc, 1986.

Organisation des Nations Unies, Rapport final du groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République Démocratique du Congo, New York, Conseil de sécurité des Nations unies, S/2002/1146 du 16 octobre 2002

SINDJOUN, L., Sociologie des relations internationales africaines, Paris: Editions Karthala, 2002.

REYNTJENS, F., La guerre des grands lacs. Alliances mouvantes et conflits extra- territoriaux en Afrique Centrale, Paris: Editions Harmattan, 1999.

VANGROENWEGHE, D., Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.

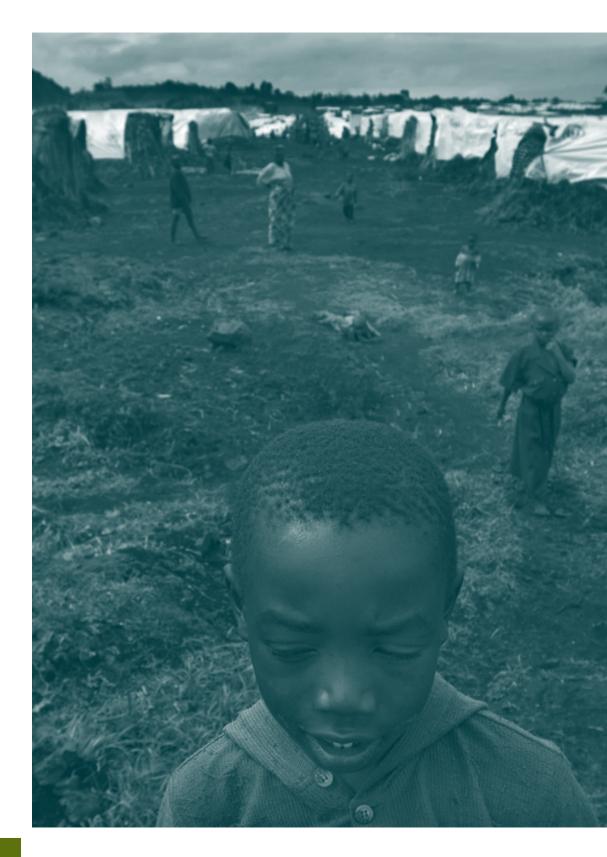
VELLUT, J.-L., «La politique africaine du Congo», in *Cahiers Economiques et sociaux*, vol.III, n°3, Octobre 1965, pp. 329-342.

VERHAEGEN, B., «Dix ans d'indépendance», in *Revue* française d'études politiques africaines, n° 57, septembre 1970, pp.10-27.

WATTS, M.J., "Petro-Violence: Some Thoughts on Community, Extraction, and Political Ecology", 1999, disponible sur l'url: http://repositories.cdlib.org/iis.bwep/WP99-1-Watts. site consulté le 3 Juillet 2009.

WILLAME, J.-C., Les 'faiseurs de paix' au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un État sous tutelle, Bruxelles, Editions GRIP, 2007.

YOUNG, C. et TURNER, T., 1985, *The Rise and Decline of the Zairian State*, Wisconsin: The University of Wisconsin Press, 1985.





La République Démocratique du Congo et la région des Grands Lacs d'Afrique: entre l'instabilité politique et l'espoir

# Toni Jiménez Luque

Coordinateur de l'Observatoire des conflits et des droits de l'homme de la Fondation Solidarité de l'Université de Barcelone

www.observatori.org



La République Démocratique du Congo est un pays d'Afrique centrale (appelé Zaïre entre 1971 et 1997), situé dans la zone des Grands Lacs d'Afrique. C'est le troisième pays le plus grand du continent et il a une histoire riche et variée qui va du grand Royaume du Congo, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, passe par une brutale colonisation belge et parvient jusqu'à notre époque avec la déclaration d'indépendance du Congo en 1960.

En ce qui concerne l'économie du pays, elle a inexorablement chuté à partir de la moitié des années 80. Les deux conflits récents (la Première et la Deuxième Guerres du Congo) qui ont commencé en 1996, ont réduit les recettes nationales et ont augmenté sa dette extérieure, et ils ont entraîné des morts, la famine et des maladies qui ont coûté la vie à 3,8 millions de personnes. À partir de 2002 et avec le retrait de nombreuses troupes d'armées d'invasion qui se trouvaient en territoire congolais, la situation économique a commencé à s'améliorer et le FMI et la Banque mondiale ont commencé à mettre en place un plan économique qui n'a pas donné de grands résultats jusqu'à présent.

Par ailleurs, parler de la République Démocratique du Congo est synonyme d'une énorme diversité culturelle, en raison des centaines d'ethnies et des différentes façons de vivre présentes dans le pays. On estime qu'il y a 242 langues parlées dont seules le *kikongo*, le *lingala*, le *tshiluba* et le *swahili* ont le statut de langue nationale (le français étant la langue officielle). Malgré la colonisation, les guerres et les conflits armés, les usages et coutumes de la culture du Congo ont réussi à conserver leur identité. Les 60 millions d'habitants vivent pratiquement dans un environnement rural, mais 30% de ceux qui vivent dans les zones urbaines se sont davantage ouverts à l'influence occidentale.

Quant à l'Histoire récente de la République Démocratique du Congo en particulier et de la région des Grands Lacs en général, elle n'a pas permis un développement politique très avancé en raison des conflits armés et des dictatures. Néanmoins, au cours des dernières années, de gros efforts ont été réalisés pour stabiliser la région et étendre la défense et la promotion à la fois des droits humains et du système politique démocratique. Cet article tente d'étudier les conflits historiques qui ont sévis dans la région et la situation actuelle des droits de l'homme dans la région du nord-est de la République Démocratique du Congo. Finalement, l'article terminera par une brève analyse de la situation d'instabilité au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, et il suggèrera une série de mesures et de nécessités en vue d'une résolution pacifique des conflits de la région.

# 1. Origines du conflit

Au VIe siècle, les agriculteurs hutus ont commencé à arriver dans la région qui correspond actuellement au Rwanda et au Burundi. Plus tard, entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, et les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ce sont les éleveurs tutsis qui se sont installés dans la région. Bien qu'au départ ils aient cohabité de façon pacifique, vers le XVI<sup>e</sup> siècle les principautés tutsies ont entamé des campagnes militaires contre les Hutus et ont tué leurs princes, donnant naissance aux premières oppositions socioéconomiques.

Malgré cela, il convient de signaler que ces distinctions entre Hutus et Tutsis étaient plutôt liées à des questions de classes sociales qu'à une différenciation entre ethnies. C'est ainsi que le terme tutsi s'utilisait pour faire référence à une personne riche, alors que celui de hutu faisait référence à une personne qui était le serf d'une autre. Cette différenciation de classe a fini par entraîner un manque de relations entre agriculteurs et éleveurs et, progressivement, une série de caractéristiques physiques a été "confectionnée" qui a ensuite été utilisée pour justifier la ségrégation¹.

En fait, c'est à partir de la sophistication des états que les différences entre les uns et les autres ont commencé à apparaître moyennant un discours qui prétendait légitimer cette situation de classes sociales.<sup>2</sup>

De cette façon, ont surgi des mythes et légendes qui avaient la fonction de définir la cosmologie des habitants de la région et qui nous sont utiles pour analyser les relations entre les Hutus et les Tutsis au cours de l'histoire :

"Le premier roi du Rwanda avait trois fils, Gatwa, Gahutu et Gatutsi. Pour pouvoir choisir son successeur, il a chargé chacun d'entre eux de garder un pot de lait pendant toute une nuit. Gatwa qui était un goinfre, l'a bu d'un trait; Gahutu a eu un évanouissement, a renversé le pot et l'a rendu à moitié plein le jour suivant; Gatutsi, de son côté, est resté éveillé toute la nuit et a rendu le pot plein le matin suivant. Le roi a donc nommé Gatutsi comme son successeur, en le libérant pour toujours du travail manuel. En même temps et en raison de son manque de contrôle, il a fait de Gahutu l'éternel serf de Gatutsi et Gatwa a été exilé pour avoir été avide".

Ces différences ont augmenté au cours du XIXe siècle et les meilleurs postes ont été occupés par des Tutsis et elles ont été renforcées au XXe siècle par les colonisateurs belges. Ces derniers ont décrété que seule l'élite tutsie pourrait occuper des postes de pouvoir dans l'armée et l'administration et ont écarté les Hutus qui occupaient ces postes. En outre, ils les ont également exclus de l'éducation secondaire et seuls ceux qui ont étudié dans des séminaires religieux ont pu échapper à cette purge.

En conclusion, les Belges ont imposé un monopole tutsi de la vie publique pendant les années 20 et 30 et cela a eu une influence sur les générations suivantes. En outre, ils ont obligé toutes les personnes qui naissaient à avoir une carte d'identité qui devait stipuler s'il s'agissait d'un Tutsi ou d'un Hutu, de sorte que ce qui était au départ une ségrégation entre classes sociales qui pouvait varier en fonction de la richesse avant l'arrivée des colonisateurs est devenu une ségrégation ethnique et invariable.

De leur côté, les Hutus, écartés du pouvoir, ont commencé à créer leur discours d'opprimés et de victimes des Tutsis.

Dans cette situation, la révolte hutu ne s'est pas faite attendre au Rwanda et, profitant des pressions auxquelles la Belgique a été soumise de la part des Nations unies pour mettre fin à la domination sur la région, les Hutus ont commencé à gagner du terrain dans la vie publique, en occupant des postes de pouvoir. À cette époque-là, les Tutsis voyaient le départ des Belges comme un coup dur, car ils perdaient leur soutien et la situation privilégiée dont ils jouissaient, alors que, par ailleurs, les Hutus commençaient à radicaliser leur position parce qu'ils voulaient arriver au pouvoir après des siècles d'oppression.

<sup>1|</sup> CHRÉTIEN, Jean-Pierre: L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire - Paris : AUBIER, 2000.

<sup>2|</sup> Human Rights Watch: Report – "Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda".

C'est ainsi que le 1er novembre 1959 un mouvement révolutionnaire hutu a fait fuir du pays quelque 200 000 Tutsis.

Pour les Hutus, ce mouvement était légitime parce qu'il s'agissait d'un combat contre les forces d'oppression (belges et tutsis) et parce qu'ils étaient la "grande majorité" ou "rubanda nyamwinshi", qui avait le droit de gouverner la minorité. Pour eux, la majorité ethnique signifiait la majorité démocratique.

En 1962, le Rwanda a obtenu son indépendance et Grégoire Kayibanda, Hutu, est devenu le premier président du pays après avoir gagné les élections. Dans les premières années de son gouvernement, les Hutus ont eu accès à l'éducation et le pays progressait, mais le massacre de 350 000 Hutus au Burundi en 1972 a faire croître encore davantage le sentiment anti-Tutsis et l'instabilité. En outre, le nouveau gouvernement continuait à étiqueter Hutus et Tutsis, mais cette fois, les cartes d'identité qui servaient autrefois à garantir les privilèges des Tutsis, servaient maintenant à les discriminer dans le travail et l'éducation.

En 1973, en raison de cette situation d'instabilité politique et sociale, le Général Habyarimana a fait un coup d'état et a opté pour l'intensification de la politique de persécution des Tutsis.

Cette situation de répression contre les Tutsis a conduit le Front Patriotique Rwandais (fondé en Ouganda en 1979) à envahir le pays en 1990, ce qui a forcé les Hutus et les Tutsis à négocier une sortie pacifique du conflit. (Il convient de souligner que le FPR, en plus du soutien de l'Ouganda, comptait aussi sur celui de la Grande-Bretagne et des États-Unis, alors que la France et la Belgique soutenaient le Rwanda³).

Quant au Burundi, l'évolution historique est assez semblable à celle du Rwanda, mais avec certaines différences. Tandis qu'au Rwanda la majorité des chefs tutsis appartenaient au même clan et étaient unis, au Burundi, il existait une grande rivalité entre les différents clans et ils étaient donc obligés de chercher le soutien des Hutus, ce qui réduisait les différences entre les uns et les autres<sup>4</sup>.

Malgré cela, avec l'arrivée au pouvoir de la majorité hutu au Rwanda et de crainte que la même situation ne se produise au Burundi, la minorité tutsie de ce pays a opté pour une stratégie répressive qui a entraîné des sérieux massacres.

C'est ainsi que, entre son indépendance en 1962 et 1993, les Tutsis ont conservé le pouvoir et ont pratiqué la répression contre les Hutus qui ont dû fuir le pays.

Néanmoins, au début des années 90, on a voulu donner plus de poids aux Hutus en élaborant une nouvelle constitution et en légalisant le parti hutu, Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) qui a remporté les élections de 1993, et Melchior Ndadaye a été élu Président du pays.

# 2. Début du conflit armé des Grands Lacs

S'il y avait une chance de trouver une solution pacifique au conflit dans la région, elle a disparu quand, le 6 avril 1994, l'avion qui transportait les Présidents du Rwanda et du Burundi a été abattu par un missile. C'est l'étincelle qui a mis le feu aux poudres et qui a touché toute la région des Grands Lacs.

À partir de ce moment-là, au Rwanda, les milices hutues se sont mises à tuer les Tutsis, en provoquant un horrible génocide, alors que le FPR a fait la même chose avec la population hutue.

<sup>3|</sup> C'est une guerre entre pays francophones et anglophones, car le gouvernement hutu du Rwanda était francophone et le FPR, soutenu par la Grande-Bretagne, anglophone.

Au mois d'octobre 2008, le gouvernement du Rwanda décide que tout l'enseignement du pays se fera en anglais et non en français. La version officielle est que cela est dû à l'intégration du pays dans la Communauté anglophone de l'Afrique de l'Est.

<sup>4|</sup> CHRÉTIEN, Jean-Pierre: L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire - Paris : AUBIER, 2000.

Quant à la réponse internationale, les Nations unies ont retiré le contingent de leurs troupes qui se trouvaient dans la région et, par leur action, ont facilité l'exécution des massacres<sup>5</sup>. En outre, il a été décrété un embargo d'armes contre le régime rwandais, alors que le FPR continuait à en recevoir à partir de l'Ouganda<sup>6</sup>.

Finalement, en juillet 1994, le FPR a conquis le pays et a imposé au Rwanda le pouvoir de la minorité tutsie avec une armée d'une seule ethnie.

Pendant ce temps-là, le Burundi est entré dans une dynamique de guerre civile : d'une part, les Hutus ont opté pour un plan d'autodéfense et d'attaques contre les Tutsis et en réaction à cette politique, l'armée du Burundi, composée à 98% par des Tutsis, a commencé à massacrer la population hutu, en particulier les dirigeants politiques et administratifs du FRODEBU. Cette situation s'est prolongée jusqu'en 1996, quand les Tutsis ont repris le pouvoir par le coup d'État de Pierre Buyoya, qui avait été vaincu aux élections de 1993.

Par la suite, le 20 octobre 1996, l'Ouganda et les nouveaux régimes tutsis qui contrôlaient le Rwanda et le Burundi ont décidé d'attaquer les camps de réfugiés du Zaïre sous le prétexte de se protéger contre les incursions des milices hutues sur leur territoire.

Au même moment, une offensive était lancée pour renverser le dictateur du Zaïre, Mobutu Sese Seko. Sous la direction de Laurent Désiré Kabila, il a été constitué l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération qui luttaient contre la discrimination dont souffraient les Tutsis du Sud-Kivu.

Cette alliance a pris le pouvoir en six mois seulement et a changé le nom du Zaïre pour celui de République Démocratique du Congo. Une des premières mesures que Kabila a prises en arrivant au pouvoir a été de destituer les militaires et hommes politiques du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, mais ils ont refusé et ont annoncé leur opposition armée contre le gouvernement de Kinshasa depuis le Kivu, en créant la milice Regroupement Congolais pour la Démocratie (RCD), soutenue par le Rwanda, et le Mouvement de Libération du Congo (MLC), avec le soutien de l'Ouganda. De cette façon, l'histoire s'est répétée et une offensive a été lancée pour renverser Kabila, qu'ils avaient curieusement soutenu quelques mois auparavant.

Mais cette offensive a été arrêtée grâce à l'intervention du Zimbabwe, de l'Angola et de la Namibie qui ont donné leur soutien à la République Démocratique du Congo.

Finalement et après de nombreux affrontements et de nombreuses morts, les accords de Lusaka ont été signés au mois de juillet 1999 entre les six pays africains impliqués dans le conflit, et ont également été signés par la suite par le RCD et le MLC.

Un mois plus tard, le Conseil de sécurité des Nations unies a déployé quasiment une centaine d'inspecteurs dans le but d'appuyer l'application de l'accord de trêve. Pendant les mois suivants, toutes les parties se sont mutuellement accusées de violer l'accord, en provoquant toute une série d'incidents graves. Par exemple, la tension entre l'Ouganda et le Rwanda a augmenté progressivement jusqu'à ce que les armées des deux pays s'affrontent dans la ville de Kisangani au début du mois d'août.

Le 30 novembre 1999, le Conseil de sécurité a autorisé, par la résolution 1279, le déploiement d'une force multinationale de 5537 casques bleus et 500 observateurs (Mission des Nations unies en République Démocratique du Congo: MONUC), dans le but de collaborer et de contrôler l'application de l'Accord de Lusaka<sup>7</sup>.

Malgré ces forces de maintien de la paix des Nations unies, les graves affrontements ont continué, en particulier entre les forces de

<sup>5|</sup> REYNTJENS, Filip: La guerre des grands lacs : Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>6|</sup> PRUNIER, Gerard: The Rwanda Crisis: History of Genocide. Columbia University Press, 1995.

l'Ouganda et du Rwanda à Kisangani pendant les mois de mai et juin 2000, et les efforts diplomatiques continus de différents pays et organismes internationaux comme l'ONU, l'Organisation pour l'Unité africaine (l'actuelle Union africaine) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe n'ont pas réussi à mettre fin à la crise.

La situation semblait empirer quand, au début de l'année 2001, le Président Kabila a été assassiné par un membre de sa garde personnelle au Palais présidentiel de Kinshasa. Cependant, son successeur, son fils Joseph, âgé de 29 ans seulement, a assumé le pouvoir avec l'approbation de la communauté internationale en général et des États-Unis en particulier et, après s'être réuni avec Paul Kagame à Washington, les troupes de l'Ouganda et du Rwanda présentes sur le territoire congolais ont commencé un retrait partiel.

En 2002 et sous les auspices du président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, des pourparlers de paix ont eu lieu dans la ville de Sun City, dans le but d'établir les bases du République Démocratique du Congo unifiée, avec un système démocratique multipartis et des élections ouvertes. Mais cet accord ne résolvait pas le problème de l'armée, une question fondamentale pour le rétablissement de la paix qui est toujours sans réponse aujourd'hui<sup>8</sup>.

En suivant cette dynamique, le 30 juillet de cette même année, il a été signé à Pretoria un traité de paix qui devait mettre un terme à la plupart des controverses entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda relatives au retrait des troupes rwandaises du territoire congolais et au désarmement des milices hutues interhamwes, un de principaux acteurs du génocide rwandais et actives à l'est du Congo.

Par la suite, le 6 septembre, un autre traité de paix a été signé, cette fois avec l'Ouganda par lequel le gouvernement de Kampala s'engageait à retirer ses troupes de Bunia et à renforcer les relations entre les deux pays.

Toute cette dynamique de traités de paix entre les principaux pays impliqués dans le conflit a conduit le Mouvement pour la Libération du Congo, l'Assemblée pour la Démocratie congolaise et deux de ses factions, l'opposition politique, des représentants de la société civile et des membres des milices Mai-Mai, à signer le 17 septembre 2002 l'"Accord global et inclusif de Pretoria" qui mettait fin au conflit et établissait un programme chronologique précis pour l'instauration d'un système démocratique dans le pays<sup>9</sup>.

Cet accord mettait fin au conflit connu sous le nom de Deuxième Guerre du Congo et a signifié le début d'un gouvernement de transition en République Démocratique du Congo qui avait pour mission de désarmer les groupes armés et de les faire participer aux élections générales prévues.

Finalement, après avoir surmonté de nombreux problèmes et retardé la date des élections, à la fin 2006, Joseph Kabila a remporté les élections et été élu Président du pays et cela a marqué le début d'une nouvelle étape pour la République Démocratique du Congo.

Malgré ces accords, les affrontements ont continué en 2006 dans les régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et dans la province Orientale, et ils perdurent aujourd'hui avec la menace d'une guerre civile dans le pays.

En janvier 2008, l'"Accord de Goma" a été brisé qui comprenait des négociations entre le gouvernement congolais, le Général rebelle Laurent Nkunda du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) et les milices Mai-Mai, et à la fin du mois d'août, la région a connu un climat de violence et de guerre quand le CNDP a lancé une offensive contre des bases de l'armée congolaise et est arrivé aux abords de Goma, la capitale régionale, au mois d'octobre.

Finalement, après de nombreux efforts diplomatiques, une coopération politique a été établie entre Kinshasa et Kigali qui a débouché sur un plan commun de désarmement des Forces

<sup>8|</sup> TSHIYEMBE, Mwayila : Géopolitique de paix en Afrique médiane : Angola, Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Paris : L'Harmattan, 2003.



Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et la signature d'un accord de paix avec le CNDP.

Cet accord entre le gouvernement de Kinshasa et le CNDP prévoyait différents aspects comme la transformation du groupe rebelle en parti politique et l'intégration de ses combattants dans la police et l'armée congolaises. En échange, ils recevaient des concessions-clés comme la libération de prisonniers, la promulgation de lois d'amnistie, la création d'un mécanisme de réconciliation nationale et l'intégration des dirigeants du CNDP dans l'administration du Nord-Kivu¹o.

Jusque-là, le CNDP avait établi une administration parallèle dans la région et avait mis ses

10 Le processus de réconciliation qui est sensé avoir permis l'accord ignore les exigences judiciaires. La loi d'amnistie promulguée le 7 mai 2009 par le parlement congolais exclut les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, mais les négociations ont eu lieu en secret pour envoyer Nkunda dans un autre pays, ce qui lui permettrait d'échapper à la justice. partisans aux principaux postes de l'administration, l'intelligence et la police, en retirant les membres élus démocratiquement aux élections. Pour sa part, le mouvement des FDLR, moins centralisé que le groupe de Nkunda et aussi plus dispersé sur le plan géographique, avait moins de prétentions d'exercer un contrôle administratif, mais a quand même réussi a tirer profit de l'exploitation des ressources locales, des taxes commerciales et de l'extorsion de la population vivant près de ses bases.

Quant à l'intégration des guérilleros du CNDP dans l'armée congolaise, elle s'est produite très lentement et elle est très fragile. En outre, un des principaux problèmes est le fait que les combattants du CNDP n'acceptent d'agir que dans les régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, justement là où nombre d'entre eux sont accusés d'enfreindre les droits de l'homme vis-à-vis de la population locale qui devra maintenant les retrouver, mais cette fois comme militaires de l'armée congolaise<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> International Crisis Group: CONGO: FIVE PRIORI-TIES FOR A PEACEBUILDING STRATEGY, Africa Report N°150 – Mai, 2009.

# 3. Violations des droits de l'homme en République Démocratique du Congo

En ce qui concerne les abus contre les civils, tous les acteurs qui sont intervenus dans les dernières opérations au Nord-Kivu et au Sud-Kivu (CNDP, FDLR et armée congolaise) ont enfreint les droits des civils congolais par des assassinats, des crimes de violence sexuelle, le déplacement forcé, le vol, l'extorsion et la destruction de la propriété.

C'est pendant les affrontements entre Nkunda et l'armée congolaise, en novembre 2006 et en août 2008, de même que pendant la campagne des brigades mixtes de combattants de Nkunda et de l'armée, qu'il y a eu le plus de violations des droits de l'homme.

Le déploiement des brigades mixtes, au lieu de rendre la région plus sûre, a détérioré davantage la sécurité et la situation des droits de l'homme. Les troupes mixtes ont assassiné des civils accusés de collaborer avec les FDLR et ce groupe armé a riposté en attaquant les communautés qui ont accepté le contrôle des brigades mixtes, y compris celles avec lesquelles elles cohabitaient pacifiquement auparavant<sup>12</sup>.

Quant aux crimes commis dans la région, ils sont beaucoup plus variés, mais un des principaux et des plus frappants est celui de la violence sexuelle. La prévalence de ce type de crimes reflète et perpétue le statut de subordination de la majorité des femmes au Congo. Bien que nominalement l'égalité soit garantie par la loi, dans la plupart des cas les femmes ont bien moins d'opportunités d'exercer un pouvoir politique ou économique si on considère le pourcentage des femmes dans la population.

Ces crimes impliquent parfois différents attaquants et ce sont des attaques d'une grande brutalité qui ont des conséquences directes et très profondes sur les vies des femmes et des jeunes filles agressées, et aussi sur leurs communautés. Dans certains cas, les combattants violent les femmes et les petites filles, même de cinq ans, pendant une attaque plus générale au cours de laquelle ils assassinent et blessent des civils et volent et détruisent leurs biens. Ils ont pour objectif d'effrayer les communautés pour qu'elles acceptent leur contrôle ou de les punir pour un soutien, réel ou supposé, aux forces de l'opposition<sup>13</sup>.

Par ailleurs, de nombreuses femmes et jeunes filles sont également violées parce qu'elles se trouvent dans les champs, sur les routes, dans la forêt ou dans leurs maisons.

Depuis 2004, différentes agences des Nations unies, des ministres congolais et des ONG du Congo et internationales ont collaboré pour fournir tous les types d'assistance – médicale, psychologique, économique et légale – aux victimes de violence sexuelle. Par exemple, en mai 2007, Louise Arbour, à l'époque Haut Commissaire aux Droits de l'homme des Nations unies, a mis en marche un programme au Nord-Kivu pour lutter contre le problème de la violence sexuelle et l'impunité dont jouissaient la plupart des responsables<sup>14</sup>.

Une deuxième violation des droits de l'homme qui caractérise la région est celle du déplacement forcé de la population. Ce fait entraîne un énorme coût pour la région et touche surtout les femmes. Parmi ces coûts figurent les vies perdues en raison d'une alimentation inappropriée, du manque d'eau, de l'absence d'assistance médicale pour les gens qui se déplacent dans la jungle et dans la forêt et la perte pour l'économie en termes de productivité agricole et d'activité commerciale.

Comme nous l'avons déjà dit, ces violations des droits les plus fondamentaux de la population sont commis par tous les acteurs, mais une donnée de la MONUC surprend, qui affirme que 40% de toutes les violations des droits de l'homme enregistrées par ses sources dans tout le pays au cours du deuxième semestre 2006

<sup>12</sup> International Crisis Group: CONGO: FIVE PRIORI-TIES FOR A PEACEBUILDING STRATEGY, Africa Report N°150 – Mai, 2009.

<sup>13</sup> Ibid

<sup>14</sup> MONUC, "Monthly Human Rights Assestment: May 2007", 19 juin 2007.

ont été commises par l'armée congolaise. En ce qui concerne le Nord-Kivu, cette région n'est pas une exception et a également subi des assassinats, des détentions arbitraires, des emprisonnements, des crimes de violence sexuelle et des vols de biens de la population réalisés par les Forces armées congolaises. Parmi les causes, nous trouvons des soldats avec une préparation et une discipline très pauvres, de même que de gros problèmes pour recevoir leurs salaires et le matériel de base comme les vêtements et les aliments.

Enfin, nous ne pouvons pas parler de violations des droits de l'homme dans le nord-est du Congo sans mentionner la problématique des enfants soldats. Ils sont vulnérables en cas de recrutement militaire et d'envoi au combat en raison de leur manque de maturité, à la fois émotionnelle et physique. Les enfants sont faciles à manipuler et peuvent se voir impliqués dans une situation de violence à laquelle ils peuvent difficilement résister ou qu'ils ont du mal à comprendre.

Les enfants qui ont le plus de possibilités de devenir des enfants soldats sont les pauvres, ceux qui sont séparés de leurs familles, loin de chez eux, et ceux qui vivent dans les zones de combat ou qui ont eu un accès très limité à l'éducation.

Par ailleurs, une donnée significative fournie par l'UNICEF dans un rapport de 2006 ayant pour titre "Child Alert Republic Democratic of Congo: Matin Bell Reports on Children Caught in War", signale qu'un enfant soldat sur trois sont des filles.

Mais, même si ces éléments négatifs sont présents dans la région et s'ils continuent à se produire malgré la récente coopération commencée par les gouvernements de la République Démocratique du Congo et du Rwanda, cette collaboration entre Kinshasa et Kigali a également donné des fruits positifs. Par exemple et en plus de l'accord de paix déjà cité entre la République Démocratique du Congo et le CNDP, le fait le plus important, c'est que, grâce à l'opération Umoja Wetu, qui a commencé le 20 janvier 2009 contre les rebelles hutus rwandais des FDLR, ce groupe rebelle a été to-

talement marginalisé et son commandement et sa structure ont été temporairement désorganisés. Malheureusement, jusqu'à présent, ce vide de pouvoir n'a été rempli ni par l'armée congolaise, ni par la Mission des Nations unies au Congo (MONUC), car la coordination entre ces deux acteurs est très pauvre et déficiente, de sorte que les combattants des FDLR risquent de se regrouper<sup>15</sup>.

Dans cette situation, Human Rights Watch a indiqué qu'en février, les FDLR avaient réalisé des attaques qui ont coûté la vie de près de 100 civils au Nord-Kivu et que ces assassinats ont augmenté les mois suivants.

## 4. Le problème de l'impunité

Ces faits font partie d'une problématique de fond qui touche le pays en général et la région du nord-est de la République Démocratique du Congo en particulier : nous voulons parler de l'impunité. Tous les crimes commis contre des civils que nous avons décrits précédemment dans cet article – assassinats délibérés, violence sexuelle, entre autres formes de lésions, enlèvements, pillage et destruction de propriétés et déplacement forcé – violent le Droit International Humanitaire<sup>16</sup>.

Ces crimes sont en outre interdits par le Code pénal congolais et par le Code pénal militaire congolais et, par exemple, des crimes comme le recrutement d'enfants de moins de 15 ans pour des conflits armés viole le IIe Protocole addi-

<sup>15|</sup> Finalement, en avril, la MONUC et l'armée congolaise sont parvenues à un accord pour établir un commandement conjoint pour lutter contre les FDLR, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Néanmoins, cette initiative s'est avérée peu fructueuse a posteriori en raison des tensions entre différentes unités de l'armée et du manque de commandement dans les unités constituées par des membres du CNDP.

<sup>16</sup> La RDC fait partie des quatre Conventions de Genève de 1949 et des deux Protocoles additionnels. Les Conventions de Genève ont été ratifiées par la RDC le 24 février 1961.

tionnel des Conventions de Genève qui s'adresse aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui prennent part à des conflits non internationaux.

Par ailleurs, nous devons également rappeler que, depuis le mois de novembre 2001, la République Démocratique du Congo fait partie du Protocole optionnel de la Convention des Droits de l'enfant contre l'implication des enfants dans les conflits armés qui fixe l'âge minimum pour tout recrutement et toute participation directe aux hostilités des États ou non à 18 ans.

À titre d'exemple, la République Démocratique du Congo fait également partie du Tribunal pénal international qui définit à la fois le recrutement des enfants de moins de 15 ans et leur utilisation active dans les hostilités comme crime de guerre<sup>17</sup>.

Les quatre Conventions de Genève et leurs deux protocoles additionnels condamnent, implicitement et explicitement, le viol et toutes les autres formes de violence sexuelle comme des séries de violations du Droit humanitaire dans des conflits internationaux et internes, et même un seul acte de violence sexuelle peut constituer un crime de guerre.

De cette façon, le gouvernement congolais a décrété une nouvelle loi sur la violence sexuelle qui redéfinit le viol pour inclure toutes les formes de pénétration sexuelle et criminalise aussi d'autres formes de violence sexuelle comme l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et le mariage forcé. De plus, ce fait a été suivi par d'autres initiatives d'acteurs internationaux pour motiver les victimes à intenter des actions judiciaires contre les violeurs, mais, malgré cela, la plupart des cas de violence sexuelle sont restés impunis.

Une des causes de ce problème est le fait que, les systèmes judiciaires militaires et civils manquent de ressources et de personnel compétent. Les magistrats sont mal payés et ont une formation très succincte. De plus, l'ingérence et la corruption politique déterminent souvent la résolution des cas.

Selon l'envoyé spécial des Nations unies pour l'indépendance des juges et des avocats, Leandro Despouy, qui a visité la République Démocratique du Congo en avril 2007: « l'interférence de l'exécutif et de l'armée dans les processus judiciaires est très commune et le système judiciaire du Congo est très peu souvent effectif avec des violations des droits de l'homme généralement non punies¹8».

Malheureusement, l'impunité pour des violations graves des droits les plus fondamentaux de la personne humaine ont été monnaie courante dans le pays. Seuls quelques responsables ont été arrêtés et portés devant la justice; des douzaines d'autres ont été promus à des postes plus élevés dans l'armée ou au gouvernement, un fait qui a poussé un avocat congolais à affirmer dans un rapport de Human Rights Watch de 2008 : « Au Congo nous récompensons les assassins, nous ne les punissons pas».

La situation d'impunité peut être une recette dangereuse qui pourrait faire renaître les conflits du passé. Mais pour que justice soit faite, ces cas doivent être basés sur des enquêtes solides, des preuves crédibles et des procès justes et impartiaux conformes aux normes internationales<sup>19</sup>. Une "justice injuste" en raison de l'interférence politique finirait probablement par exacerber les problèmes de la région.

<sup>17|</sup> Statut de Rome du Tribunal pénal international, O.N.U Doc. A/CONF.183/9, 17 juillet 1998, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002, art. 8(2)(b)(xxvi) et 8(2) (e)(vii), ratifiés par la République Démocratique du Congo le 8 septembre 2000.

<sup>18|</sup> Assemblée générale des Nations unies, "Report of the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers: Addendum – Preliminary note on the mission to the Democratic Republic of Congo", A/HRC/4/25/Add.3, 24 mai 2007.

<sup>19</sup> Le rôle que devrait jouer la MONUC est celui de dénoncer publiquement les violations du Droit international humanitaire et les Droits de l'homme, en plus d'apporter son soutien aux investigations de ces abus et de rendre publics leurs résultats.

# 5. Instabilité politique dans les pays de la région

En ce qui concerne la région des Grands Lacs, de nombreux pays sont impliqués et chacun de ces pays a ses propres conflits internes au niveau politique, avec des guérillas à l'intérieur du pays et des économies et des niveaux d'injustice qui font que l'instabilité nationale qu'ils présentent s'étende à la région.

Nous décrirons brièvement ci-après la situation actuelle dans trois des pays qui se trouvent dans la région des Grands Lacs : le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

#### **Rwanda**

Au Rwanda, pour l'extérieur, on tente de promouvoir l'unité et la réconciliation nationale : on a créé un nouvel hymne et un nouveau drapeau pour le pays et différentes élections législatives et présidentielles ont eu lieu. Le pays a même participé à des missions de paix comme celle qu'il a dirigé en 2004 au Darfour, pour consolider une campagne de propagande internationale.

Néanmoins, à l'intérieur, la réalité est très différente : les élections législatives gagnées par le FPR et les présidentielles remportées par Paul Kagame ont été frauduleuses selon les observateurs européens et, ce qui est plus grave, toute dissidence ou critique contre le gouvernement entraîne la prison sous l'accusation d'encouragement du génocide et de la haine raciale.

La liberté d'expression<sup>20</sup>, d'association et de circulation n'existent pas et les services de sécurité ont tous les pouvoirs pour participer à des violations des droits de l'homme en faisant un usage excessif de la force et de la torture<sup>21</sup>.

Un autre élément négatif est le harcèlement et l'étroite surveillance auxquels sont soumis les défenseurs (hommes et femmes) des droits de l'homme de la part de l'autorité. Toute dénonciation de violation des droits de l'homme implique d'être jeté dans des prisons rwandaises qui, selon le dernier rapport d'Amnistie internationale (2008) sont toujours pleines de personnes sans accusations qui sont en situation de surpopulation et vivent dans des conditions extrêmement dures, soumises à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Comme élément positif qui s'est produit au Rwanda ces dernières années, il convient de signaler l'abolition de la peine de mort en 2007 et c'est le premier pays de la région des Grands Lacs à l'avoir fait.

#### Burundi

En ce qui concerne le Burundi, la situation apparente de calme relatif est due au fait que toutes les milices ont été dissoutes<sup>22</sup>. Mais, malgré ces événements qui redonnent de l'espoir, la situation pourrait éclater à tout moment en raison de l'augmentation de la rivalité entre les deux ethnies dans la répartition des postes de pouvoir au gouvernement et dans l'armée. Cette obsession du pouvoir par peur de l'autre ethnie pourrait entraîner un nouveau conflit au Burundi qui ferait exploser le calme tendu dans lequel vit actuellement le pays et qui toucherait toute la région.

De plus, en ce moment, le pays traverse une crise politique dont les dimensions sont énormes et qui peut compromettre les élections libres et démocratiques prévues pour 2010 et mettre ainsi en danger la stabilité du pays et de l'ensemble de la région.

Le moment politique actuel a pour origine la crise qui a atteint la direction du Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces

<sup>20|</sup> Selon l'organisation Freedom House, dont le siège se trouve aux États-Unis, en 2007, le Rwanda occupait le 181e rang sur un total de 195 pays en ce qui concerne la liberté de presse.

<sup>21</sup> Rapport d'Amnistie internationale sur le Rwanda de 2008.

<sup>22|</sup> En avril 2009, le dernier groupe rebelle du Burundi, les Forces Nationales de Libération (FNL), ont déposé les armes et sont devenues officiellement un parti politique lors d'une cérémonie supervisée par l'Union Africaine.



de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) au début de 2007 et le refus du Président Nkurunziza de passer un accord de gouvernement avec les leaders du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) et de l'Union pour le Progrès National (UPRONA).

En raison de l'éloignement d'Hussein Radjabu de la direction du partie, le CNDD-FDD s'est divisé et le secteur qui est resté fidèle au Président Nkurunziza a perdu une majorité à la Chambre basse qui, malgré le remaniement ministériel de novembre 2007, avec l'entrée de membres du FRODEBU et d'UPRONA au gouvernement, n'a pas permis de corriger la crise de façon durable.

De sorte que les tensions entre les partis politiques ont augmenté à l'Assemblée nationale et cette dernière se trouve maintenant dans la capitale du pays où le climat d'insécurité, avec des attaques à la grenade contre des parlementaires de l'opposition, et de recrutement continu de la part du Palipehutu-FNL est plus fort.

Au début du mois de juin 2008, le CNDD-FDD a poussé la Cour constitutionnelle à remplacer 22 députés dissidents par des éléments fidèles à la direction du parti. Le 5 juin, la Cour a accepté et le CNDD-FDD et ses alliés ont récupéré la majorité de 2/3 à l'Assemblée Nationale.

Mais cela n'a pas résolu la crise, au contraire, car c'est l'illustration d'une imposition de la force contre l'opposition du gouvernement et qui s'étend aux moyens de communication et aux ONG des droits de l'homme et de lutte contre la corruption<sup>23</sup>.

Sans aucun doute, cette ambition autoritaire pourrait provoquer une radicalisation des partis de l'opposition qui pourraient être tentés de chercher des alliances avec le Palipehutu-FNL. Leur participation aux prochaines élections pourrait déboucher sur une nouvelle "ethnisation" du discours politique à un moment où l'unité au sein des corps de défense et de sécurité est encore fragile et où l'autorité de la loi fondamentale et celle de la Cour constitutionnelle sont touchées. De plus, la rupture du dialogue politique interne court le risque d'une perte prématurée de crédibilité et de faire perdre sa légitimité au scrutin, provoquant des débordements violents pendant la campagne électorale24.

Pour éviter que cela ne se produise, il faut reprendre le dialogue politique interne, préparer par consensus les évolutions constitutionnelles nécessaires à la recherche du processus de paix et établir un cadre adapté à la tenue d'élections libres, crédibles et démocratiques en 2010. Et pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les partenaires régionaux et financiers du Burundi, de même que la Communauté internationale, fassent pression sur l'ensemble de la classe politique du Burundi.

#### Ouganda

Nous sommes actuellement dans une situation qui existe depuis quelques années avec des conversations entre le Gouvernement d'Ouganda et les rebelles de l'Armée de Résistance du Seigneur (en anglais Lord Resistance Army, LRA) qui, malheureusement, n'en finissent pas et n'arrivent pas à mettre un point final à un des conflits les plus brutaux d'Afrique qui a dévasté le nord de l'Ouganda pendant deux décennies.

Cette guerre de 20 ans est un conflit complexe qui a pour origine, non seulement l'affrontement entre le mouvement LRA de Joseph Kony et les forces gouvernementales, mais aussi les revendications du nord du pays que se sent marginalisé depuis que le Président Yoweri Museveni est arrivé au pouvoir en 1986 après avoir renversé Milton Obote.

2005 a marqué la fin du mouvement LRA, car le gouvernement du Soudan qui avait apporté son soutien au groupe rebelle, a signé un accord de paix avec l'Armée Populaire de Libération du Soudan (SPLA) et a cessé d'envoyer des armes au LRA qui s'est retrouvé isolé et affaibli pour continuer sa révolte. De plus, le conflit a attiré une certaine attention internationale ces dernières années, ce qui a poussé le Tribunal Pénal International (TPI) à décréter la détention de Joseph Kony et de cinq autres dirigeants du mouvement LRA en 2005 et les Nations unies à rédiger deux résolutions (1653 et 1663) en 2006 lançant un appel à la Communauté internationale pour explorer des voies qui puissent mettre un point final au conflit d'Ouganda et à la violence généralisée du nord du pays.

Dans ce contexte, les événements se sont précipités et au mois de juillet 2007, une série de conversations de paix historiques ont commencé qui allaient aboutir à la signature d'un engagement de trêve entre le gouvernement d'Ouganda et le LRA, le 26 août. Mais, malheureusement, il n'a pas été concrétisé, car Joseph Kony ne s'est pas présenté à l'acte de signature, ce qui s'est à nouveau produit en 2008, avec un autre accord de paix qui est à nouveau tombé à l'eau.

En raison de cette situation, il est clair que l'obtention de la paix ne sera pas une tâche facile :

**<sup>23</sup>** Human Rights Watch: *Pursuit of Power - Political Violence and Repression in Burundi*, 2009.

<sup>24</sup> International Crisis Group: Burundi: Restarting Political Dialogue, Africa Briefing N°53, août 2008.

premièrement, parce qu'on ignore comment s'établiront les négociations avec un leader rebelle qui agit de façon irrationnelle et qui se déclare possédé par l'Esprit saint et deuxièmement, parce que la question-clé est de savoir comment traiter une amnistie possible alors que les principaux leaders du LRA sont recherchés par le TPI, accusés de crime de guerre. Ce sera sans aucun doute un processus long et compliqué qui devra être suivi avec attention ces prochains mois et il faudra le faire avec l'espoir d'arriver à une paix historique pour le nord de l'Ouganda qui, sans aucun doute, entraînerait une plus grande stabilité dans la région.

#### **Conclusions**

D'une part, avec le panorama actuel, la cohabitation entre Hutus et Tutsis dans les différents pays qui forment la région des Grands Lacs africains ne sera pas possible sans une vérité complète sur le conflit et une reconnaissance des responsabilités de chacun qui conduisent à la réconciliation. De plus, une attitude ferme et le soutien économique de la part de la communauté internationale sont nécessaire, de même que la révision de leurs politiques. Une révision qui passe par la non diabolisation d'une ethnie déterminée et la possibilité pour les peuples africains d'avoir l'opportunité de se développer, en faisant usage des énormes ressources naturelles qu'ils possèdent et de décider de leur propre avenir pour entamer une nouvelle période dans la région où la justice amènera la paix entre les différentes ethnies et où il sera finalement possible de vivre en liberté.

D'autre part et malgré les problèmes existants, il s'est actuellement créé une situation permettant d'obtenir la paix dans la région qu'il n'avait pas été possible de créer ces vingt dernières années. Il est maintenant temps que la communauté internationale soutienne et travaille conjointement avec la République Démocratique du Congo et le Rwanda pour établir une stratégie de paix qui repose sur le désarmement des groupes de rebelles hutus qui agissent en toute impunité au Nord-Kivu et au Sud-

Kivu et dans la province Orientale. En outre, les pays de la communauté internationale doivent s'impliquer dans l'amélioration de la bonne gouvernance de la République Démocratique du Congo et du Rwanda grâce à la transparence économique, la décentralisation et les élections locales, et dans le soutien à l'établissement de relations de stabilité politique pour la région.

Par ailleurs, toute cette attention pour la République Démocratique du Congo et le Rwanda doit s'étendre à deux pays de la région des Grands Lacs, clés pour la stabilité de la zone. Nous voulons parler du Burundi et de l'Ouganda. Alors que le premier vit actuellement dans un climat de confrontation et d'"ethnisation" de la politique entre Hutus et Tutsis, le deuxième vit un des conflits armés les plus anciens et saignants de l'Histoire de l'Afrique et qui nécessite l'implication internationale pour arriver à une résolution pacifique.

Pour apporter la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs et dans chacun des différents pays que nous avons traités dans cet article, un élément-clé est la défense et la promotion des droits de l'homme, parce que sans droits de l'homme, il ne sera pas possible d'atteindre la stabilité et la sécurité souhaitées et encore moins le développement de la région. Il s'agit d'une activité indispensable et nécessaire pour une région comme celle-ci qui sort d'une série de conflits très durs et dramatiques et où, malgré les efforts, la culture de la violence subie par les pays au cours des dernières années fait qu'il y a un risque de raviver le conflit. Il est tout aussi important de mettre fin à la guerre que de maintenir la paix. C'est pourquoi, des initiatives qui encouragent le travail pour la paix et la promotion des droits de l'homme dans la région sont essentielles pour une future réconciliation et reconstruction sociale.

Nous pensons donc que l'implantation d'une culture de paix et la promotion des droits de l'homme dans ce pays sont indispensables et nous considérons que l'Université de Barcelone et l'Université de Lubumbashi ont une bonne opportunité de faire connaître les Grands Lacs et, de cette façon, de contribuer à la prolifération d'études et d'échanges entre nos pays qui servent à promouvoir la paix et les droits de l'homme.

# Bibliographie:

Assemblea General de les Nacions Unides, "Report of the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers: Addendum – Preliminary note on the mission to the Democratic Republic of Congo", A/HRC/4/25/Add.3, 24 de Maig del 2007.

CHRETIEN, Jean-Pierre: L'Afrique des Grands Lacs : Deux mille ans d'histoire - París : AUBIER, 2000.

Human Rights Watch: Report – "Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda".

Human Rights Watch: Pursuit of Power - *Political Violence and Repression in Burundi*, 2009.

International Crisis Group: *Burundi: Restarting Politi-cal Dialoque*, Africa Briefing N°53, agost, 2008.

International Crisis Group: CONGO: FIVE PRIORITIES FOR A PEACEBUILDING STRATEGY, Africa Report  $N^{\circ}150$  – Maig, 2009.

MONUC, "Monthly Human Rights Assestment: May 2007",19 de juny, 2007.

PRUNIER, Gerard: *The Rwanda Crisis: History of Genocide*. Columbia University Press, 1995.

REYNTJENS, Filip: La guerre des grands lacs : Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale, París, L'Harmattan, 1999.

TSHIYEMBE, Mwayila: Géopolitique de paix en Afrique médiane: Angola, Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda, Rwanda, París: L'Harmattan, 2003.

# Webgraphie:

Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR). Voir http://www.acnur.org/.

Amnistie Internationale.
Voir http://www.es.amnesty.org/.

Heidelberg Institute for International Conflict Research. Voir http://hiik.de/en/index.html.

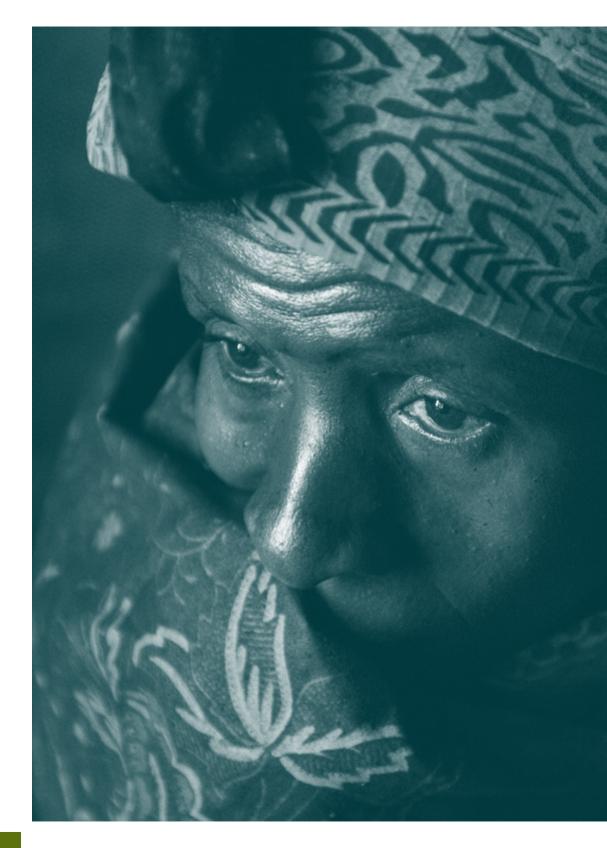
Human Rights Watch. Voir http://www.hrw.org/es.

Institut des Droits de l'homme de Catalogne. Voir http://www.idhc.org/.

International Crisis Group.
Voir http://www.crisisgroup.org.

Observatoire des conflits et des droits de l'homme de la Fondation Solidarité de l'Université de Barcelone. Voir http://www.observatori.org/.

Organisation des Nations Unies. Voir http://www.un.org/es/.





La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo: une réalité dramatique

Dr. David Bondia Garcia

Professeur titulaire de Droit international public de la Université de Barcelone

Directeur de l'Institut des Droits de l'homme de Catalogne

### Introduction

Depuis que Joseph Conrad a choisi le fleuve Congo pour nous transporter au *cœur des ténèbres*, cet État a été synonyme d'atrocité. Les conflits qui y sévissent sont comme les *matriochkas* russes : dans chacun d'eux, il y en a toujours un autre. C'est ainsi qu'en plus des conflits entre les gouvernements de la région, il faut ajouter les guerres civiles de chacun des États de la région, et dans chacun d'entre eux, il y a des guerres encore plus odieuses, comme celles qui ont lieu contre les enfants, fréquemment enlevés pour servir d'esclaves comme serviteurs ou dans guerres des milices, et les femmes et les enfants victimes d'une violence sexuelle dont le degré dépasse quasiment tout ce qu'on peut imaginer.

Mais tout cela ne doit pas nous confondre et nous pousser à penser que la cruauté extrême est un produit autonome, car elle a été soigneusement cultivée pendant des dizaines d'années d'exploitation, d'anarchie et d'impunité. L'origine de cette cruauté remonte à l'époque de la colonisation du Congo, où tous les records en matière d'aberration ont été battus, à une époque où les normes relatives aux droits de l'homme étaient pratiquement inexistantes.

Bien que les rivalités ethniques soient ancestrales dans l'ancienne République du Zaïre, les tensions ont augmenté à partir de 1994, avec l'arrivée de plus d'un million de réfugiés hutus qui fuyaient la guerre civile et le génocide du Rwanda. Nombreux sont les groupes opposés aujourd'hui dans le secteur : les groupes rebelles du Mouvement congolais pour la démocratie (MDC) (MLC : Mouvement de Libération du Congo), soutenus par le Rwanda et l'Ouganda¹;

1 Ces soutiens et ingérences dans les affaires internes de la RDC ont été relevés par la Cour internationale de justice elle-même. Le 19 décembre 2005, la Cour internationale de justice a rendu publique sa sentence qui concernait l'affaire entre la République Démocratique du Congo et la République d'Ouganda sur des "activités armées sur le territoire du Congo" (République Démocratique du Congo c. Ouganda).

Dans le dispositif de la sentence, la Cour internationale de justice :

des guerriers hutus rivaux du Rwanda et du Burundi, des rebelles ougandais, des miliciens du Congo fidèles à Kinshasa...

Les haines ethniques historiques et d'importants intérêts économiques ont transformé la région des Grands Lacs en un champ de bataille sans trêve et, bien qu'il y ait encore des gens que ne veulent pas le voir, même après les accords de paix qui, en 2002, ont mis fin à quatre ans de guerre civile sanglante. Les principaux

des opérations militaires contre la République Démocratique du Congo sur le territoire de cette dernière, en occupant l'Ituri et en apportant son soutien militaire, logistique, économique et financier aux forces irrégulières qui opéraient en territoire congolais, a violé le principe d'abstention de l'usage de la force dans les relations internationales et le principe de non intervention;

Déclare que, étant donné le comportement de ses forces armées, qui ont commis des assassinats et réalisé des actes de torture et d'autres formes de traitements inhumains contre la population civile congolaise, ont détruit des villages et des constructions civiles, n'ont fait aucune distinction entre les objectifs civils et les objectifs militaires et n'ont pas protégé la population civile dans les affrontements avec d'autres combattants, ont soumis des enfants soldats à l'entraînement militaire, ont incité au conflit ethnique et n'ont adopté aucune mesure pour y mettre fin et n'ont pas adopté, comme puissance occupante, de mesures pour respecter et faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans la région de l'Ituri, la République d'Ouganda a enfreint les obligations qui étaient les siennes en vertu de la réglementation internationale en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Déclare que, pour les actes de pillage et d'exploitation des ressources naturelles congolaises commis par des membres des Forces armées ougandaises sur le territoire de la République Démocratique du Congo et pour ne pas avoir rempli les obligations qu'elle avait, en tant que Puissance occupante dans la région de l'Ituri, d'empêcher les actes de pillage et d'exploitation des ressources naturelles congolaises, la République d'Ouganda a manqué à ses obligations envers la République Démocratique du Congo en vertu du droit international;

Déclara que la République d'Ouganda a l'obligation vis-à-vis de la République Démocratique du Congo de réparer les préjudices causés".

M. Okello Oryem, Ministre d'État d'Ouganda chargé des relations internationales, a annoncé qu'une équipe avait été formée pour négocier avec les autorités congolaises les termes de l'indemnisation financière que son État devrait payer à la République Démocratique du Congo, conformément à ce qui a été établi par la sentence de la Cour internationale de justice du 19 décembre 2005.

<sup>«</sup> Déclare que la République d'Ouganda, en menant



foyers de violence se trouvent dans les régions de l'Ituri et du Kivu qui ont été la scène d'affrontements brutaux et de massacres tribaux pour le contrôle de ce secteur aux abondantes ressources minérales. Il s'agit d'une zone avec d'importants gisements de diamants, d'or, de pétrole, d'uranium et qui a été récemment surexploitée en raison de l'existence du coltan (colombite et tantalite), un métal utilisé dans le secteur des nouvelles technologies et particulièrement nécessaire pour la fabrication de téléphones mobiles. C'est dans cet endroit de la planète que se trouvent 80% des réserves mondiales de ce métal très prisé.

Alors que la République Démocratique du Congo (RDC) apparaît comme une des nations les plus pauvres du monde, autour des gisements, il existe un complexe commercial dûment organisé pour se distribuer les richesses naturelles et leur exploitation. Les organisations des droits de l'homme insistent sur le fait que les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et le Kazakhstan – principaux destinataires du coltan, mais pas les seuls – et les multinationales qui en font le commerce, sont, en définitive, ceux qui financent le conflit, maintenu aussi par le commerce illégal de diamants dans les zones du pays contrôlées par le Gouvernement. Depuis 1999, le conflit dans la région de l'Ituri a provoqué au

moins 50 000 morts et plus d'un demi million de réfugiés ou de déplacés internes, selon les chiffres d'Amnistie internationale.

Le cessez-le-feu signé l'été 2002 avec l'Ouganda et le Rwanda et le pacte interne du 17 décembre pour la création d'un gouvernement de transition ont mis fin au conflit qui est connu sous le nom de "Première guerre mondiale d'Afrique", pendant laquelle sont morts plus de trois millions de personnes dont la plupart étaient des civils et qui a aussi impliqué six autres pays voisins : l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie, qui ont soutenu celui qui était alors Président, Laurent Désiré Kabila; et l'Ouganda et le Rwanda, défenseurs des rebelles.

En avril 2003, les factions opposées ont convenu de la formation d'un gouvernement d'unité nationale qui a été légalement établi le 30 juin, dans le but de stabiliser le pays en vue des élections du 30 juillet 2006. Depuis lors, les organisations internationales qui travaillent sur le terrain signalent les affrontements et violations des droits de l'homme permanents qui continuent à se produire, même après le déploiement, en novembre 2003, de 45 000 militaires de la MONUC pour assurer la protection de la population civile dans la zone de Bunia et ses environs. Après le massacre en juin 2004 d'une

centaine de civils au nord-est de l'Ituri, l'instabilité s'est à nouveau manifestée dans la région.

Le passé du Congo peut nous sembler lointain, mais ce n'est pas le cas de son présent. En octobre 2008, la démission du général Díez de Villegas, l'Espagnol qui commandait le contingent de 17000 casques bleus au Congo, trois semaines seulement après avoir pris la direction de la mission, a énormément surpris. Plusieurs jours après sa démission, l'offensive des milices tutsies de celui qui s'est autoproclamé général Laurent N'kunda a entraîné l'exode de 250 000 personnes et une aggravation des atrocités contre la population civile².

La situation des droits de l'homme continue à être très préoccupante sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo, en particulier dans les régions orientales (Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu) et au nord du Katanga, où les milices et d'autres groupes rebelles, nationaux et étrangers, de même que les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les Maï Maï, commettent en toute impunité des abus et d'autres violations massives des droits de l'homme. Le massacre de la population civile, le pillage, le viol massif de nombreuses femmes et enfants et les exécutions sommaires, entre autres, ont mis à l'épreuve les efforts réalisés par le gouvernement de transition nationale pour améliorer la situation.

Parmi les principaux problèmes, on peut constater le manque de consensus dans la gestion commune de la période de transition, de même que la dégradation continue de l'ordre en Ituri (province orientale) en raison des attaques répétées des milices armées. L'absence d'un pouvoir judiciaire indépendant et le manque de contrôle du pouvoir judiciaire sur les décisions du pouvoir exécutif sont également lamentables. Il faut également ajouter les problèmes engendrés par l'insécurité, la situation des femmes et des enfants, le trafic et l'exploitation illicite des ressources naturelles et d'autres attentats contre les droits fondamentaux, dans d'autres domaines. En définitive, le drame des réfugiés et des déplacés, la présence de groupes armés, l'exploitation des ressources naturelles, le trafic d'armes et le recrutement des enfants soldats, sont certains des facteurs qui font douter de la viabilité d'un processus de paix réel et effectif.

# La réalité dramatique des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

La réalité dramatique de la situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo ne permet pas de signaler, dans un article de longueur réduite, toutes les violations qui se produisent quotidiennement. Nous nous pencherons sur certains cas qui peuvent horrifier d'un point de vue occidental, mais qui montrent aussi clairement le manque de collaboration et une omission de la responsabilité de protéger que la Communauté internationale devrait assumer en application du principe du respect de la dignité humaine partout dans le monde.

L'insécurité continue est la toile de fond de la violation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo. L'insécurité est grande et acquiert de l'importance à Kinshasa et dans toute la République Démocratique du Congo ; il est signalé tous les jours un assassinat, une agression, un vol à main armée, des viols de femmes et d'enfants, etc. En 2005, le bureau du Haut Commissariat pour les droits de l'homme et la Division des droits de l'homme de la MONUC ont recueilli de nombreuses données sur la violation massive des droits de l'homme dans to ut le pays, et différents attentats contre la vie. Cette situation d'insécurité entraîne de graves violations, parmi lesquelles on peut remarquer :

<sup>2</sup> La mission des Nations Unies (MONUC) a été débordée, incapable de contenir les massacres. À certains endroits comme Kiwanja il a été documenté l'assassinat d'environ 160 civils désarmés par les milices tutsies aux abords de la base des casques bleus pakistanais. Quelques jours plus tard, en novembre 2008, le Conseil de sécurité a approuvé le déploiement de 3000 nouveaux casques bleus, mais tout le monde, Europe comprise, a regardé ailleurs. Bien que le général N'kunda ait été arrêté, son second, Bosco Ntaganda, recherché par la Cour pénale internationale pour des crimes comme celui de Kiwanja, a pris le commandement des milices tutsies.

#### a) La situation des femmes et des enfants.

Les actes de violence sexuelle se multiplient dans la plus absolue impunité. Des femmes enceintes, des personnes détenues et des mineurs sont victimes de violences individuelles et collectives. Comme présumés impliqués, on trouve des membres de la police nationale, des forces armées et des milices, soit par action, soit par omission.

Les cas de violence sexuelle se produisent dans tout le pays, surtout dans les régions de l'est tendues. Différents rapports de la MONUC et du HCNUDH publiés en 2005 mettent l'accent sur différents cas de viols, d'abus et de harcèlement sexuels dont sont généralement responsables des hommes armés.

Les dénonciations sont nombreuses qui sont résolues à l'amiable à la demande ou sous l'autorité des chefs traditionnels ou des responsables administratifs locaux. Cela est dû à la faible proportion de femmes dans le personnel judiciaire, en raison de la prééminence de la culture patriarcale et d'une perception de la violence contre les femmes comme un fait normal. Tout cela contribue à la prolifération de "médiateurs" en République Démocratique du Congo, surtout au Sud Kivu³.

On a également constaté le trafic d'influences, l'abus d'autorité, l'usage inapproprié du pouvoir et d'autres formes de violence sexuelle en milieu scolaire et universitaire contre des élèves et des étudiants : c'est ce qu'on appelle la "qualification sexuelle transmissible".

# b) Le cas des enfants soldats et des enfants des rues.

L'enrôlement de mineurs comme combattants et la situation des enfants des rues en raison de la conjoncture d'instabilité et de dégradation économique dans laquelle se trouve la République Démocratique du Congo ont maintes fois été dénoncés. Le sort qui attend les enfants doit éveiller le plus haut degré d'incertitude. La situation dramatique en République Démocratique du Congo n'a pas de limites et recouvre différents domaines qui devraient être pris en compte. En effet, les enfants sont utilisés dans les conflits armés, abandonnés dans les rues, victimes de massacres et accusés de sorcellerie. Il semble impératif d'éveiller la conscience de tout le pays et d'obtenir le concours de la communauté internationale pour sauvegarder l'enfance qui est l'avenir du pays et du monde.

#### c) L'exercice des droits civils et politiques.

Il s'est produit un fait historique avec la tenue d'élections, mais cela n'a pas créé un élan de changement. Il existe une nette intolérance, une répression violente des manifestations et des opposants politiques et des détentions illégales de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme. Dans ces conditions, on ne peut pas dire que les valeurs démocratiques aient pris racine en République Démocratique du Congo.

Il faut souligner qu'en 2005 il s'est produit un fait très important pour la reconstruction de l'État de droit en RDC, l'approbation par une grande majorité du projet de constitution qui régira la vie nationale. Il convient de signaler que pendant 45 ans de vie indépendante, la République Démocratique du Congo a connu deux référendums constitutionnels (en 1964 et en 1967), quatre élections présidentielles (en 1960, 1970, 1977 et 1984), cinq élections législatives nationales (en 1960, 1965, 1977, 1982 et 1987), deux élections législatives provinciales (en 1960 et 1965) et plusieurs élections municipales et locales (en 1963, 1964, 1965, etc.).

Ainsi, le 18 décembre 2005, les Congolais ont été appelés aux urnes pour voter pour ou contre le projet de constitution qui leur avait été présenté. Chaque bureau de vote comprenait cinq membres : un président, un secrétaire et trois assesseurs. La Commission électorale indépendante, lors d'une conférence de presse sur le déroulement du référendum, a indiqué qu'il avait été enregistré une partici-

<sup>3|</sup> Comme aspect positif, il faut souligner que l'administration a pu obtenir la preuve du médicolégale, grâce à l'adoption d'un certificat médical normalisé (ODHNU).

pation d'au moins 60%, un taux considérable, dans 8 des 11 provinces de l'État. De l'avis de la plupart des observateurs et de la communauté internationale, les élections se sont déroulées sans gros problèmes. Néanmoins, des déficiences et des limitations déterminées<sup>4</sup> ont été signalées.

Le 11 janvier 2006, la Commission électorale indépendante a publié les résultats définitifs du référendum constitutionnel: 61,97% des 25 021 703 électeurs recensés ont participé aux élections et 83,31% ont voté pour, alors que 15,69% seulement ont voté contre. À l'exception de quelques incidents lamentables, le référendum s'est déroulé, selon les différents observateurs, sans trop de problèmes. L'Union européenne, par l'intermédiaire de son Commissaire au Développement et à l'Aide humanitaire – M. Louis Michel – a exprimé sa satisfaction devant la mobilisation et la participation de la population au référendum constitutionnel. Il faut signaler que plus de 80 000 soldats et plus de 70% des effectifs militaires de la MONUC se sont mobilisés pour l'occasion.

#### d) La garantie des droits économiques, sociaux et culturels.

Étant donné la situation d'instabilité socioéconomique en République Démocratique du Congo, il est difficile de pouvoir garantir les droits économiques, sociaux et culturels. Dans ce domaine, il est de plus en plus nécessaire de revoir les contrats sur l'exploitation des ressources naturelles, en raison de la mauvaise gestion du secteur. Un autre droit touché est le droit à l'enseignement de base, car de nombreux enfants n'ont pas un accès aux écoles garanti. De

4| En particulier: a) L'ouverture tardive de différents bureaux de vote, souvent pour des raisons de sécurité; b) La nouvelle de la mort de dizaines de personnes en raison des émeutes de Rutshuru, au Nord Kivu, au bureau de vote lui-même; c) L'agression contre la présidente d'un bureau de vote à Mbuji-Mayi, au Kasaï oriental; d) L'absence d'observateurs dans différents bureaux de vote de Tshela, au Bas Congo; e) La détention de personnes en possession de faux bulletins de vote; f) La non participation aux élections, par manque de sécurité, de trois villages de Buthue, au Nord Kivu.

la même façon, le droit au logement, le droit à l'alimentation et un niveau de vie digne, sont, pour le moment, inaccessibles.

### e) La situation des déplacés internes et des réfugiés.

En République Démocratique du Congo, il y a 6 millions de déplacés internes, répartis dans tout le pays, avec une prédominance des groupes vulnérables : les enfants, les femmes et les personnes âgées. De nombreux réfugiés ont fui la région orientale où les FARDC et les groupes armés s'affrontent.

Différents faits indiquent que l'état de la sécurité empire. Une attaque des FARDC contre le chef maï maï, "Commandant Gédéon", a entraîné la fuite et le déplacement de plus de 160 000 personnes au Katanga du nord ; cette population est en situation d'absolue dénutrition et de traumatisme psychique ; elle ne reçoit aucune aide humanitaire.

Le 27 décembre 2005, à l'Office de coordination des affaires humanitaires (OCAH) de la République Démocratique du Congo, il a été signalé le déplacement de plus de 10 000 civils qui fuyaient le pillage et la violence des opérations conjointes des FARDC et de la MONUC contre les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF) au Nord Kivu; selon le porte-parole de l'OCAH, il a été enregistré un total de 28 000 familles déplacées, dont 600 à Eringeti, 516 à Kokola, 337 à Mayi Moya, 88 à Mukoko et 358 à Oicha.

Le Programme mondial des aliments (PMA) en Zambie a signalé que plus de 82 000 réfugiés congolais et angolais qui résidaient en Zambie couraient le risque de souffrir de dénutrition grave en 2006.

Selon le Bureau du HCNUR à Kinshasa, la République Démocratique du Congo occupe le troisième rang mondial comme pays d'origine des réfugiés, avec 462 200 personnes, derrière le Soudan (730 600) et l'Afghanistan (2 084 900). Selon le HCNUR, il reste 150 000 réfugiés congolais en République unie de Tanzanie.



# f) L'impunité et l'Administration de la justice.

Le Président de la République Démocratique du Congo, Joseph Kabila, s'est engagé, dans le sens où une de ses priorités sera la lutte contre l'impunité. Il faut dire que dans ce domaine peu de progrès ont été réalisés, au contraire, la situation a empiré. Il a été mis l'accent sur le fait que des nominations ou des promotions de présumés auteurs de violations graves des droits de l'homme, surtout, dans le secteur des forces armées, se sont produites. Cela est dû au fait qu'il n'y a aucun mécanisme de correction et qu'il n'est donc pas possible de destituer de leurs fonctions les personnes suspectées d'avoir commis de tels actes. Il faut dire que de timides progrès ont été faits dans des domaines déterminés. Il convient, par exemple, de signaler le transfert de Thomas Lubanga - ancien chef de la milice - et de Germain Katanga, chef des Forces de résistance patriotique en Ituri, à la Cour pénale internationale<sup>5</sup>. On peut également faire référence au déploiement de l'Équipe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme pour établir une cartographie des violations graves du Droit international des droits de l'homme et du Droit international humanitaire entre 1993 et 2003.

La situation vécue au Nord Kivu est alarmante où les violations des droits de l'homme ne font l'objet d'aucune investigation et où il se produit des simulacres de procès, un fait qui implique une impunité flagrante. De nombreux dossiers et procès en cours sont paralysés. Par ailleurs, il faut signaler la tendance inquiétante des tribunaux militaires à affirmer systématiquement leur compétence sur les tribunaux civils – un fait qui est contraire à l'article 152 de la Constitution de la République Démocratique du Congo –. Cela obéit aux obstructions fréquentes à l'action de la justice dérivées de l'ingérence de la hiérarchie politique et militaire.

des milliers de déplacés en Ituri. La cause est principalement fondée sur le recrutement d'enfants soldats pour participer aux hostilités. La deuxième cause concerne Germain Katanga.

<sup>5|</sup> Actuellement, devant la Cour pénale internationale, deux causes sont en cours : la première est une cause contre Thomas Lubanga, ancien chef de la milice, qui a entraîné plus de 6000 morts et

En ce qui concerne le système judiciaire, il est caractérisé par sa corruption systématique, dans laquelle l'indépendance et la capacité des juges est menacée par les faibles moyens financiers qui leur sont consacrés. Cela entraîne une situation claire d'insuffisance de moyens dans le pouvoir judiciaire qui implique des conditions de travail précaires pour l'ensemble du personnel judiciaire. Il faut dire que seul 0,75% des dépenses publiques est destiné aux infrastructures du pouvoir judiciaire.

Une autre des anomalies constatées repose sur l'utilisation de la Constitution pour réduire la capacité d'action du pouvoir judiciaire. Cette dénonciation a également été faite et réitérée par M. Leandro Despouy – Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats –. La pratique qui consiste à révoquer et à nommer des magistrats sur la recommandation du Conseil supérieur de la magistrature (non encore constitué) est courante.

Même si l'acceptation de la compétence de la Cour pénale internationale suppose une tentative louable de lutter contre l'impunité qui domine toutes les structures de l'État pour faire face aux graves violations du Droit international des droits de l'homme et du Droit international humanitaire, il faut tenir compte du fait que la Cour pénale internationale ne peut pas s'occuper de tous les crimes et violations, car elle n'est compétente que depuis juillet 2002, date à laquelle est entré en vigueur son statut.

En ce qui concerne les dénonciations de violations d'avant le mois de juillet 2002, il existe la proposition de l'établissement d'un tribunal international spécial pour la République Démocratique du Congo, pour connaître les crimes commis depuis 1993, année à partir de laquelle les Nations Unies ont recueilli des informations et de la documentation sur des infractions graves.

Une autre proposition consisterait à créer des chambres pénales mixtes attachées aux cours d'appel internes, pour juger les personnes responsables d'actes de génocide d'autres violations graves commises en République Démocratique du Congo ou par un national de la République Démocratique du Congo sur d'autres territoires.

# La constatation de la réalité sur la situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Bien que la République Démocratique du Congo ait présenté son rapport national au Conseil des droits de l'homme conformément aux dispositions de l'article 15 a) de l'annexe de la Résolution 5/1 de ce même Conseil<sup>6</sup>, il n'y a pas encore eu de réponse de la part du Conseil pour mettre en évidence le fantastique rapport sur la situation des droits de l'homme sur son territoire élaboré par le gouvernement de la République Démocratique du Congo. Néanmoins, la constatation de la réalité existante apparaît dans les observations finales faites par le Comité des droits de l'homme 7, en 2006, car la situation n'a pas beaucoup changé ces trois dernières années.

Dans ces observations finales, le fait que la RDC ait décidé, après plus de 15 ans, de reprendre le dialogue avec le Comité et donc de présenter son troisième rapport périodique, a été accueilli avec une satisfaction particulière. Le manque de présentation des rapports pertinents, pendant un laps de temps aussi long, constitue en lui-même, de l'avis du Comité, un manquement aux obligations assumées par la RDC conformément à l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, constituant un obstacle pour une réflexion plus approfondie sur les mesures qui doivent être adoptées pour garantir une application satisfaisante des dispositions du Pacte.

Le Comité a reçu avec satisfaction les informations fournies sur l'évolution politique et constitutionnelle de l'État, de même que sur l'évolution du régime constitutionnel et de la législation depuis 2002. Le même Comité a pris note de la mention faite par l'État sur la complexité des communications et les difficultés propres aux régions de l'est de l'État en raison du manque de contrôle effectif du gouverne-

<sup>6|</sup> NATIONS UNIES: A/HRC/WG.6/5/COG/1, du 23 février 2009.

<sup>7|</sup> NATIONS UNIES : CCPR/C/COD/CO/3, du 26 avril 2006.

ment<sup>8</sup>. Néanmoins, le Comité rappelle au gouvernement que les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, comme celles de tout autre traité international concernant les droits de l'homme ratifié par la RDC, s'appliquent à la totalité de son territoire, avec toutes les obligations qui en découlent.

Les aspects positifs de ce rapport soulignés par le Comité sont principalement la vision satisfaisante de la transition Démocratique en RDC depuis la signature de l'Accord de Pretoria du 17 décembre 2002, l'entrée en vigueur de la Constitution du 18 février 2006 et la perspective des premières élections générales qui se sont tenues au printemps 2006. Il remarque aussi la coopération de l'État partie avec la Cour pénale internationale, dans le cadre de l'investigation demandée à la Cour par le gouvernement de la RDC le 19 avril 2004. Il demande aussi que la RDC approuve le projet de loi relatif à l'incorporation du Statut de Rome à l'ordonnancement juridique national et ratifie et applique l'Accord sur les privilèges et les immunités de la Cour pénale internationale.

Il accueille également avec satisfaction la création, moyennant la Loi numéro 04/019, du 30 juin 2004, de l'*Observatoire national des droits de l'homme*, une institution nationale chargée de la protection et de la promotion des droits de l'homme en RDC, indépendante d'autres institutions de la République.

Comme de raison, ces observations finales mettent aussi l'accent sur les principaux motifs de préoccupation et les recommandations. Le Comité observe que, conformément à l'article 215 de la Constitution, les traités internationaux priment sur les lois et que le PIDCP peut y être, il l'est parfois, invoqué directement devant la justice nationale. Je regrette de n'avoir pas reçu d'information précise sur la compatibilité entre le droit coutumier qui est encore en vigueur dans certaines parties du pays et les dispositions du Pacte. Le Comité estime donc que la RDC doit continuer et améliorer le programme de formation des magistrats et des

avocats, y compris ceux qui exercent déjà leurs fonctions, sur le contenu du Pacte et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés par la RDC<sup>9</sup>.

Le Comité observe avec satisfaction l'information sur le fait que les juges auteurs de la communication numéro 933/200 (Busyo et d'autres) pourront à nouveau exercer librement leur profession et qu'ils ont reçu une indemnisation en raison de la suspension arbitraire de leurs fonctions; néanmoins, le Comité reste soucieux, car l'État n'a rien fait en ce qui concerne l'application des recommandations réitérées contenues dans de nombreux jugements approuvés dans le cadre du Premier protocole facultatif du Pacte [comme, en particulier, les jugements des affaires numéros 366/1989 (Kanana), 542/1993 (N'Goya), 641/1995 (Gedumbe) et 962/2001 (Mulezi)].

L'État partie doit appliquer les recommandations formulées par le Comité dans les affaires précédemment citées et l'informer immédiatement. L'État partie doit aussi accepter une mission de suivi du Rapporteur spécial du Comité pour le suivi des jugements, dans le but d'examiner des modalités possibles d'application des recommandations du Comité et d'obtenir une coopération plus effective avec le Comité.

Malgré l'information fournie sur différentes actions pénales menées contre les responsables de violations des droits de l'homme, le Comité constate, avec préoccupation, l'impunité avec laquelle ont été commises et continuent à l'être, des violations graves et nombreuses des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, même si l'identité des responsables de ces violations est souvent connue (article 2 du Pacte).

L'État partie doit adopter les mesures appro-

<sup>8|</sup> Région qui subit un embargo sur les armes en vertu de la résolution 1493 (2003) du Conseil de Sécurité.

<sup>9</sup> Le Comité demande que dans le prochain rapport périodique une information plus détaillée lui soit présentée sur les ressources effectives mises à la disposition des particuliers en cas de violations des droits de l'homme stipulées dans le Pacte, que soient mentionnés des exemples concrets des causes dans lesquelles les tribunaux auront invoqué les dispositions du Pacte et que soient données des explications sur le fonctionnement des tribunaux de droit coutumier.

priées pour garantir que toutes les dénonciations de violations des droits de l'homme portées à sa connaissance fassent l'objet d'une investigation pour que les responsables de ces violations soient jugés et punis.

Le Comité observe avec préoccupation une pratique persistante de discrimination contre la femme, dans les domaines de l'éducation, l'égalité des droits des conjoints au sein du mariage et la gestion des biens de la famille. Le Comité signale surtout la RDC, en particulier, son Observation générale numéro 28 (2000) relative à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Le Comité exprime sa préoccupation pour le fait que l'État lui-même admet que les femmes ne jouissent pas de leurs droits en toute égalité avec les hommes en matière de participation politique et d'accès à l'éducation et à l'emploi (articles 3, 25 et 26 du Pacte).

Dans ce sens, l'État partie doit, en premier lieu, accélérer l'adaptation du Code de la Famille aux instruments juridiques internationaux et surtout aux articles 3, 23 et 26 du Pacte, en particulier, pour ce qui fait référence aux droits respectifs des conjoints au sein du mariage et à la quasi-impunité du mariage forcé. Et, en deuxième lieu, il doit faire un plus gros effort pour encourager la participation politique et l'accès de la femme à l'éducation et à l'emploi.

Le Comité est préoccupé par les dénonciations relatives à la violence domestique en RDC et par les défaillances des autorités publiques en ce qui concerne le jugement pénal de ces actes et la protection des victimes. Le Comité rappelle que la spécificité de ces actes de violence nécessite la promulgation d'une législation spéciale (articles 3 et 7 du Pacte).

L'État partie doit adopter le projet de loi qui interdit et sanctionne la violence domestique et sexuelle. Il doit également établir un régime adéquat de protection des victimes. L'État doit s'engager à juger et à punir ces actes de violence, en particulier, par la communication de directives claires dans ce sens à ses services de police et par la sensibilisation et la formation de ses agents.

Bien qu'il soit stipulé, selon l'article 15 de la Constitution, que les autorités publiques doivent veiller à l'élimination de la violence sexuelle, le Comité est préoccupé par le nombre d'actes de violence graves, y compris les actes de violence sexuelle et les nombreux épisodes de viol dont sont victimes les femmes et les enfants dans les zones de conflit armé. Le Comité observe aussi les dénonciations selon lesquelles les fonctionnaires de l'opération de maintien de la paix en RDC (MONUC) auraient commis des actes de violence sexuelle (articles 3, 6 et 7 du Pacte).

L'État partie doit adopter les mesures nécessaires pour renforcer sa capacité en vue de garantir la protection de la population civile dans les zones de conflit armé et, en particulier, des femmes et des enfants. Il doit communiquer les directives pertinentes à tous les membres des forces armées de l'État partie et ils devront suivre des cours de formation obligatoires sur les droits de l'homme. L'État partie doit insister pour que les États qui participent à la MONUC dont sont originaires les fonctionnaires qui ont commis des actes de violence sexuelle, procèdent à des enquêtes et adoptent les mesures qui correspondent.

Le Comité est toujours préoccupé par le taux élevé de mortalité des mères et des enfants en RDC, dû, en particulier, au faible niveau d'accès aux services de santé et de planification familiale et au bas niveau d'instruction. L'État doit garantir une meilleure formation du personnel sanitaire.

Le Comité est aussi préoccupé par le nombre élevé, sur tout le territoire de l'État, des disparitions forcées ou des exécutions sommaires et/ou arbitraires, commises par les groupes en conflit. Ces actes de violence provoquent aussi des mouvements massifs de populations touchées et contribuent à augmenter constamment le nombre de déplacés, surtout dans les provinces de l'Ituri, du Kivu septentrional et méridional et du Katanga (articles 6, 7 et 9 du Pacte).

L'État partie doit enquêter sur tous les actes de disparition forcée ou d'exécution arbitrai-

<sup>10</sup> L'État partie devra, dans son prochain rapport, communiquer au Comité les mesures adoptées et les résultats obtenus.

re dont il aura connaissance, juger et punir comme il se doit les responsables de ces actes et concéder aux victimes ou à leur famille une réparation effective, y compris une indemnisation adéquate (articles 6, 7 et 9). L'État est également invité à renforcer les mesures destinées à contenir le phénomène du déplacement forcé.

Le Comité déplore qu'une définition de la torture n'ait pas été incorporée au Code pénal de la RDC. Il observe aussi avec préoccupation les dénonciations de nombreux actes de torture présumés commis, en particulier, par des agents de la police judiciaire, les services de sécurité, les forces armées et les groupes rebelles qui opèrent sur le territoire national (article 7 du Pacte).

L'État partie doit définir, le plus rapidement possible, le concept de "torture" et typifier la torture comme délit. Il faudra enquêter sur toutes les dénonciations de torture et les responsables de ces actes devront être jugés et punis comme il se doit. Les victimes devront recevoir une réparation effective, y compris une indemnisation adéquate.

Bien que la Charte des droits de l'homme de la RDC, adoptée en juin 2001, se prononce en faveur de l'abolition de la peine de mort, le Comité reste préoccupé par le nombre de procès, surtout devant l'ancien Tribunal militaire, dans lesquels la peine de mort est prononcée contre un nombre indéterminé de personnes, de même que la suspension, en 2002, du moratoire des exécutions.

L'État partie doit garantir que la peine de mort ne s'applique qu'aux délits les plus graves. Le Comité souhaite recevoir de plus amples informations sur les condamnations à mort prononcées par l'ancien Tribunal militaire et le nombre précis des exécutions entre 1997 et 2001. Le Comité demande à l'État qu'il supprime la peine capitale et qu'il adhère au Deuxième protocole facultatif du Pacte.

Le Comité reste préoccupé par la traite des enfants, surtout à des fins d'exploitation sexuelle ou économique, de même que par l'enrôlement forcé de nombreux enfants dans les milices armées et, bien que dans une moindre mesure, également dans l'armée régulière (article 8 du Pacte). L'État doit poursuivre ses efforts pour éliminer ces phénomènes<sup>11</sup>.

Le Comité constate aussi que, bien que ce soit l'exception selon les dispositions des articles 17 de la Constitution et 28 du Code de procédure pénale, la détention préventive semble plutôt être la norme. Bien que la détention doive être réalisée sur ordre du ministère public, il est fréquent que des détentions soient réalisées sans cet ordre et, même si la détention provisoire sans intervention judiciaire ne doit pas dépasser 48 heures, il est fréquent qu'elle dépasse de beaucoup ce délai. Le Comité signale aussi sa préoccupation parce que les services de sécurité civile et militaire ont recours à des détentions dans des lieux non autorisés ou secrets, et empêchent très souvent les détenus de communiquer avec un avocat ou leurs parents (article 9 du Pacte). Il faut donc fermer le plus rapidement possible les lieux ou centres de détention non autorisés.

L'État partie doit veiller à ce que les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires du pays soient compatibles avec les Règles minimales des Nations Unies concernant le traitement des reclus et que les reclus reçoivent une alimentation appropriée. Il faut procéder à la modernisation des établissements pénitentiaires de l'État. La situation des prisons sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo est lamentable et inhumaine et les conditions de réclusion sont précaires. Ces établissements sont loin de respecter les règles minimales concernant le traitement des reclus : l'alimentation n'est pas appropriée, il n'y a pas d'assistance médicale, il n'y a pas de séparation entre les différentes catégories de reclus ou de cellules, il y a une absence totale de conditions d'hygiène.

Le Comité est préoccupé par le maintien des organes de justice militaire et par l'absence de garan-

<sup>11</sup> Il est demandé que, dans le prochain rapport périodique, figure toute l'information concernant les mesures adoptées par les autorités dans le but de juger les responsables de la traite des enfants et de mettre fin à l'enrôlement de mineurs dans les forces armées et pour réhabiliter et protéger les victimes, entre autres mesures, moyennant le renforcement des activités de la Commission nationale de démobilisation et de réintégration des enfants soldats (CONADER).



ties de jugement impartial dans les actions de ces tribunaux. Le nombre manifestement insuffisant de magistrats en exercice en RDC est également préoccupant, de même que leur faible rémunération et la corruption qui en est la conséquence. Le faible nombre de magistrats contribue au développement de la délinquance et crée une situation caractérisée par le manque de jugement des actes délictueux (article 14 du Pacte).

Il est donc demandé à l'État partie qu'il supprime la juridiction militaire pour les délits communs. Il faut réprimer la corruption du pouvoir judiciaire, nommer et former un nombre suffisant de magistrats qui permettent de garantir une administration de la justice adéquate sur tout le territoire de la République, de lutter contre la délinquance et l'impunité, et d'attribuer des fonds budgétaires suffisants à l'Administration de la justice.

On observe aussi avec préoccupation que de nombreux journalistes ont été jugés pour diffamation ou ont été victimes de pressions, d'intimidation, d'actes d'agression, de privation de liberté ou de mauvais traitements de la part des autorités de l'État. De l'avis du Comité, ces mesures ont pour objet, dans la plupart des cas, de faire obstacle à l'exercice légitime des activités professionnelles de ces représentants des moyens de communication (article 19 du Pacte).

Le Comité est préoccupé, car de nombreux défenseurs des droits de l'homme ne peuvent pas exercer leurs activités sans difficultés, car ils font l'objet d'actes d'intimidation, leurs déclarations sont interdites et ils sont même arrêtés ou détenus arbitrairement par les services de sécurité (articles 9, 21 et 22 du Pacte).

Une autre préoccupation du Comité est la situation de milliers d'enfants des rues, sans parents, puisqu'ils sont morts, soit dans un conflit armé, soit du SIDA. Ces enfants sont souvent victimes d'abus de la part des fonctionnaires de police ou sont exploités à des fins sexuelles (article 24 du Pacte).

L'État partie doit augmenter et améliorer le programme de garde des mineurs sans famille, en particulier par l'intermédiaire des organismes publics. Il devra également punir tous les agents déclarés coupables de mauvais traitements contre ces mineurs.

Le Comité est préoccupé par l'efficacité très limitée du système de registres d'état civil de l'État partie, voire même l'absence de registre d'état civil dans certaines localités (articles 16, 24, alinéa 2, et 25 b) du Pacte). L'État doit continuer à adopter des mesures adéquates pour améliorer ou créer, selon les cas, un système efficace de registres d'état civil, y compris pour les adultes et les enfants plus âgés qui n'ont pas été inscrits à la naissance.

Finalement, même en tenant compte des observations de l'État partie sur la politique gouvernementale de conservation de l'identité des différents groupes ethniques et des minorités, le Comité est préoccupé par la marginalisation, la discrimination et, parfois, la persécution dont souffrent différentes minorités de l'État, en particulier les Pygmées (article 27 du Pacte).

# 3. Considérations finales.

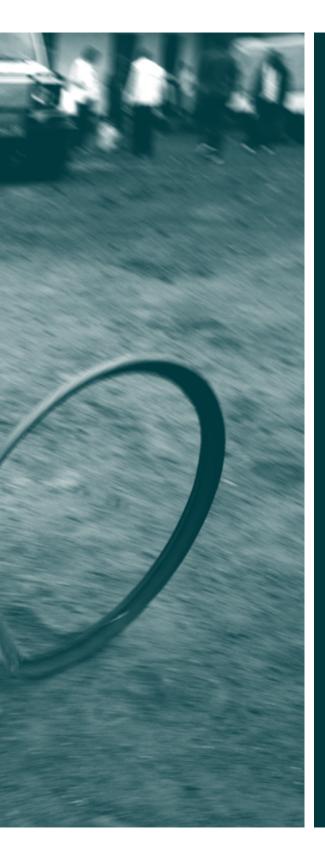
Dans ce bref écrit, nous avons pu constater que la situation dénoncée par une partie de la société civile, concernant les violations graves et réitérées des droits de l'homme en République Démocratique du Congo a également été constatée par les différents organes des Nations Unies, dont le Comité pour les droits de l'homme.

Pour sortir de cette situation, il faut encourager les efforts pour la reconstruction de l'État de droit en République Démocratique du Congo; sans État de droit, il n'y aura ni démocratie, ni paix, ni développement, ni garantie des droits de l'homme. Les mesures nécessaires sont nombreuses, mais, pour commencer, nous partageons les initiatives proposées par Tinga Frédéric Pacéré – expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo – en considérant qu'il est nécessaire<sup>12</sup>:

12 NATIONS UNIES : E/CN.4/2006/113, du 15 février 2006.

- d'accélérer la procédure de désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Interahamwe, les rates et leurs alliés, les Maï Maï, et leur départ sans conditions du territoire du Congo;
- 2) que le Ministère de l'Intérieur et la Commission électorale indépendante adoptent des mesures qui permettent la participation active de toutes les tendances politiques au processus dans le but d'obtenir la paix sociale:
- 3) d'insister auprès des services de l'ordre pour qu'ils cessent de réprimer les réunions ou d'autres manifestations, comme cela a été observé à diverses reprises;
- 4) de respecter les libertés publiques pendant tout le processus préélectoral et les élections, d'établir des mécanismes de lutte contre la culture de l'impunité et de veiller au fonctionnement effectif de la Commission mixte paritaire pour la bonne gouvernance, dans le but de combattre et d'éliminer la corruption et la malversation des salaires des agents de l'État et de la paye des militaires et de la police ;
- 5) de promouvoir, au niveau du gouvernement, l'indépendance de la magistrature, d'assurer l'indépendance de la justice, en particulier en réformant la Loi sur le statut des magistrats, de même que la Loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, et de doter l'appareil judiciaire d'un budget qui garantisse son indépendance financière;
- 6) que le Ministre des Affaires Étrangères, le Ministre des Droits de l'homme et le Ministre de l'Intérieur, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'homme (HCNUDH) et le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR) accélèrent le processus de retour des déplacés internes et des réfugiés.





# Les enfants des rues à Kinshasa

David Querol Sánchez

Étudiant de la Université de Barcelone



Une des situations les plus méconnues de la République Démocratique du Congo est le problème existant de ceux qui sont appelés les "enfants des rues" dans sa capitale, Kinshasa. Avec plus de neuf millions et demi d'habitants, Kinshasa, capitale actuelle de la République Démocratique du Congo, peut présumer négativement d'être la capitale du pays africain qui a subi les deux Guerres mondiales africaines les plus importantes.

La première a fini avec plus de 200 000 civils morts, alors qu'elle n'a duré qu'un an, de 1996 à 1997. De plus, la guerre a entraîné le changement de nom du pays qui s'appelait avant le Zaïre et maintenant la République Démocratique du Congo. Cette première guerre a été le détonateur de la *Deuxième guerre du Congo ou Guerre du Coltan*. Le conflit a commencé en 1998 et s'est formellement terminé en 2003 quand un gouvernement de transition a pris le

pouvoir selon les termes de l'Accord de Pretoria. Les combattants provenaient de neuf nations (et il existait aussi dans le pays vingt factions armées différentes), ce qui explique pourquoi il est devenu le conflit continental africain le plus important à notre connaissance.

Également connue comme la Guerre mondiale africaine, la Grande guerre d'Afrique ou la Guerre du Coltan, elle a entraîné la mort de 3,8 millions de personnes, la plupart de faim et de maladies prévisibles et pouvant être traitées. Dans ces graves faits, cet épisode est considéré comme le plus important dans ce qui appelé le génocide congolais. Ces chiffres tragiques ont fait de la guerre le conflit le plus mortifère depuis la Deuxième Guerre Mondiale, sans compter les millions de réfugiés et de déplacés dans les pays voisins.

Ces antécédents de guerre ont fait que de nom-

breux enfants des rues de Kinshasa, en plus de souffrir psychologiquement en raison des situations tragiques qu'ils ont vécues et d'avoir été, pour nombre d'entre eux, soumis à des conditions extrêmes de survie aux conflits, se trouvent dans une situation de désarroi maximum après l'exode dans ces zones.

En lignes générales, telle est la situation connue ou qui pourrait être connue en raison des antécédents politiques de la région. Malgré tout, il existe une autre réalité plus méconnue à Kinshasa, étant donné qu'il y a 200 000 enfants dans les rues et que les chiffres augmentent de jour en jour, sans contrôle et sans estimation exacte (la donnée, c'est que la République Démocratique du Congo est le pays où le plus d'enfants sont apparus dans les rues après les guerres et les conflits).

Je fais référence à la réalité d'une société soumise à la crise économique depuis avant 1985, avec beaucoup plus de dix ans de crise à laquelle il faut ajouter la crise mondiale actuelle qui multiplie les situations de risque maximal qui fait que la situation est le reflet des enfants dans la capitale congolaise.

Kinshasa, avec plus de 100 km de long, est une capitale où on observe la réalité sur les marchés, dans les centres commerciaux, aux arrêts d'autobus, dans les hôpitaux, etc. C'est une réalité très présente, criante et frappante, non pas tant pour qui réside dans la ville, mais pour qui la visite.

Ceux qu'on appelle **SHEGUES** ou **PHASEURS** (enfants du Congo) sont des enfants qui sont arrivés à cette situation pour différentes causes, palpables quand on écoute leurs témoignages. Selon les données, entre 25 et 30 mille d'entre eux, pour survivre, se consacrent à la délinquance urbaine, au pillage et à la recherche de la survie par les moyens désespérés de la criminalité la plus légère, comme le vol pour manger.

D'autres cherchent la protection d'églises indépendantes de réputation douteuse, dont les prédicateurs utilisent l'innocence, l'analphabétisme et l'ignorance du plus faible, l'enfant, et ils finissent par être engagés et exploités par ces prédicateurs dans différentes pratiques de prostitution, entre autres sorts. Cette pauvreté extrême, pour ne pas citer pour l'instant les causes de déstructuration familiale, fait que le taux de scolarité a baissé de presque 50 pour cent. Des chiffres impressionnants qui permettent de voir la crise de l'éducation comme une des principales difficultés en lettres majuscules du développement de tout pays.

Les Shegues ou enfants des rues de Kinshasa sont en moyenne âgés de dix ans, parfois moins, mais à cause du manque de recensement, ce ne sont que des estimations et ils peuvent être encore plus jeunes.

La guerre, le chômage et la crise économique ont fait que la déstructuration familiale qui augmente est un fait et qu'elle a poussé de nombreux enfants à abandonner leurs foyers, en raison de cette situation, par la force, par manque de moyens et de ressources par rapport à d'autres parents plus âgés.

Penser qu'un enfant a une plus grande capacité de développement et la faim sont dans l'esprit de nombre des familles qui prennent ces décisions draconiennes.

Pour ne pas citer les autres types de déstructuration familiales qui font que les statistiques des enfants des rues augmentent, comme les divorces, les morts familiales, les mauvais traitements et les erreurs de l'état en matière de politique familiale et d'intervention sociale.

Un autre aspect, moindre, mais à la fois peu connu, est la superstition des familles quant à l'intégration des mineurs dans les différentes religions que j'avais citées, de caractère ancestral, le *Palo Monte, Palo Mayombe, Palo Congo, Brillumba* et *Kimbisa*. Nous devons penser que la population est à 80% catholique, 10%, protestante et presque 10%, musulmane, de sorte qu'une minorité appartient à des religions de caractère natif ancestral, mais qui fait que les familles refusent les mineurs qui ont été intégrés dans ces religions et sont accusés de sorcellerie et victimes d'application de techniques d'exorcisme.

Les enfants des rues sont considérés à Kinshasa comme un problème à éloigner de la population et non comme un problème qui né-

cessite une intervention et une solution. C'est une conséquence de l'insécurité que provoque dans la ville le fait d'avoir 200 000 enfants qui ont faim et ont des problèmes de survie, ce qui les poussent à faire tout ce qu'ils peuvent pour survivre au jour le jour, comme mendier, utiliser des moyens picaresques, voler et la délinquance juvénile est donc en augmentation (principale cause de cette insécurité).

La délinquance se traduit par la violence, les vols et les viols parmi les situations considérées comme les plus graves. Au détriment des autres enfants qui peuvent être "exploités" par les leurs dans la prostitution et les travaux forcés comme le transport des dits "Colis" au port de Kinshasa (frontière avec la République du Congo) supportant des poids inhumains. Si pour une personne adulte, il est impossible de supporter le poids de ces Colis sur la tête et les épaules et de les transporter sur ces distances, plus encore si ce n'est pas pour un salaire, mais pour quelque chose à manger. Tout observateur d'organismes internationaux des droits de l'homme le considérerait comme un des esclavages du XXIe siècle.

La particularité de violence et délinquance juvénile est due en partie aux guerres et à ceux qu'on appelle les "enfants soldats" qui viennent à la ville et ce sont eux qui, après avoir subi des situations extrêmes, physiques et psychologiques, se consacrent à extorquer les autres enfants, des différentes façons précédemment citées, en utilisant la force et la violence qui leur a été enseignée par ces situations vécues et qui leur ont fait décider de leur vie ou de leur mort.

Il faut aussi indiquer que la plupart des enfants des rues de Kinshasa sont des hommes. Ceux qui ne sont pas des délinquants travaillent dans la mesure du possible en faisant des travaux de bricolage ou en vendant et nettoyant des chaussures, mais nombre de ces travaux sont sporadiques et souvent insuffisants, et à des âges de plus en plus précoces, il trouvent dans la délinquance une issue comme complément, forcés d'ignorer l'honnêteté pour leur propre survie.

Les petites filles, par contre, restent à la maison, réalisant des tâches domestiques et celles qui sont abandonnées en raison de la crise familiale ou économique, répudiées ou celles qui fuient une situation familiale pire pour mauvais traitements, ne trouvent pas d'autre issue que la prostitution. La prostitution qui leur fait courir des risques absolus comme les petites filles qui sont enceintes de plus en plus jeunes (par manque de moyens pour mener à terme une grossesse dans ces circonstances et surtout pour la santé de la petite fille). Le risque n'est pas le produit du manque d'information, mais du manque de moyens pour l'achat de contraceptifs pour prévenir les grossesses et la transmission de maladies vénériennes comme l'HIV. C'est sur ce point que l'on voit le plus clairement combien la politique sociale est erronée, pas celle du gouvernement actuel, mais celle du régime précédent, dirigé par le défunt ex-président Mobutu et sa solution au problème des enfants des rues.

Il est également certain que le problème des enfants des rues est un des principaux arguments que les partis politiques utilisent pour faire de l'électoralisme, mais ce n'est que ça, et depuis des années, ils ne sont que le reflet de l'oubli dans les programmes politiques et le problème persiste et augmente. Le pays ne demande pas non plus d'aide aux autres pays de la Société internationale pour régler un problème qui devrait avoir une solution, ou au moins une solution partielle.

#### Pourquoi?

Parce qu'il est certain que, à part les enfants des rues, à Kinshasa, nombreux sont les gens adultes désemparés dans la ville. Les enfants, en raison du manque de possibilités de développement, sont plus vulnérables. Plus encore dans une ville comme Kinshasa, non seulement pour son manque de moyens, mais aussi pour les conditions sanitaires déficientes, par contamination, manque d'hygiène et d'eau potable dans les rues et le fleuve, et le trafic, qui font qu'il y a un risque imminent de contagion de maladies et de ne pas pouvoir les vaincre, et que les enfants sont renversés, des statistiques significatives au Kinshasa.

Il faut dire aussi que dans la capitale, il a existé et il existe des ONG internationales depuis des années, qui s'impliquent et travaillent de



toutes leurs forces, mais avec peu de moyens pour faire face au problème, qu'il s'agisse de moyens financiers ou de ressources d'un autre type, comme le manque de centres d'accueil, de centres de formation, etc.

Après tout ce qui a été précédemment expliqué, une question se pose : où sont les droits des enfants dans ce pays ?

Malheureusement, cette question rhétorique ne devrait pas être posée uniquement à la République Démocratique du Congo, mais aussi à d'autres pays comme le Brésil, l'Inde, etc.

Mais ce qui est curieux, c'est que les enfants des rues de Kinshasa soient considérés juri-diquement comme des illégaux. Un fait particulièrement significatif, car cette situation permet que les enfants soient poursuivis par la police, même s'ils n'ont pas commis d'acte de délinquance, par la quantité d'enfants déplacés dans d'autres pays où il y a eu le même conflit, comme le Rwanda.

Particularités à part, il faut signaler que la République Démocratique du Congo s'est incorporée à l'Ordonnance juridique internationale de la Déclaration universelle des droits de l'homme comprenant l'article 25 sur la protection spéciale de l'enfance. D'autres organismes ont également été créés à partir de la Déclaration, comme la Convention de l'ONU des droits de l'enfant du mois de novembre 1989, ratifiée par la République Démocratique du Congo le 16 février 1998. À cette date, même si le pays était en plein conflit belliqueux, la ratification est effective ou ne devrait pas cesser de l'être.

L'article 6 de la Convention des droits de l'enfant stipule la garantie de survie et de développement de l'enfant contrairement à la situation d'illégalité, de désarroi et de persécution. Pour ne pas citer le paradoxe de l'article 31 où il est indiqué que l'enfant a droit aux loisirs, au divertissement, au jeu et à la participation à des activités culturelles, alors que les nécessités de base comme la faim ou l'hygiène pour tenter d'éviter des maladies en tout genre ne sont même pas couvertes.

Par ailleurs, je crois qu'il convient de prendre des mesures qui puissent encourager ces enfants à pouvoir sortir de cette situation. Des mesures non seulement comme la création d'autres ONG, mais aussi d'autres mesures plus intéressantes qui, à mon avis, pourraient permettre d'envisager le problème d'un point de vue plus global, comme la création d'un "Centre de l'enfance à Kinshasa". Un centre qui aurait pour principe général, l'application de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant et qui travaillerait en collaboration avec des centres de mineurs qui existent déjà pour que ces droits fondamentaux des enfants soient appliqués, centré sur trois principales lignes d'action de base comme :

- En premier lieu, des mesures destinées à encourager la pratique du sport, qui favorisent l'interrelation et la socialisation avec d'autres enfants et des adultes et qui retirent l'enfant des rues pendant qu'il fait du sport et le retirent donc de la marginalisation. Par ailleurs, l'enfant apprend à exercer des activités en équipe avec des normes et des règles de jeu et pratique une activité saine. Par exemple, le football, car c'est une activité facile à réaliser, bon marché et rapide.
- En deuxième lieu, viendraient les activités culturelles et la musique qui permettent aussi de sortir de l'ambiance des rues, de respecter les droits du mineur stipulés dans les articles qui font référence au jeu, au divertissement et aux activités culturelles, et, à cause des différents facteurs de déracinement, la musique est un moyen qui permet au mineur de trouver une identité culturelle qui est propre à ses racines, souvent perdues pour des circonstances diverses (comme la fuite de son propre pays). C'est l'encouragement de la conscience sociale des enfants et de la société. Cela pourrait être mené à terme en faisant que le centre encourage la musique (il y a des exemples comme ceux des favelas de Rio de Janeiro au Brésil) avec des programmes et d'autres activités culturelles qui peuvent être bienfaisants pour les enfants, même sur le plan psychologique et sous d'autres aspects, en raison des situations terribles vécues par le passé.

• En troisième lieu et je crois que c'est la mesure la plus importante, la tentative de résolution du problème en prenant des mesures d'intégration familiales, comme des mesures écologiques (concept qui fait référence à l'habitat du mineur) pour l'intégration de l'enfant dans son milieu naturel, en sachant que, dans ce cas, le meilleur développement émotionnel a lieu au sein de la famille. On peut y parvenir de deux façons : la recherche d'un parent ayant une grande famille ou l'accueil par d'autres familles.

En ce qui concerne la première option, il faudrait établir un programme de recherche de famille étendu et des programmes d'accueil familial pour la réintégration.

En ce qui concerne l'accueil temporaire dans d'autres familles, il faudrait l'appliquer aux enfants pour lesquels il est impossible de rechercher un parent parce qu'ils n'ont plus de famille (décès ou séparations).

Dans le cas de cette dernière mesure, il s'agit de faire comprendre au lecteur que la tâche d'intégration au sein d'une famille est une manière efficace qui permet de couvrir les nécessités de ces enfants à tous les niveaux, psychologique (émotions, habitudes, acceptation des règles) et personnel.

En outre, ces aspects ne sont pas seulement bons pour les enfants, mais aussi pour la famille, les adultes. En pensant logiquement qu'étant donné que les enfants peuvent être plus influençables, il est possible de travailler les valeurs avec plus de chances de réussite qu'avec des adultes.

Le manque d'innocence de ces enfants se reflète sur leurs visages, dans leurs regards, car elle a été interrompue par la lutte pour la survie, le désespoir et la recherche de l'occasion qui pourrait leur permettre de prospérer, de se développer un jour et de fuir la situation infrahumaine d'être considérés des enfants des rues.

C'est pour cette raison que je crois qu'il faut donner un petit coup de pouce pour qu'ils puissent y parvenir. Ce serait la façon de commencer à faire quelque chose pour éliminer ces situations...

## Considérations finales

La lecture finale de cette publication met en évidence la richesse de ce document de recherche, car il a été rédigé par des auteurs très différents : des chercheurs ayant des spécialités, nationalités et perspectives différentes sur l'objet d'étude. Entre autres, nous avons eu la chance de compter sur la collaboration de professeurs d'histoire, de relations internationales, de droit, ainsi que celle des militants des droits de l'homme, des coopérants et même des étudiants universitaires qui ont travaillé ensemble pour élaborer cette publication dans une vision internationale et interdisciplinaire.

Malgré les différences de formation et de milieu des auteurs, en lisant attentivement le contenu de cette publication, on constate qu'ils sont tous d'accord sur un point : en matière de droits de l'homme, la situation de la République Démocratique du Congo (RCD) se trouve en pleine époque de transition et il est nécessaire, voir impératif, que la RDC devienne un état de droit.

Malheureusement, cela ne va pas être facile, en raison d'un passé colonial qui leur a laissé un bagage les conditionnant encore aujourd'hui et qui marque la vie politique et sociale du pays. En fait, il ne faut pas négliger la volonté de quelques groupes sociaux (au niveau national et international) soucieux de prendre le contrôle du pouvoir et de maîtriser les immenses ressources naturelles de la République Démocratique du Congo.

L'analyse des différents articles qui composent ce document nous mène à affirmer que la République Démocratique du Congo est un État défaillant qui a cessé d'être un point de pouvoir pour devenir un point d'indifférence, avec les risques que cela comporte pour la géopolitique de la région en général mais, surtout, pour les droits de l'homme dans le pays.

Si nous tenons à la paix en RDC, il faut d'abord pacifier la région des Grands Lacs. Cet objectif ne sera atteint que par la défense et la promotion des droits de l'homme (autrement, ni la stabilité ni sécurité ne sera pas possible dans la région), ainsi que par l'implication de la communauté internationale dans les initiatives de coopération entre les pays de la zone.

En ce qui concerne la République Démocratique du Congo, il faut des efforts au niveau national et international pour créer un véritable état de droit qui apporte la paix au pays, condition sine qua non pour atteindre un développement durable à long terme qui améliore la vie de ses habitants.

Bref, nous pouvons affirmer que ce travail a voulu répondre au rôle des universités en tant que centres de réflexion, de recherche et de débat. Car c'est comme cela qu'on trouve des applications à la vie quotidienne des personnes, avec des propositions et des actions qui peuvent contribuer à améliorer le développement humain et les conditions de vie des sociétés.

Nous espérons que cette publication ne sera que le début d'une solide coopération entre nos universités et nos pays. Cette coopération apportera son grain de sable pour atteindre ce profond désir de paix durable en République Démocratique du Congo et les Grands Lacs africains à travers la promotion et la protection des droits de l'homme.

Toni Jiménez Luque

Lubumbashi, le 10 décembre 2009

# «La République Démocratique du Congo: les droits de l'homme, les conflits et la construction / destruction de l'État»

#### Je te baptise:

- Au nom du partenariat entre l'Université de Barcelone et l'Université de Lubumbashi ;
- Au nom de tous les chercheurs dans le domaine des droits de l'homme, et
- Au nom de l'espoir d'une paix durable en République Démocratique du Congo.

Je te souhaite beaucoup de succès dans notre pays et au-delà de nos frontières.

Fait à Lubumbashi, le 10 décembre 2009 1

<sup>1|</sup> Avec ces mots a été effectué à l'Université de Lubumbashi le baptême de la publication que vous avez entre vos mains et d'une partie d'un vaste projet qui a commencé il y a plus d'un an. Un projet mis en œuvre entre des enseignants, des chercheurs et des militants des droits de l'homme de la Catalogne et en République Démocratique du Congo, qui a conduit à la conclusion du séminaire et l'ouverture d'une exposition de photos à Barcelone, une conférence interuniversitaire à Lubumbashi, et cette publication : «La République Démocratique du Congo: les droits de l'homme, les conflits et la construction / destruction de l'État».